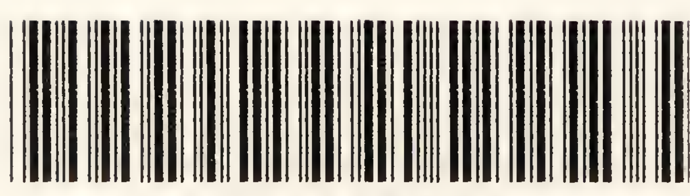
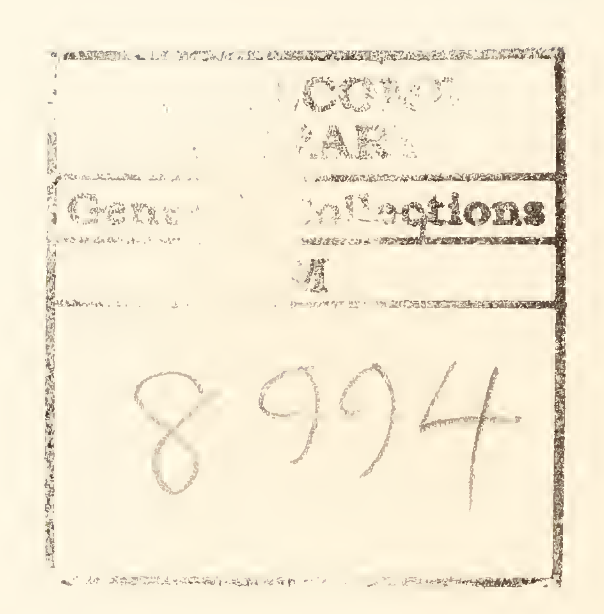






FACULTÉ DE MÉDECINE DE PARIS

Année 1906 | **THÈSE** | N°

POUR LE

DOCTORAT EN MÉDECINE

Présentée et soutenue le mercredi 26 décembre 1906, à 1 heure

Par JOSEPH GÉNÉVRIER

Ancien interne des hôpitaux de Paris et de l'hôpital maritime de Berck-sur-Mer.

LA VIE ET LES ŒUVRES

DE

NICOLAS CHAMBON (DE MONTAUX)

(1748-1826)

(Aperçu sur la vie et les idées médicales au temps de la Révolution)

Président : M. BLANCHARD, *professeur*.
Juges : MM. LANDOUZY, BRISSAUD, *professeurs*.
LABBÉ (MARCEL), *agrégé*.

PARIS

G. STEINHEIL, ÉDITEUR

2, RUE CASIMIR-DELAVIGNE, 2

1906

FACULTÉ DE MÉDECINE DE PARIS

Doyen	M. DEBOVE.
Professeurs	MM.
Anatomie	POIRIER.
Physiologie	Ch. RICHET.
Physique médicale	GARIEL.
Chimie organique et chimie minérale	GAUTIER.
Histoire naturelle médicale	R. BLANCHARD.
Pathologie et thérapeutique générales	BOUCHARD
Pathologie médicale	HUTINEL. BRISSAUD.
Pathologie chirurgicale	LANNELONGUE.
Anatomie pathologique	CORNIL.
Histologie	MATHIAS DUVAL
Opérations et appareils	SEGOND.
Pharmacologie et matière médicale	POUCHET.
Thérapeutique	GILBERT.
Hygiène	CHANTEMESSE.
Médecine légale	THOINOT.
Histoire de la médecine et de la chirurgie	DEJERINE.
Pathologie expérimentale et comparée	ROGER.
Clinique médicale	HAYEM. DIEULAFOY. DEBOVE. LANDOUZY.
Clinique des maladies des enfants	GRANCHER.
Clinique de pathologie mentale et des maladies de l'encéphale	JOFFROY.
Clinique des maladies cutanées et syphilitiques	GAUCHER.
Clinique des maladies du système nerveux	RAYMOND.
Clinique chirurgicale	LE DENTU. TERRIER. BERGER. RECLUS.
Clinique ophtalmologique	DE LAPERSONNE.
Clinique des maladies des voies urinaires	ALBARRAN.
Clinique d'accouchements	PINARD. BUDIN.
Clinique gynécologique	POZZI.
Clinique chirurgicale infantile	KIRMISSON.
Clinique thérapeutique	ROBIN

Agrégés en exercice.

MM.	MM.	MM.	MM.
AUVRAY	DESGREZ.	LAUNOIS.	POTOCKI.
BALTHAZARD.	DUPRÉ	LEGRY.	PROUST.
BEZANÇON.	DUVAL.	LEGUEU.	RENON.
BRANCA.	FAURE.	LEPAGE.	RICHAUD.
BRINDEAU.	GOSSET.	MACAIGNE.	RIEFFEL. *Chef des travaux anatomiques*
BROCA (André).	GOUGET.	MAILLARD.	TEISSIER.
CARNOT.	GUIART.	MARION.	THIROLOIX.
CLAUDE.	JEANSELME.	MAUCLAIRE.	VAQUEZ.
CUNEO.	LABBÉ.	MÉRY.	WALLICH.
DEMELIN.	LANGLOIS.	MORESTIN.	

Secrétaire de la Faculté : M. DESTOUCHES.

Par délibération en date du 9 décembre 1798, l'Ecole a arrêté que les opinions émises dans les dissertations qui lui seront présentées doivent être considérées comme propres à leurs auteurs et qu'elle n'entend leur donner aucune approbation ni improbation.

A MON PRÉSIDENT DE THÈSE

M. Le Professeur BLANCHARD

A MES MAITRES DANS LES HÔPITAUX

MM. LES DOCTEURS LAURENT ET BROUSSIN

MÉDECINS DE L'HÔPITAL CIVIL DE VERSAILLES

Externat.

M. LE DOCTEUR JULES VOISIN, médecin de la Salpêtrière.

M. LE PROFESSEUR AGRÉGÉ LEJARS.

M. LE PROFESSEUR AGRÉGÉ CHAUFFARD.

M. LE DOCTEUR LE GENDRE, médecin des hôpitaux.

Internat provisoire.

MM. LES Drs VARIOT, LABADIE-LAGRAVE, TRIBOULET, BRUN (*in memoriam*).

Internat.

M. LE DOCTEUR MÉNARD, chirurgien de l'hôpital maritime de Berck.

M. LE DOCTEUR HIRTZ, médecin de l'hôpital Necker.

M. LE PROFESSEUR GRANCHER, médecin de l'hôpital des Enfants-Malades.

M. LE PROFESSEUR AGRÉGÉ MÉRY, médecin de l'hôpital des Enfants-Malades.

M. LE DOCTEUR LE GENDRE, médecin de l'hôpital Lariboisière

MEIS ET AMICIS

Nous garderons toujours le plus agréable souvenir de nos années d'études médicales ; et nos années d'internat sont de celles que nous voyons s'éloigner avec trop de regrets pour ne pas exprimer notre grande reconnaissance à ceux qui nous les ont faites si douces et si profitables.

Nos excellents maîtres, tant à Berck qu'à Paris, nous ont toujours rendu, par leur bonté et leur affabilité, notre tâche bien facile auprès de nos malades d'hôpital. Nous leur devons beaucoup pour tout ce qu'ils nous ont donné d'affectueuse confiance et de précieux enseignements : nous leur offrons ici l'expression de notre profonde gratitude.

Nous avons eu aussi le grand bonheur de nous créer dans les salles de garde de sincères et solides amitiés ; si nous quittons les hôpitaux avec beaucoup de regrets, nous avons au moins la consolation de garder les bons amis que nous y avons trouvés.

INTRODUCTION

« Il est probablement peu de personnes, même parmi ses compatriotes, qui aient conservé le souvenir du docteur Chambon de Montaux ; et, cependant, indépendamment de la notoriété que lui avaient acquises ses profondes connaissances médicales, la part si considérable qu'il prit à quelques-uns des événements qui se sont accomplis de son temps aurait dû préserver son nom de l'oubli (1). »

Après avoir lu les œuvres de Chambon, après avoir compulsé la volumineuse collection de ses manuscrits, cet oubli nous paraît encore plus inconcevable. Que les historiens (2) aient négligé de faire revivre l'intéressante physionomie du maire de Paris, ils en ont une excuse dans la courte durée de son passage aux affaires ; mais il est tout à fait incompréhensible que les médecins aient complètement laissé de côté l'auteur d'une œuvre aussi considérable et aussi variée ; on ne trouve le nom de Chambon dans aucune bibliographie d'ouvrage moderne, alors que sont souvent cités des auteurs dont les travaux sur les mêmes sujets sont moins importants ou moins intéressants ; il y a là une dernière injustice à ajouter à toutes celles dont Chambon eut à souffrir de son vivant : nous nous efforcerons de la réparer en retraçant cette existence faite de douloureux labeurs et d'amers déboires, et surtout en montrant la valeur des ouvrages de notre infortuné confrère.

---

(1) Ce sont les premières lignes de la notice consacrée par M. V. Froussard à la mémoire de son aïeul (*Notice sur le Dr Chambon de Montaux*, par V. Froussard. — Arcis-sur-Aube, 1884).

(2) Thiers ne consacre à Chambon que quelques lignes, et encore le confond-il avec son homonyme, le député Chambon, représentant de la Lozère, qui fut tué en 1793. Taine ne fait que citer son nom.

Dans la biographie de Chambon, nous n'insisterons pas sur sa courte carrière politique, que le Dr Cabanès a retracée dans un de ses livres (1) ; mais nous reproduirons *in extenso* un document par lequel l'ancien maire de Paris se justifie des accusations lancées contre lui, pendant et après qu'il remplissait ces fonctions : cette justification n'est en somme qu'une curieuse autobiographie.

Nous nous arrêterons un peu plus aux événements de sa vie médicale, à laquelle on ne s'est pas encore intéressé. Nous essaierons surtout de montrer dans quel esprit furent écrites les œuvres de Chambon ; nous verrons comment on rencontre chez cet auteur, à côté des idées doctrinales qu'il devait à l'enseignement de l'ancienne Faculté, des conceptions originales et hardies, empreintes des nouvelles tendances philosophiques.

Avant de passer en revue ses principaux ouvrages, nous suivrons Chambon dans les péripéties d'une lutte qu'il soutint toute son existence, en faveur de l'inoculation. Nous le verrons aussi défendre avec passion la dignité de notre profession ; il prit une part active à l'élaboration des projets de réformes de l'enseignement et de l'exercice de la médecine ; il poursuivit sans relâche ceux qui la déshonorent par de basses compromissions ; et s'il est mort avant d'avoir vu se réaliser tous ses rêves, il nous a du moins laissé l'exemple d'une noble existence employée à la revendication de nos droits et à l'affirmation de nos devoirs de médecins.

Nous avons surtout utilisé, pour la rédaction de notre thèse, les manuscrits de Chambon déposés à la Bibliothèque de la Faculté de médecine. Nous y avons trouvé, en plus des œuvres inédites, un grand nombre de notes et de documents qui nous ont beaucoup aidé à retracer la vie et le caractère de notre auteur. Les Archives de la Seine et celles du Ministère de la Guerre nous ont fourni plusieurs pièces intéressantes.

Nous devons à M. Victor Froussard, dont Chambon était l'ar-

---

(1) Dr Cabanès, Un médecin maire de Paris en 1793. In *Cabinet secret de l'histoire*, 4e série, p. 123.

rière-grand-oncle, la communication de nombreux renseignements, et de quelques ouvrages qui ne sont pas à la Faculté ; c'est grâce à son obligeance que nous avons pu reproduire en tête de notre thèse le beau portrait qui est en sa possession : nous lui renouvelons ici tous nos remerciements.

Nos collègues de la Société française d'histoire de la médecine, MM. les archivistes de la Seine et de la Guerre, M. Royer, conservateur du Musée de Langres, se sont mis à notre disposition avec une bonne grâce dont nous leur restons très reconnaissants.

CHAPITRE PREMIER

La vie de Chambon de Montaux.

Nicolas Chambon de Montaux naquit le 21 septembre 1748, à Breuvannes, en Champagne. Son père, Jean-Baptiste Chambon, exerçait à Langres la profession de chirurgien gradué. Sa mère, Marie-Marguerite Froussard, descendait d'Etienne de Montaux, capitaine au régiment de Vaubrun et anobli par Louis XIV, pour avoir pris à l'ennemi plusieurs drapeaux (1).

Chambon se décida de bonne heure à embrasser la profession médicale ; a peine sorti du collège de Chaumont, il débuta dans la carrière en suivant son père dans ses visites, comme c'était alors l'usage ; et il commença dès ce moment à recueillir des notes et des observations qu'on retrouve éparses dans ses manuscrits. Il fut envoyé à Paris pour compléter ses études ; puis une fois docteur, il revint à Langres. Il n'y exerça sans doute que fort peu de temps ; car, s'il fait quelquefois allusion dans ses œuvres au temps qu'il passa dans cette ville, on ne retrouve dans les archives locales aucune trace de son séjour (2). Il y conserva cependant de solides amitiés, entre autres celle du docteur Faure, à qui il

---

(1) Ces renseignements biographiques proviennent de la notice de M. V. Froussard (*loc. cit.*).

(2) M. Ch. Royer, conservateur du Musée de Langres, nous a très obligeamment adressé ces renseignements : « J'ai consulté, nous écrit il, l'almanach publié à Langres en 1787, sous le titre « *Annuaire du diocèse de Langres pour l'an* 1787 ». J'y ai trouvé les noms des divers médecins, et, entre autres, ceux des médecins des hôpitaux ; Chambon n'y figure pas. De plus, bien que ce soit un travail un peu long, et c'est ce qui a retardé aussi ma réponse, j'ai examiné ligne par ligne une pièce d'archives fort curieuse que nous possédons au Musée, et qui donne les noms et demeures de *tous les habitants* de Langres en 1790. Le nom de Chambon n'y figure aucunement. »

dédia plusieurs de ses livres, et avec qui il entretint toujours une correspondance suivie ; de nombreuses observations lui furent adressées par cet excellent ami, qui ne l'abandonna jamais dans ses malheurs.

De retour à Paris, Chambon fournit une somme de travail considérable ; nous aurons maintes fois l'occasion de constater la vaste étendue de ses connaissances, et la diversité des sujets auxquels il appliqua son intelligence ; en pleine activité de jeunesse, excité par le désir de se faire un nom et une situation brillante, poussé peut-être déjà par une ambition qui devait lui être fatale, Chambon accumule à cette époque les documents et les notes qu'il utilisera dans les ouvrages qu'il rêve de publier ; il lit avec passion les auteurs anciens et modernes, qu'il annote et qu'il complète ; il amasse, dans les hôpitaux, un grand nombre d'observations, qu'il compare ou oppose à celles de ses devanciers. Il s'aperçoit dès ce moment que les auteurs ont trop sacrifié aux idées doctrinales, sans tenir un compte assez exact des faits révélés par la seule observation ; sa large éducation lui assurait d'ailleurs cette indépendance d'esprit, grâce à laquelle les savants de la Révolution purent battre en brèche les anciens dogmes scientifiques ; Chambon, instruit dans les sciences physiques et chimiques, curieux des choses de la nature, grand lecteur des philosophes contemporains et pénétré de leurs nouvelles idées, reconnut la nécessité de donner à la médecine une nouvelle orientation, et aux médecins une éducation plus pratique ; sa voie était dès lors tracée : il écrirait des livres de médecine où tout en « respectant les anciens comme ils méritent de l'être », il ajouterait à leurs connaissances souvent trop théoriques, toutes les acquisitions nouvelles, tirées de l'expérience ou de l'observation ; il compléterait cette œuvre en essayant de donner aux médecins, par de nouveaux règlements et de nouveaux programmes d'études, une instruction *clinique* plus étendue, et des garanties sérieuses pour l'exercice de leur profession.

Jusqu'en 1780, Chambon ne publia que quelques articles isolés dans l'*Encyclopédie méthodique*, et un mémoire à l'Académie des sciences sur l'*Existence d'une tunique musculaire des vais-*

seaux. Il avait porté plusieurs observations intéressantes à la Société Royale de médecine, qui le nomma *Membre associé* le 10 octobre 1780. Après avoir été, l'année suivante, étudier sur place, à Bourbonne-les-Bains, *les bons effets de l'électricité combinée avec l'usage des eaux minérales*, il se mit en devoir de publier ses premiers ouvrages ; le *Traité de l'Anthrax ou de la Pustule maligne*, paru en 1781, fut rapidement suivi des différents volumes constituant le *Traité des femmes* (6 vol., 1784 et 1785). Le *Traité de la fièvre maligne* (4 vol., 1787) et un *Recueil d'observations cliniques* (1 volume, en latin, 1789) complètent cette riche série de publications ; on les jugerait même trop nombreuses et quelque peu hâtives, si on ne connaissait la longue préparation qui précéda leur publication. Il faudrait encore ajouter à cette liste les communications et mémoires lus, pendant cette période, aux Sociétés Savantes.

Chambon continuait cependant à fréquenter assidûment les hôpitaux ; il s'y fit même un jour une piqûre anatomique, avec un éclat d'os provenant d'une pièce en putréfaction ; cette piqûre « atteignit l'articulation de l'os du métacarpe avec la première phalange du doigt médius » ; la douleur alla en croissant, sans phénomènes inflammatoires bien marqués, et « elle passa dans les articulations prochaines successivement, revenant souvent à celle qu'elle avait déjà affectée..... Depuis cette époque, ajoute Chambon, j'ai eu souvent des accès de sciatique, et ensuite de la goutte anomale, dont la violence a été au-dessus de tout ce que j'ai remarqué chez un nombre infini de goutteux. » Faut-il rapporter à cet accident les douleurs articulaires dont Chambon souffrit presque toute son existence, et dont il se plaignait si souvent ? Il est plus vraisemblable de les mettre sur le compte d'une hérédité très chargée, comme le fait Chambon lui-même : « Comptant six générations consécutives de goutteux dont je descends, j'ai apporté en naissant les dispositions à l'arthritis les plus insurmontables. » Pendant plusieurs années, ces crises douloureuses furent extrêmement fréquentes ; elles s'accompagnaient de vomissements « si acides, d'un liquide si altéré que l'œsophage et la bouche en paraissaient cautérisés. MM. Andry,

de Chamseru et Hallé ont été témoins de ce fait et de l'action de ce liquide sur des bas à raies bleues » (1) que portait le malade.

Nommé en 1786 médecin de la Salpêtrière (hôpital général), Chambon y éprouva, dès son arrivée de nouveaux ennuis de santé ; on lui donna un « logement fort malsain à l'une des extrémités de l'infirmerie » ; et il attribua à la proximité des malades les complications d'une petite vérole qu'il contracta à la suite de l'ouverture d'un cadavre de varioleux. L'éruption fut très légère, grâce à une variole antérieure ; mais les « boutons se transformèrent en ulcérations profondes » qui n'avaient aucune tendance à la cicatrisation ; après quelques semaines, pendant lesquelles il essaya de tous les traitements possibles, Chambon se décida à partir en Champagne où l'air natal le débarrassa vite de ses plaies (2).

Remis de cet accident, le médecin de la Salpêtrière profita de sa situation pour continuer ses travaux : il réunit de nouveaux matériaux fit de nombreuses observations, et prit part, comme nous le verrons, à de nombreuses discussions de la Société royale. La seconde édition du *Traité des maladies des femmes*, et le *Traité des maladies des enfants*, furent préparés pendant cette laborieuse période.

Un incident, futile sans doute, obligea Chambon à abandonner des fonctions qu'il remplissait avec tant de zèle. On lit dans le *Journal de la municipalité* : « Les administrateurs de l'Hôpital général ont jugé à propos de destituer de sa place de médecin M. Chambon. Les motifs, constatés dans un procès-verbal fait par cette administration, et que, par ménagement, elle n'a pas fait porter sur ses registres, sont *quelques propos désobligeants sur les sœurs officières, des vivacités quand elles manquaient au service, un propos irréligieux* que M. Chambon a démontré être fondé sur une équivoque (3). » Cette mesure de rigueur a de

(1) Ces détails sont fournis par Chambon dans sa préface du *Traité de la Goutte* (Manuscrit inédit, *loc. cit.*).

(2) *Manuscrits inédits de la Faculté de Médecine*, t. IV.

(3) *Journal de la Municipalité et des districts* (n° du 8 avril 1790) ; Sigismond-Lacroix, *Actes de la commune de Paris*, Paris, 1895, t. IV, p. 604.

quoi nous surprendre, car Chambon n'avait jamais manqué une occasion de dire tout le bien qu'il pensait des religieuses et il avait à plusieurs reprises loué leur dévouement : « Que ne m'est-il possible de faire connaître zèle le et les bontés avec lesquels ces dames charitables veillent au soulagement des malades ? On sait que plusieurs d'entre elles se privent souvent de leur nourriture, un peu plus soigneusement préparée que celle des pauvres, pour la donner aux malades. Mais il ne m'est pas permis de révéler le secret dans lequel les personnes dont je parle, désirent que leurs bonnes actions restent ensevelies : tel est l'effet de la générosité et des autres vertus morales dans les âmes pieuses... (1). »

Il est plus vraisemblable d'admettre que les administrateurs de l'Hôpital général furent froissés par le compte rendu que fit Chambon, en 1787, de la mauvaise tenue de l'établissement : les épidémies s'y succédaient sans cesse ; sa malpropreté était connue ; la gale y régnait de façon endémique ; les hospitalisées elles-mêmes avaient rédigé une plainte (1790) sur l'insuffisance et la mauvaise qualité des aliments. L'*Assemblée des représentants de la commune*, saisie de la question par de Jussieu (alors lieutenant de maire au département des hôpitaux) se déclara « plus affligée que surprise de ces détails, et regrettant de n'y pouvoir remédier à l'instant, a arrêté de passer à l'ordre du jour » (2). De tels rapports ne sont pour plaire aux administrations : et il y a tout lieu de croire que les « quelques propos désobligeants sur les sœurs officières » ne furent qu'un prétexte pour se débarrasser d'un médecin trop zélé, par conséquent un peu gênant (3).

(1) Chambon, *Notice sur les Moyens de rendre les hôpitaux utiles à la Nation*, Paris, 1787.

(2) Sigismond-Lacroix, *Actes de la commune de Paris*, t. VI, p. 377, Paris, 1895.

(3) Le successeur de Chambon fut Saillant ; ce dernier, bien que riche et influent, ne fut guère plus heureux que son prédécesseur ; congédié le 4 novembre 1791, il fut le dernier médecin de l'Hôpital général (Cf. Mac-Auliffe, *op. cit.*, p. 15).

Chambon se consola de cette destitution en se mariant, le 16 juillet 1791, avec une jeune fille de 19 ans, Mlle Augustine-Epiphane Barbe Bateste ; cette union fut des plus heureuses, bien qu'il n'en naquit point d'enfants ; Chambon trouva dans sa jeune femme (1) une vraie collaboratrice, elle s'intéressa à ses travaux, et l'aida dans la rédaction de son livre sur l'*Éducation des abeilles*. Elle partagea avec courage les revers de la vieillesse de son mari ; elle le réconforta dans toutes ses souffrances morales et physiques ; elle ne fut d'ailleurs pas payée d'ingratitude, car jamais Chambon ne manqua de lui manifester la plus vive affection et la plus profonde reconnaissance.

Chambon avait souvent exprimé des idées très libérales, en particulier dans sa *Notice sur les moyens de rendre les hôpitaux utiles à la nation* (1787) ; il s'était lié d'amitié avec un certain nombre de philosophes et de politiciens ; si bien qu'aux premiers jours de la Révolution, il se trouva tout désigné pour occuper des fonctions publiques.

« A la fin de 1792, il était administrateur des *Impositions et des Finances de la ville de Paris*, et il put y servir la cause de l'ordre en s'opposant énergiquement à ce que la ville, accablée de dettes, donnât des fêtes, qui, disait-il, n'étaient propres qu'à entretenir la fermentation des esprits (2). »

La même année, il recevait cette nomination :

---

(1) « Il est inexact qu'Augustine Chambon ait été religieuse et l'article publié à ce sujet par le *Figaro*, le 23 janvier 1882, est complètement faux, et rempli d'inexactitudes. Je ne l'ai connu qu'après avoir publié ma brochure, sans quoi je l'aurais réfuté. Ce qui a pu donner lieu à cette légende, c'est que Mme Chambon, restée à la mort de son mari sans autres ressources qu'une modeste pension qui lui était servie par la duchesse d'Angoulême, se retira quelque temps comme dame pensionnaire dans une maison religieuse où elle ne fit qu'un court séjour. Sa pension ayant été supprimée à la Révolution de 1830, elle vint s'établir à Chaumont à la fin de cette année, et mourut chez ma grand-mère dans les premiers mois de 1831 » (Communication personnelle de M. V. Froussart).

(2) V. Froussart (*loc. cit.*).

« Paris, 17 septembre 1792,
L'an 4 de la Liberté, 1er de l'Egalité.

« Je vous préviens, Monsieur, que vous avez été nommé pour continuer « avec M. Sabatier, chirurgien consultant des armées, et M. Parmentier (1), « apoticaire-major (*sic*) l'inspection des hôpitaux ambulans et sédentaires des « armées. Vous voudrez bien en conséquence vous rendre sans perdre de « tems à Strasbourg, où vous remplacerez M. Coste pour achever avec « MM. Parmentier et Sabatier l'inspection des hôpitaux.

« *Le Ministre de la Guerre,*
« Jo. Servan. »

Il est probable que le voyage à Strasbourg ne tenta pas beaucoup Chambon. Et en quatre jours de temps il obtenait un changement de fonction et de destination qui lui fut ainsi notifié :

« Paris, 21 septembre 1792.
« An 4 de la Liberté,

« Je vous préviens, Monsieur, que vous avez été nommé pour remplir la « place de *premier médecin des armées* et être employé en ladite qualité au « conseil de santé établi près le département de la Guerre, pour diriger le « service médical des hôpitaux militaires, et être chargé conjointement avec « les membres dudit conseil, de la correspondance relative aux divers objets « qui peuvent intéresser le traitement des malades militaires avec les officiers « de santé des hôpitaux militaires et des régiments.

« Je vous invite à vous rendre le plus tôt possible à vos fonctions, et aux « séances du conseil qui se tiennent rue Caumartin, n° 35, au *bureau de l'ad-* « *ministration des hôpitaux.*

« Je ne doute pas que vous ne vous empressiez de donner dans l'exercice « des fonctions qui vous sont confiées les preuves de votre zèle pour le bien « du service de la Nation.

« *Le Ministre de la Guerre,*
« Jo. Servan. »

Cette lettre porte en marge, en face des mots *conseils de santé*, la note : « *N'a pas eu lieu* ». Si bien que Chambon, après avoir été nommé à quatre jours d'intervalle, *inspecteur des hôpitaux militaires* et *premier médecin des armées*, ne prit jamais possession de ces fonctions ; il s'empressa cependant d'en conserver les titres, qu'on retrouve toujours accolés à son nom en tête de ses ouvrages, ou au bas de ses lettres.

(1) C'est ce même Parmentier, pharmacien, qui vulgarisa la pomme de terre.

Pendant que Chambon s'élevait sans grande peine à ces hautes dignités militaires, les événements de la Révolution se précipitaient ; les massacres de septembre venaient de creuser un fossé profond entre les députés de la Montagne et ceux de la Gironde. La municipalité elle-même avait perdu son chef, le maire Pétion, qui avait dû abandonner ses fonctions le 12 septembre pour n'avoir pas su arrêter les massacres. La place était peu enviable : la Montagne portait comme candidat Lhuillier, tandis que les modérés votèrent pour Chambon et M. d'Ormesson.

Chambon fut élu à une forte majorité ; il prêta serment devant la Commune, et fut installé le 8 décembre 1792.

Après avoir élu un maire de leur choix, les modérés mirent moins d'empressement à défendre leurs opinions, et ils laissèrent la majorité aux partisans de la Montagne qui choisirent comme membres du parquet, Chaumette, Hébert et Réal. Avec de tels assesseurs, toute la bonne volonté et tout le dévouement de Chambon furent paralysés. Sa modération ne servit qu'à exciter la passion de ses collègues.

Le soir même de son installation, Chambon réunit les membres de la Convention qui voulaient sauver le roi ; la création d'une garde départementale fut décidée pour les aider dans leur dessein ; mais dès le lendemain le décret du maire fut rapporté.

Dès lors les difficultés s'accumulèrent ; Chambon lutta pendant deux mois pour assurer l'ordre, et protéger le Roi que les factieux menaçaient sans cesse d'aller saisir dans sa prison. Tous ses efforts furent vains ; et presque aussitôt après l'exécution du Roi, vaincu par les progrès incessants du parti de la Montagne, il abandonna ses fonctions, le 4 février 1793, malgré la peine de mort prononcée contre tout démissionnaire.

Le rôle de Chambon, dans cette courte mais tragique période, fut bientôt dénaturé ; une fois le calme revenu, on accusa l'ancien maire de Paris d'avoir pactisé avec les révolutionnaires intransigeants, et d'avoir même voté la mort du Roi (1).

---

(1) « Il faut rectifier une erreur qui a été partagée même par les historiens

Par une lettre imprimée à un très petit nombre d'exemplaires, et qui n'a pas été publiée depuis *in extenso*, Chambon se défendit de ces accusations ; ce curieux document, que M. V. Froussard a bien voulu nous communiquer, donne sur l'histoire de ces deux mois de très intéressants détails. Nous sommes heureux de pouvoir la reproduire ici :

Lettre à Monsieur C..., sur les calomnies répandues autrefois contre moi, comme maire de Paris, et renouvelées dans ce temps.

J'apprends, Monsieur, que dans ce moment on renouvelle des bruits injurieux pour moi, et dont mes amis avoient pris autrefois la peine de démontrer l'absurdité ; je croyais que mon repos n'en seroit plus troublé ; je vous avoue même que je ne les repousserois pas aujourd'hui, si la circonstance où s'est trouvée ma femme, samedi dernier, ne sembloit pas exiger que je prouvasse qu'elle n'a pas uni son sort à celui d'un homme à qui l'on puisse refuser de l'estime. Je fais depuis longtemps trop peu de cas des hommes et des choses, pour que les clabauderies de mes ennemis et des personnes qui croient sans discernement tout ce qu'elles entendent, fassent la moindre impression sur moi. On distribue dans le monde la louange et le blâme avec si peu de jugement et si à rebours de la raison, qu'un honnête homme ne peut désirer l'une, ni être touché de l'autre. Mais ces réflexions sur la légèreté ou la méchanceté de nos contemporains m'entraîneroient trop loin, si j'en développois les causes et les effets ; je veux bien, puisque votre amitié l'exige de moi, interrompre, cette unique et dernière fois, mes occupations ordinaires, pour répondre à quelques-unes des calomnies auxquelles jai été sans cesse en bute.

On me met au nombre des ennemis du feu Roi, et par conséquent de son auguste famille ; premièrement, par cela seul que j'ai été chef de l'administration de Paris pendant le procès de Louis XVI ; secondement, selon quelques-uns, parce que jai voté la mort de cet infortuné monarque ; troisièmement, selon d'autres, parce que je l'ai conduit à la mort ; quatrièmement,

---

les plus autorisés. On a prétendu que Chambon avait voté la mort de Louis XVI. Or, pour émettre ce vote, il fallait nécessairement faire partie de la Convention et Chambon n'en avait jamais été membre. Il y avait d'ailleurs incompatibilité entre les fonctions de député et celles de membre de la Commune, et, par conséquent, si Chambon avait siégé à la Convention il n'aurait pas été maire de Paris. Il est donc de toute évidence qu'il n'a pas eu à se prononcer sur le sort de Louis XVI. La vérité est qu'il a été confondu avec deux conventionnels du même nom, dont l'un était député du Gard, et l'autre de la Corrèze » (Notice de M. V. Froussard, *loc. cit.*).

suivant quelques personnes, parce qu'on a pris la voiture que l'administration fournissoit au maire pour le transférer là où il devoit perdre la vie. Tels sont les principaux chefs d'accusation qu'on porte contre moi, sans se mettre en peine de la contradiction dans laquelle on tombe, ni de la stupidité de ces allégations D'une autre part, M. Cléry, valet de chambre du Roi, qui n'a point quitté cet infortuné monarque, dans un temps où il a été abandonné par un grand nombre de ceux qui lui devoient le plus de reconnoissance, a inséré dans un écrit, publié par lui, deux remarques dans lesquelles il blâme ma conduite. La première est d'avoir abordé Louis XVI au Temple avec *un air* de sévérité ; secondairement de m'être fait attendre plus de deux heures, avant de monter à la tour, pour lui annoncer le décret de sa translation à l'assemblée nationale. Il ajoute qu'il n'appartenait pas à un sujet de faire attendre son Roi. Je répondrai à ces inculpations, après avoir montré le néant des autres. Un petit nombre de personnes disent encore qu'en annonçant au Roi le décret de translation, j'ai usé d'une dénomination en quelque manière injurieuse, en l'appelant Louis Capet. Voilà, autant que je m'en souvienne, d'après les rapports de mes amis, les inculpations qu'on renouvelle aujourd'hui contre moi.

Concevez-vous, Monsieur, le dégoût inséparable de la réfutation de ces misérables calomnies ? Ceux qui les répètent en ce moment, pour faire ostentation de leur attachement à la famille royale, ont-ils pris la peine de s'assurer de ce qui se passoit dans les temps d'orages populaires ? Sont-ils venus partager les dangers qui menaçoient mille fois le jour la vie des hommes qui s'exposoient à la perdre pour un véritable amour pour le Roi ? Et pour n'avoir pas réussi à le sauver de la rage de ses ennemis, parmi lesquels il a bien fallu compter quelques-uns des plus grands personnages de l'Etat, rejettera-t-on sur les premiers l'horreur qu'ont inspirée les autres ? Tandis que ces premiers restoient seuls dans ces périls, les indolens et lâches habitans de Paris, de quelque classe qu'ils fussent, après avoir promis la plupart de soutenir les citoyens courageux qui tentoient des entreprises hasardeuses, ne disparaissoient-ils pas au moment où leurs secours devenoient nécessaires ? Sacrifioient-ils un seul de leurs insipides plaisirs pour prévenir les malheurs dont leur aveuglement et leur indifférence ne leur permettoient pas d'apercevoir que les suites retomberoient sur eux ? N'ai-je pas dès les commencemens de la révolution averti mille fois des gens, qui se croyoient importans et de grands sens, des orages qui se formoient sur nos têtes ? De quelles couleurs ne les ai-je pas peints un jour chez feu M. de Chastuley, en présence de MM. de Liancourt et d'autres officiers généraux ? Je montrois déjà en 1787, dans un ouvrage que je publiois la même année, les craintes que nous devions concevoir sur l'avenir (1)..... Mais revenons à l'examen des inculpations qui me sont faites.

---

(1) Il s'agit sans doute du *Mémoire sur les moyens de rendre les hôpitaux*

Quand après les massacres de septembre 1792, que mon prédécesseur n'avoit ni prévenus, ni arrêtés, il devint nécessaire de faire choix d'un nouveau chef de l'administration de Paris, les habitans honnêtes de cette ville jetèrent les yeux sur d'Ormesson et sur moi : les anarchistes vouloient Lhuillier, procureur syndic du département. J'étois alors administrateur des impositions et des finances de la ville. J'avois mérité la haine des pervers par l'opposition que j'avois apportée à ce que la ville accablée de dettes donnât des fêtes qui n'étoient propres qu'à entretenir la fermentation des esprits. On sait que je fis mes efforts pour engager les personnes de ma connoissance à donner leur voix à un autre, en les pressant de déterminer les habitués de leurs sections à en agir de même. M. d'Ormesson réunit le plus grand nombre de suffrages. Mais soit qu'il fut épouvanté des dangers inséparables d'une magistrature dans les fonctions de laquelle il falloit lutter sans cesse contre un parti considérable de méchans ou de scélérats, soit qu'il eût quelqu'autre raison que j'ignore pour ne pas se charger des risques à courir dans ce périlleux emploi, il refusa la mairie. Alors les voix des gens de bien se réunirent toutes pour me nommer.

La nécessité de comprimer les méchans à Paris, tandis que le ministre de l'intérieur étouffoit courageusement les semences de division dans les départemens ; le danger de l'Etat, celui de la famille royale, etc., furent les motifs par lesquels on me contraignit en quelque sorte d'agréer ma nomination. Je fus averti le 8 décembre par la Commune d'entrer en exercice des fonctions attachées à la mairie. Les habitans de Paris, déjà lassés d'avoir fait quelques efforts pour avoir un magistrat sur la conduite duquel reposassent leurs espérances, relativement à la tranquillité publique, abandonnèrent leurs sections et laissèrent aux instigateurs des soulèvemens populaires le soin de choisir les membres du parquet et de compléter la Commune. C'est pourquoi l'on élut Chaumette, Hébert, Réal et les autres. Croyoient-ils que le chef de l'administration aurait la possibilité d'empêcher que cette commune ne prit malgré lui, et le plus souvent en son absence, des délibérations désastreuses, quand les gens du parquet, destinés à maintenir l'exécution des lois, favorisoient leur infraction ? Se persuaderoit-on (car c'est la même chose) qu'un général d'armée remporteroit seul des victoires sur des ennemis formidables et nombreux, si les soldats devenoient eux-mêmes ses plus dangereux ennemis et contrarioient toutes ses opérations ? Sont-ils en droit aujourd'hui, ces habitans de la Babylone de France, de m'imputer le malheur arrivé pendant mon administration, quand ils ont enchaîné mon autorité par le choix de collègues les plus détestables ?

Quoi qu'il en soit, comme administrateur, je n'ai qu'un mot à dire. Mes

---

utiles à la Nation, où Chambon parle en effet à plusieurs reprises de l'état de la société à cette époque, et des améliorations qu'il y aurait eu lieu d'y apporter.

ennemis conviennent que j'ai sacrifié mes emplois (et j'avois un des plus honorables de ma profession) et ma fortune particulière pour me livrer tout entier à mes devoirs. Si ce n'est pas assez pour convaincre les calomniateurs inconsidérés de la pureté de mes intentions, qu'ils lisent dans le *Moniteur*, et dans d'autres pièces authentiques, les efforts que faisoient pour me perdre les anarchistes dont je déjouois les complots ; on y verra (dans ces écrits publics) que le 5 janvier je reprochai durement à la Convention le scandale de ses débats ; que le 14 je fus comprimé, comme point de centre, par plus de trois mille personnes, par rapport à la représentation de l'*Ami des lois* (1) ; comédie que je désirois qu'on jouât, contre la volonté de la Commune, qui, le même soir, improuva ma conduite par un arrêté, malgré le décret que j'avais obtenu de la Convention pour faire donner cette pièce au public. Je conviens que quelque temps avant ces événemens, désespérant de ramener les perturbateurs de l'ordre à des principes raisonnables, et n'étant aidé par personne dans cette entreprise, j'avais déjà voulu donner ma démission ; j'en retrouve la preuve dans l'original d'une lettre qui fut affichée le 12 sur les murs de Paris ; je manifestai plus formellement cette intention après la représentation de l'*Ami des lois*. Un des substituts du procureur de la Commune, M. Réal (qui ne doit pas avoir oublié ce fait), et quelques autres membres de l'Assemblée me représentèrent les inconvéniens de laisser l'administration sans chef dans un temps de trouble ; je cédai à leurs instances. Je nomme, à l'appui de ce que j'avance, un homme du parti opposé au mien ; je ne cherche donc pas les témoignages qui pourroient m'être favorables. Qu'on lise aussi ce qui se passa à l'hôtel-de-ville et à la Convention, lorsque j'y conduisis les commissaires des quarante-huit sections, qui demandoient le rapport du décret sur l'exil des membres de la famille de Bourbon, excepté de ceux qui étoient renfermés dans le Temple ; on reconnoîtra, par le récit des circonstances affreuses qui ont accompagné cette démarche, si je chérissois ou non la malheureuse famille que j'ai nommée. On apprendra, puisqu'on ne s'informe de rien avant de calomnier, qu'environné d'assassins à qui il avoit été ordonné de me massacrer, et qui ne me laissèrent pas ignorer un projet dont j'avois été instruit, qu'accusé à la séance de cette convention par le parti qu'on nommait *la Montagne*, je traitai dans le sein de l'Assemblée ce parti d'égorgeurs, avec le mépris et l'indignation dont je n'avois pas cessé de lui donner les

(1) Cette pièce à *clef* mettait en scène un certain nombre de personnages révolutionnaires : Robespierre sous le surnom de *Nomophage*, et Marat sous celui de *Duricrâne*, y étaient particulièrement maltraités. Ce fut un succès d'enthousiasme, aux dépens des hommes de la Terreur. La pièce fut interdite, et Chambon chargé de l'exécution de l'arrêté de la Commune. Pour avoir obéi avec trop de mollesse à ces ordres, il fut publiquement blâmé. (Voir, pour tous les détails de l'« émeute » provoquée par cette représentation, l'article du Dr Cabanès, *loc. cit.*)

marques. Croit-on qu'un magistrat qui marche toujours sur les bords d'un abîme creusé sous ses pas, abîme qui, le jour dont je parle, avoit été rendu cent fois plus profond et escarpé que de coutume ; magistrat qui conserve assez de sang-froid pour accabler de son mépris et de sa haine ceux qui ourdissent des complots contre sa vie ; croit-on, dis-je, que la vieillesse d'un tel administrateur doive être sans cesse abreuvée d'outrages ? Qu'on lise encore cette pétition des sections égarées, ouvrage des gredins de Paris et de ceux de la Convention, par laquelle on demandoit un décret qui m'ôtat de mes fonctions ; qu'on se rappelle les injures grossières écrites contre moi dans toutes les feuilles publiques du temps, on saura quel parti j'avois embrassé et quelle fin je me proposois.

Observez bien, Monsieur, que je ne rappelle à votre souvenir que des faits dont l'authenticité est incontestable ; faits que ne devroient ni avoir ignorés, ni avoir oubliés ceux qui vantent si commodément aujourd'hui (parce qu'il n'y a aucun danger à le faire, ou parce qu'ils ont des intérêts à ménager) leur attachement pour la famille royale. Je supprime l'énumération interminable des actions moins connues (mais constatées par des actes publics) que celles qui sont relatées ci-dessus; elles n'en ont pas moins mis dans mille occasions mon caractère, mes opinions et ma conduite dans la plus parfaite évidence. J'ai fait plus ; j'ai donné ma démission comme maire de Paris le 4 février, c'est-à-dire onze jours après le décès du Roi ; je l'aurois donnée plus tôt, comme cela est déjà dit, si nous n'avions pas eu, mes amis et moi, l'espoir, en apparence le mieux fondé, de le sauver. Remarquez qu'il y avoit peine de mort contre tout démissionnaire, ce qui ne m'a pas empêché, peu de temps après, de quitter encore, malgré la rigueur de la loi que je cite, mon emploi de premier médecin des armées, et d'inspecteur général des hôpitaux militaires. Voilà comment je courois à la fortune, voilà aussi l'exposé de ma conduite comme chef d'administration.

On assure que j'ai voté la mort du Roi à la Convention. Les gens qui me donnent cette petite marque de méchanceté ne s'aperçoivent pas, sans doute, qu'ils se montrent avec un genre de stupidité toute particulière dans leur calomnie, quand ils m'inculpent ainsi (ce qu'ils ont réitéré mille fois dans de nombreuses compagnies) ; car, pour faire ce vote, il falloit être membre de la Convention ; or il s'élève une difficulté tout à fait extraordinaire sur le fondement de leur assertion hardie, c'est que je n'étois pas et ne pouvois pas être de la Convention, quand j'administrois la ville de Paris ; d'ailleurs l'un étoit incompatible avec l'autre. Diront-ils qu'un conventionnel portoit le même nom ? Mais qu'est-ce que cela prouve autre chose que leur étourderie en m'accusant de ce crime, et la stupide crédulité de ceux qui ajoutèrent foi à leur grossier mensonge ? Il y avoit deux membres de la Convention du même nom, l'un député du département de la Corrèze, et l'autre du département du Gard. Ainsi un nom leur suffisoit pour asseoir un jugement déshonorant, pourvu qu'ils satisfissent leur animosité, non pas

contre la vérité, mais contre la vraisemblance : la belle ressource pour la calomnie !

Ceux qui assurent que j'ai conduit Louis XVI au lieu où il perdit la vie, n'avancent pas une absurdité moins révoltante que la précédente. A la vérité, je réunissois sous mon autorité l'administration de la police avec celle de l'intendance et celle de prévôt des marchands. Mon emploi, comme maire, premier administrateur de la police, exigeoit que je remplisse cette exécrable mission : la Convention le vouloit. J'ai évité ce délit (et je n'aurois jamais consenti à m'en rendre coupable), en faisant prendre par la Commune une délibération tendante à nommer les commissaires qui fussent témoins des derniers moments de la vie du roi. Il seroit trop long de vous raconter comment je suis venu à bout de mon projet. Quoiqu'il en soit, on trouvera dans les actes du temps, et dans tous les journaux de la même date, que Claude Bernard et Jacques Roux, l'un vicaire de la Magdeleine, faubourg Saint-Antoine, et l'autre de la communauté des prêtres de Saint-Nicolas des Champs, s'offrirent pour commissaires, en manifestant une telle fureur d'assouvir leur rage de ce spectacle lamentable, qu'ils révoltèrent les massacreurs de septembre placés (on sait pourquoi) dans les tribunes du conseil général avec quelques députés de la Convention ; ces deux prêtres eurent une fin misérable. Je ne vois pas ce que mon nom et ma profession ont de si commun avec ceux de ces deux hommes. Il me semble que les amis du Roi ne pouvoient pas oublier un événement si marquant par la férocité de ceux qui n'ont pas dissimulé une si étrange barbarie. Il faut être d'une méchanceté bien aveugle pour me substituer à la place de ces deux monstres !

Prenez, je vous prie, Monsieur, autant de patience pour lire ces odieux détails, que j'ai d'indignation en les écrivant : donnez moi aussi, parmi tant d'autres, cette preuve extraordinaire de votre amitié. On me fait encore un crime d'avoir laissé prendre une voiture qu'on dit être la mienne, pour conduire le Roi au trépas. Tout le monde sait cependant qu'elle appartenoit à l'administration, qu'elle n'étoit pas plus à moi qu'à mes prédécesseurs et à mes successeurs. J'avois vendu mes chevaux en 1793. Quand les *meneurs* de la Convention se sont concertés avec la municipalité pour prendre cette voiture qu'on destinoit à un si funeste usage, je n'avois rien à objecter à cette décision ; d'abord faute de droits pour y mettre obstacle ; en second lieu parce que j'avois déclaré la veille, en écrivant au conseil général, qu'étant très incommodé (quoique ma santé n'éprouvât pas d'autre changement que la vive impression du chagrin de ce qui se passoit), je ne sortirois pas pendant trois jours de la mairie ; que par conséquent je ne me rendrois pas aux assemblées du corps municipal, ni du conseil général. Je restai pendant ces trois jours, sans quitter mon cabinet, dans la consternation que partageoient avec moi tous les bons Français. Voilà pourquoi on prit, sans m'en avertir, la voiture de l'administration. Vous voyez, Monsieur, combien le reproche qu'on se croit fondé à me faire est pitoyable.

En voici deux, en apparence, mieux établis. M. Cléry, valet de chambre du Roi, dit dans un mémoire imprimé, que j'ai abordé le Roi avec un air de sévérité, et que je me suis fais attendre de S. M. au moins deux heures, avant de monter à la tour. Il étoit naturel que toute personne faisant partie de la commune de Paris fut regardée par M. Cléry comme odieuse au Roi. Il lui convenoit à son juste attachement pour un si bon maître de porter ses regards attentifs sur la physionomie de ceux qui l'abordoient, afin d'y démêler des signes d'espérance ou de crainte sur le sort de ce monarque vénérable. C'est le seul de mes accusateurs qui se dirige par des apparences qui semblent justifier ses soupçons : il ne pouvoit connoître ni mes sentiments, ni ma manière habituelle d'agir. En montant l'escalier du Temple, mon émotion, malgré mes efforts pour la cacher, fut telle, que mes genoux trembloient sous moi ; ceux qui m'accompagnoient s'en aperçurent ; elle s'augmenta au point que je faillis perdre tout à fait l'équilibre, et tomber sur les derniers degrés qui restoient à franchir. Arrivé à la porte de l'étage occupé par le Roi, je redoublai d'efforts pour modérer le trouble auquel j'étois en proie. Je traversai lentement la pièce pour acquérir une assurance apparente. Préoccupé des idées que ce lieu offroit à ma pensée, M. Cléry prit pour sévérité une gêne douloureuse que je tâchois de dissimuler. Quoique nous eussions, mes amis et moi, les plus grandes espérances de délivrer le Roi, et que, d'après la parole du plus grand nombre des députés, nous nous en crussions assurés, mes réflexions, en contemplant un si adorable monarque, retenu dans la tour du Temple, étoient les plus déchirantes. J'articulai à voix un peu basse : *il m'est ordonné par la Convention de vous traduire à sa barre* ; *le secrétaire de la commune va lire le décret qui m'intime cet ordre.* Je ne pouvois dire ni *sire*, ni *citoyen*, *il m'est ordonné*, etc.

Dans le premier cas j'aurois manifesté quelque intelligence avec S. M. pour la secourir, et dès ce moment la vie de Louis XVI étoit compromise. J'avois tout à craindre de la haine pour ce monarque, de la part de ceux qui m'accompagnoient. Dans le second cas je l'aurois injurié. Il eût été encore de la plus grande irrévérence de lui adresser la parole, en substituant à ses titres et à ses dignités, comme tant d'autres l'avoient fait, son seul nom de baptême. Quant au temps qui s'étoit écoulé avant que je montasse chez le Roi, je l'avois employé à faire passer trois ordonnances successives chez le ministre de la justice, pour avoir le décret qui fixoit le mode de translation. L'Assemblée nationale ne le rendit que vers les onze heures ; je ne l'eus que vers midi. Telle fut la cause, constatée par les actes dont je parle, du retard involontaire qui m'empêcha de monter, quand je l'aurois dû, à la tour du Temple. Je n'avois donc pas, à cet égard, manqué de respect pour le Roi, et mon air apparent de sévérité étoit mal interprété.

On ajoute dans le monde que j'ai adressé la parole au Roi en le nomment *Louis Capet.* M. Cléry parle de cette dénomination dans une phrase où il est question du décret de translation ; elle y étoit effectivement insérée : le

greffier de la commune ne pouvoit pas changer les expressions de cet acte en le lisant ; c'est sans doute ce qui a causé une erreur volontaire ou involontaire relativement à moi, en supposant, contre toute probabilité, que j'avois lu moi-même le décret. Mais qu'on jette les yeux sur le mémoire de M. Cléry, exact dans les détails, on se convaincra, malgré quelque obscurité dans son style, lorsqu'il rapporte cette circonstance, qu'on ne peut pas m'attribuer ce manque extrême de respect. D'ailleurs, lui qui m'accuse de sévérité sur l'air de mon visage seulement, n'auroit pas manqué de dire formellement que j'avois fait cette injure au Roi.

Rien peut-être ne prouve mieux ma vénération pour l'infortuné monarque, que mon attention à l'empêcher d'entendre les propos qu'on tenoit sur son passage, en l'occupant de choses extrêmement intéressantes, par une conversation suivie, après qu'il m'eût donné l'occasion lui-même de lui adresser la parole. Jusque dans ces moments terribles, sa bonté ne se démentit point dans la manière dont il me fit l'honneur de m'interroger sur quelques objets d'antiquité qui se trouvoient encore dans ma province. Il développa à ce sujet les connaissances les plus profondes et les plus précises d'histoire ancienne, de géographie, etc. ; les journaux du temps firent mention de cette conversation ; probablement parce que Chaumette et Brulé, qui occupoient le devant de la voiture, en rendirent compte à quelques journalistes. Dans un moment où le Roi jetoit sur moi un regard de bonté, en voulant me faire entendre par ses expressions mêmes qu'il me savoit gré de mes soins, je trouvai moyen de l'avertir d'un coup d'œil que nous étions accompagnés de gens dont la présence ne permettoit pas un épanchement qui seroit dangereux pour lui. Malgré cet avertissement, sa bonté naturelle le ramenoit quelquefois à ces sentimens de gratitude qu'il réprimoit avec effort. Jugez, Monsieur, quelle affreuse situation pour moi d'être dans la nécessité de forcer mon Roi, par un regard expressif, à s'interdire un simple coup d'œil, ou un mot qui auroit annoncé sa confiance ! Que les gens du monde, qui traitent quelquefois si méchamment ceux dont ils ignorent la conduite, conçoivent, s'ils peuvent, la contrainte du monarque et de son sujet dans une occurrence si périlleuse, où jamais ils n'ont eu un si grand besoin d'épanchement ! Ce n'est pas eux que je prendrai pour juge de cette affreuse gêne ; ils sont incapables de s'en faire une idée.

Il avoit été décidé qu'en passant devant la porte Saint-Denis on feroit une décharge d'artillerie sur la voiture ; j'étois prévenu de ce complot. Les canonniers tenoient leurs mèches allumées. En abordant cette porte, je m'élançai par la portière, le corps à moitié en dehors ; d'une voix et d'un geste menaçants je paralysai les bras des canonniers. Le soir, au retour, il faisoit nuit ; je rencontrai le bataillon de ma section qui se fait reconnoître ; je lui donnai l'ordre de marcher serré près de la voiture jusqu'au Temple. Je fis par ce moyen discontinuer les tentatives qu'avoient faites quelques particuliers pour atteindre aux portières, et très probablement pour assassiner le

Roi. Je n'ignorois pas qu'on feroit des efforts pour y parvenir ; c'est pourquoi je saisis l'occasion favorable de faire accompagner la voiture par le bataillon de ma section, qui m'avoit donné des preuves d'attachement jusqu'à cette époque. C'étoit la vie de Louis XVI que je voulois conserver : mes amis savent assez que je ne prenois aucune précaution pour garantir la mienne de la fureur des scélérats dont la Montagne me faisoit sans cesse environner. Les détails qui constatent cette vérité ne concernant que moi, je ne dois ni ne veux prendre la peine de les rapporter.

J'ai donc enfin terminé l'examen de ces inculpations si bizarres, si contradictoires et si opposées à la teneur des actes authentiques, d'après l'énoncé desquels, seuls, on devrait juger ma conduite. Quand on réfléchit sur la stupide méchanceté de la multitude, on rougit presque d'avoir, par la configuration du corps, quelque ressemblance avec elle. Vous vous imaginez bien, Monsieur, que je comprends dans la multitude tout ce qui parle ou qui agit sans réflexion et sans bon sens : vous en concluez sûrement que je fais peu d'exceptions ; vous avez parfaitement raison.

J'oubliois encore parmi cent autres remarques (que je ne prendrai pas la peine de rapporter) un mot qui complète ma justification. L'auteur d'une tragédie sur la mort de Louis XVI, qui paroît avoir une connoissance parfaite des moteurs des orages révolutionnaires, prouve en passant dans deux vers que les ennemis du Roi étoient aussi les miens (1). Mais parmi les témoignages que j'ai droit d'invoquer plus particulièrement en ma faveur, je choisirai celui de M. Bertrand de Molleville, ministre du roi ; je n'ai jamais eu l'honneur de le voir ; aucune relation ne m'a rapproché de lui. Attaché sincèrement au Roi, il se trouvoit dans une position à prendre des préventions fâcheuses sur mon compte : les bruits qu'on faisoit circuler

(1) *La mort de Louis XVI*, tragédie en 3 actes ; acte III ; scène IV.
...« Deux commissaires de la commune :
« *Premier commissaire.* — Au gré de nos projets je vois tout réussir,
« Embrassons-nous, amis, le tyran va périr ;
« Hier, de ses conseils, l'éloquence importune
« Avait séduit les cœurs et changé sa fortune ;
« Si Danton, avec art maîtrisant les esprits,
« N'eut fait au lendemain ajourner le sursis
« Le Sénat oubliant sa grandeur magnanime
« Ravissoit à nos coups cette illustre victime.
« *Deuxième commissaire.* — Je l'ai craint un moment, mais grâce au ciel [enfin
« Notre pouvoir l'emporte, et n'aura plus de fin ;
« Si Chambon, si Roland osent rester en place,
« De leurs têtes ils paieront leur indiscrète audace,
« Et leur mort apprendra que nous et nos amis,
« Seuls de l'autorité devons être investis.
« On vient ; c'est du tyran la famille éplorée...

pouvoient faire impression sur mon esprit. Mais il a voulu savoir la vérité : il l'a cherchée sans partialité. On m'a assuré que, dans un ouvrage qu'il a publié à Londres sur la Révolution françoise, il m'a rendu une justice honorable. Je lui dois une reconnaissance dont je le prie d'agréer aujourd'hui les assurances les plus durables.

Veut-on enfin quelques détails sur ma vie privée ? Les voici. Quarante-sept ans de travaux non interrompus nuits et jours : les ouvrages nombreux que j'ai publiés, outre ceux plus nombreux encore, qui me restent en portefeuilles. Ces derniers sont connus de mes amis ; ils annoncent assez quel usage j'ai fait de mon temps. Qu'on s'informe quels soins respectueux j'ai donnés aux pauvres dans les hôpitaux de Paris, ou comme médecin, ou comme administrateur, on apprendra avec quel zèle je soulage les indigens. Ici je parle de moi avec fierté ; j'en ai acquis le droit. Qu'on s'informe encore avec quelle exactitude j'ai rempli mes obligations envers les militaires, quand j'étois chargé de veiller à leur conservation, on saura avec quelle persévérance je sollicitois, ou je forçois les ministres de la guerre de remplir mes intentions. Ma correspondance avec eux, dont je garde quelques débris, justifie ce que j'avance. Qu'on lise quelques pages du dernier ouvrage que j'ai publié en 1804 ; qu'on se borne même à lire l'épigraphe, on verra si j'ai encensé la tyrannie de Bonaparte, on jugera par là comment je parlois aux complices de ce Corse, puisque je ne ménageois pas la sévérité de mes réflexions dans les écrits publics.

Qu'ai-je obtenu en récompense de tant de peines et de travaux utiles ? des injustices et des persécutions. Je ne demande qu'un parfait oubli, je l'ai déjà dit, je fais trop peu de cas des hommes et des choses pour désirer de rentrer dans le monde. Mais aussi personne ne chérit plus ardemment que moi, Monsieur, les hommes qui vous ressemblent par l'excellence de leur cœur : vous pensez bien que mon attachement ne s'étend pas sur un grand nombre ; mais concentré sur peu de personnes, il n'en a que plus de force et de durée. Agréez-en l'assurance pour vous, Monsieur, avec celle de tous les sentimens délicats que vous méritez et que je vous ai voués pour toujours.

Je suis, etc...

Chambon de Montaux,
de l'ancienne Faculté de médecine de Paris ; de la Société royale de médecine ; ancien médecin de la Salpêtrière ; ancien premier médecin des armées ; et inspecteur général des hôpitaux militaires.

Paris, 17 *mai* 1814.

Malgré le ton déclamatoire de cette longue lettre, qui indisposerait volontiers contre son auteur, il n'est pas permis de douter de l'excellence des sentiments de Chambon ; on pourrait citer, il est vrai, plusieurs documents datant de 1793, qui sont en complète contradiction avec la lettre de 1814 (1). Au lieu de conclure à la mauvaise foi du maire de Paris, ne vaut-il pas mieux accuser les événements de l'avoir entraîné plus loin qu'il ne l'aurait voulu ?

Chambon quitta Paris le jour de sa démission : le soir même on se rendit à son domicile pour l'arrêter ; mais le bruit s'étant répandu qu'il avait été fusillé dans une ferme des environs de Paris, il put gagner Blois sans encombre. Il y fut bientôt reconnu, puis arrêté avec sa femme ; le 9 thermidor leur sauva la vie et leur rendit la liberté.

La santé de Chambon était toujours des plus précaires. Il n'exagérait rien, quand il l'invoquait comme excuse dans sa lettre de démission. Aussi voulut-il profiter de son séjour forcé en province pour reprendre des forces épuisées par de si grands soucis. Il est probable qu'il s'installa dans les environs immédiats de la ville ; il s'y livra assidûment aux travaux de la campagne (2). Sa femme s'y intéressait autant que lui, et ils purent tirer de leurs observations personnelles les éléments de deux importants ouvrages : le premier, rédigé par Mme Chambon, et annoté par son mari, devait paraître en 1799 sous le titre de *Manuel de l'Education des abeilles* ; le second, comprenant deux volumes, fut écrit par Chambon : *Traité de l'Education des moutons* (1810).

De telles expériences sont onéreuses, bien qu'elles aient pour but de montrer le grand profit qu'on peut tirer de leur objet. La fortune de Chambon passa en grande partie dans ces essais agricoles ; il y trouva en revanche une certaine amélioration de sa santé ; « par les fatigues soutenues pendant près de trois an-

(1) Cf. Cabanès, *Un médecin maire de Paris* (*loc. cit.*).

(2) Chambon avait traduit et longuement annoté le *Traité de l'agriculture de Columelle* ; il avait de plus rédigé plusieurs mémoires sur l'*utilité des pépinières*, sur les *maladies épidémiques des bêtes à cornes*, etc..., et fourni plusieurs articles au *Dictionnaire d'agriculture de Rosier*.

nées dans les champs » ses accès de goutte diminuèrent de fréquence ; « j'ai fait prendre, dit-il, une direction différente à la goutte, par des sueurs abondantes et par les urines ; j'ai été délivré des vomissemens » (1). Son ami Andry, avec qui il entretenait une correspondance régulière, l'avait aidé de ses conseils pour le traitement de ces crises douloureuses ; « c'est en suivant tes avis, lui écrivait-il, que j'ai diminué les souffrances des maux dont je suis accablé ».

Chambon se remit donc à la médecine ; un des premiers malades qu'il eut à soigner fut sa femme ; elle faillit mourir de la variole (2) qui régnait alors à Blois. La malchance poursuivait l'infortuné médecin ! Ses regrets furent si vifs de ne pas avoir inoculé sa femme, qu'il se fit l'apôtre de cette méthode d'immunisation ; nous verrons d'autre part comment ce beau zèle faillit être la cause de nouveaux ennuis pour Chambon (3).

Les clients étaient rares, et la position du ménage ne devait pas

(1) Chambon, *Manuscrits de la Fac. de méd.*, *Traité de la goutte* (*loc. cit.*).

(2) Les suites de cette variole furent sérieuses ; la malade éprouva surtout des troubles psychiques persistants, ainsi décrits par Chambon : «. Une femme, par l'effet d'une petite vérole confluente de la plus maligne espèce avoit passé deux mois dans un délire presque perpétuel. Ses idées étant devenues un peu plus justes, elle restoit plongée dans une tristesse que l'on ne pouvoit vaincre. Elle versoit des larmes amères toutes les fois que ses amis la visitoient, parce qu'elle se persuadoit qu'on la regardoit comme une *imbécille*, attendu qu'elle éprouvoit une difficulté marquée à suivre une conversation même ordinaire, et que ses pensées ne se succédoient pas comme avant la maladie. Son plus vif chagrin consistoit dans la crainte de passer sa vie dans la stupidité qu'elle reconnaissoit exister en elle. Cependant quelques voyages rendirent aux facultés morales l'activité qu'on leur avoit connue avant l'invasion de la petite vérole.

« Vingt-cinq ans après le cours de cette maladie elle a publié un ouvrage sur les *Avantages de la monarchie*, qui par la profondeur de ses vues, la justesse et la force de ses raisonnemens, toujours appuyés par des faits tirés de l'histoire, a fait l'étonnement des lecteurs » (Manuscrits inédits de la Fac. de méd., *Traité des maladies de l'esprit*, chapitre traitant *de l'affoiblissement des facultés intellectuelles qui subsistent après les maladies aiguës accompagnées d'accidens graves*).

(3) Dans un des chapitres suivants (*Chambon et l'inoculation*) on trouvera les détails relatifs à cette épidémie de variole.

être des plus brillantes. A ces tracas familiers, s'ajoutaient les soins exigés par une santé toujours chancelante, et la peine causée par les tristes souvenirs des journées tragiques de 1793. Malgré tout, Chambon avait repris ses travaux ; le *Traité des maladies des enfans*, la seconde édition *des Maladies des femmes*, datent de cette période. Chambon observe qu'il y a « peut-être quelque courage à travailler sans relâche malgré l'extrême affoiblissement de la santé », et malgré la tristesse qui l'accable : «...chaque instant (écrit-il dans la préface de son *Traité des maladies des enfants*) me rappèle le massacre de mes amis dont le plus grand nombre a péri sur l'échafaud. Les hommes savans et vertueux avec lesquels j'étois lié de la plus étroite amitié ne sont plus ; ceux qui ont survécu à la barbarie des assassins, sont isolés comme moi dans la vaste étendue de ma patrie en deuil, et ne peuvent plus m'aider de leurs conseils. Mon esprit fatigué par les inquiétudes inséparables de mon administration dans les temps orageux est toujours rempli du souvenir des entreprises sourdes et séditieuses des hommes pervers dont je faisais avorter les complots ; ce souvenir tourmentant laisse dans mes sens une agitation prolongée et peut-être impossible à dissiper, qui ne me permet plus de jouir du calme nécessaire pour exécuter convenablement le travail que j'ai entrepris ».

La publication de ses ouvrages ne devait pas laisser grand profit à l'auteur ; la clientèle de Blois n'était sans doute pas très rémunératrice ; et la goutte faisait de nouveau souffrir Chambon, presque sans interruption, depuis qu'il avait repris sa vie de labeur sédentaire : « Mes confrères de l'ancienne Faculté, et surtout MM. Andry, de Chamseru et Hallé, savent que personne n'a été aussi horriblement tourmenté que moi de la goutte, sans intermissions dans les années 1797, 1798 et 1899. J'en souffre moins depuis 1800, mais dans le travail assidu auquel je me livre nuit et jour, je ressens quelques douleurs dans les lombes. Les bains de vapeur me sont d'un grand secours. Mes douleurs sont dissipées avant que je ne sorte de la machine. »

Dans d'aussi pénibles conditions, Chambon ne pouvait guère supporter les fatigues imposées par le soin d'une clientèle de

province. Il chercha donc à obtenir une situation officielle, capable de lui assurer au moins l'existence. L'hôpital de Blois était dépourvu de médecins. Parmentier et Coste avaient conservé dans l'armée la haute situation abandonnée par Chambon pour entrer à la mairie de Paris ; il s'adressa à eux pour obtenir le poste qu'il enviait. On pourra juger un peu sévèrement sa démarche, et trouver que la lettre adressée à ses anciens collègues manque de franchise : mais le pauvre homme, perclus de douleurs, n'avait-il pas une excuse dans la tristesse de sa précaire situation ?

Blois, 2 mars 1803 (18 ventôse, an XI).

Messieurs et anciens collègues,

« J'ai hésité longtemps à vous rendre compte de ce qui se passe à l'hôpital militaire et civil de Blois ; tout ce que j'ai éprouvé de fâcheux me donna cette négligeance pour le soin de la chose publique que mon éternel amour pour mon pays me fait quelquefois surmonter. Je vais donc enfin vous instruire de ceux des abus dont je suis témoin.

« Il n'y a pas, à ce que je pense, d'hôpital plus mal tenu et plus mal dirigé dans toutes les parties, que celui de cette ville ; si vous en exceptez le recouvrement de ses revenus, suivi avec zèle par l'administration. Mais cet avantage disparoît devant le gaspillage intérieur, le deffaut (*sic*) d'ordre, celui du service, et plus encore par la conduite des femmes salariées qui sont attachées à cet établissement, pour ne s'occuper que de leurs profits particuliers.

« Ce qui suit vous concerne plus directement.

« Un département formé dans des tems désastreux chassa le médecin de cet hôpital et les deux chirurgiens en chef qui alternoient dans leur service. Ces administrateurs ignorans, rapaces, et ennemis déclarés de tout ordre, confièrent le service de l'hôpital à un mauvais chirurgien qu'ils destinèrent à remplacer le médecin. Celui-ci vient tout récemment de se faire nommer adjoint un jeune homme qui se dit médecin, et est tout aussi ignorant que le prétendu titulaire. L'administration (à l'exception de deux membres) a consenti pour des motifs méprisables à ce détestable arrangement, favorisé par un préfet qui n'accueille que la canaille prosternée à ses pieds. Vous pouvez juger du service par ce seul exposé. Vous seriez indigné si je vous rapportois quelques traits de l'impéritie de ce prétendu médecin.

« Que résulte-t-il de cet exposé sommaire ? Que si l'hôpital de Blois est mis au nombre des militaires (et on dit qu'il l'est), c'est au ministre de la guerre à nommer les officiers de santé. Vos droits à cette nomination sont incontestables, et la réparation de ces abus est comprise dans vos devoirs.

Vous êtes trop attachés au bien du service pour laisser subsister un pareil brigandage.

« Je vous offre mes services, bien que mon âge et mes infirmités exigent un repos que mon activité désavoue. Je vous les offre malgré la modestie des appointements attachés à cette place (600 fr.) aux conditions que vous ferez ajouter un logement qui avoit été occupé ces années dernières par un commissaire des guerres.

« Je vous préviens qu'une partie de l'administration mal composée pourroit contester la possibilité de le détacher d'un établissement quatre fois plus considérable qu'il ne convient à ses besoins. Pour savoir la vérité, vous vous adresserez à M. Bucheron, administrateur, l'homme sans contredit le plus estimé et le plus estimable du canton.

« Voilà en abrégé ce que j'ai à vous communiquer ; faites-moi l'honneur de me répondre sur tout ceci, et persuadez-vous surtout de l'attachement et de l'estime bien réelle de votre ancien collègue.»

« Chambon. »

Ce n'est pas la dernière fois que nous aurons à constater le peu de discrétion que Chambon mettait à ses démarches ; ses demandes ressemblent un peu à des ordres ; ceci est d'ailleurs tout à son honneur, et prouve qu'il n'avait pas le caractère d'un solliciteur ; il ne l'était que par nécessité. Un peu d'adresse et de souplesse sont nécessaires à qui veut obtenir des faveurs ; aussi Chambon ne connut jamais que des refus, ou de vagues promesses jamais réalisées.

Ses anciens collègues lui adressèrent le 21 ventôse, cette réponse à sa lettre (1) :

« *Au citoyen Chambon, médecin à Blois,*

« D'après la dernière décision du gouvernement, citoyen, il ne reste plus en France que 14 hôpitaux militaires proprement dits. Tous les hospices civils de la République sont appelés à concourir au service des militaires malades. C'est dans ce sens que celui de Blois doit avoir une sorte d'existence mixte qui donne une partie de la surveillance au directeur de l'administration de la guerre et laisse la haute main au ministre de l'intérieur. C'est celui-ci qui, par l'intermédiaire des préfets des départemens donne des ordres et des règlemens aux administrations hospitalières civiles.

« On parle d'un projet qui placeroit un officier de santé militaire, près de chaque hospice civil dans lequel on présume devoir être traités habituelle-

(1) Ces deux lettres inédites proviennent des *Archives administratives du Ministère de la guerre* (*dossier Chambon*).

ment plusieurs hommes de guerre. Si ce projet se réalise ce sera presque toujours à un chirurgien-major qu'on donnera la préférence. Vous devrez être persuadé, citoyen, de tout l'empressement avec lequel nous accueillerons le vœu d'un collègue comme vous, lorsqu'il voudroit bien appliquer ses talens et son expérience à ce service. Cependant il m'est d'autant plus difficile de prendre à cet égard aucune initiative que nous n'avons pas reçu un mot de correspondance de l'hôpital de Blois.

« Vous avez vu que le projet relatif à l'exercice de la médecine a été adopté hier et va avoir force de loi. Les intrus dont vous parlez se trouveront dans la nécessité de cesser leurs fonctions ou de donner la preuve des capacités requises. Si l'alternative laissoit l'hôpital de Blois dépourvu d'un médecin, et que nous pussions déterminer le choix, vous ne devez pas douter de la satisfaction que nous éprouverions à vous procurer celle-là et à vous donner un gage de notre estime et de notre attachement ».

« Nous avons l'honneur de vous saluer, »

« PARMENTIER, COSTE. »

Chambon attendit quelques mois ; la place et le logement qu'il avait espérés ne lui furent pas accordés ; il se décida alors à rentrer à Paris ; il y vécut très retiré, continuant à travailler sans cesse à la rédaction de ses nombreux ouvrages, vivant péniblement des revenus d'une modeste clientèle.

Les amis qu'il espérait retrouver étaient en partie disparus : beaucoup d'autres ne le connurent plus. Ce fut une nouvelle tristesse à ajouter à toutes les autres.

Les rèves d'avant la Révolution étaient déjà loin : l'ère heureuse qui devait résulter de tous les efforts de tant d'hommes désintéressés, la justice sociale entrevue à travers les beaux projets de réformes, l'égalité et la fraternité proclamée par les sociologues idéalistes, tout ce bel avenir attendu par Chambon s'écroulait devant la popularité croissante de Bonaparte. Après avoir mis tout son espoir dans l'avènement d'une humanité meilleure, éprise de justice et de liberté, consciente de ses devoirs, jalouse de sa dignité, Chambon n'avait vu son pays en proie aux terribles secousses de la Révolution, que pour assister maintenant au triomphe d'un nouveau *tyran* !

Aussi ne trouve-t-il pas de mots assez violents pour exprimer son indignation : « La multitude, écrit-il dès 1804, accablée sous le fardeau de ce joug avilissant a perdu la connaissance de la force

et n'a plus le courage de se roidir contre l'insolence de ses tirans ; on doit s'attendre à l'anéantissement de ce monstrueux gouvernement (1) ». A chaque instant, Chambon revient à la charge contre celui qu'il n'appelle plus que le *Corse* ou l'*étranger* : « On ne pouvoit pas douter que l'étranger qui s'étoit emparé du pouvoir ne voulut l'étendre sur les nations voisines. A peine avoit-il saisi les rènes du gouvernement en France, qu'il avoit annoncé hautement qu'en peu de temps sa dynastie étendroit seule sa domination sur le continent. Il paroît que cet avertissement aux monarques d'Europe ne fut considéré que comme les propos insensés d'un homme en délire ; mais ceux qui connaissoient le caractère de Bonaparte étoient assurés que ses fureurs le précipiteroient dans des entreprises gigantesques qui deviendroient infailliblement funestes à notre pays. »

Chambon répète ces attaques dans toutes ses préfaces ; il ne craint pas d'exposer son ressentiment dans ses conférences de 1804, sur l'influence des passions sur la santé ; dans ces conférences, il ne veut pas parler de l'*ambition* car, dans les circonstances présentes, un tel sujet l'entraînerait trop loin.

De pareils sentiments ne permettaient pas à Chambon de solliciter une situation officielle. Il dut se résigner à vivre isolé ; il chercha des clients, et continua ses travaux : le *Traité de la goutte*, les *Recherches sur la maladie des voies urinaires*, le *Traité de la médecine pyrotechnique* furent écrits à cette époque.

La situation matérielle continuait à ne pas être des plus brillantes ; l'installation du médecin joue un grand rôle dans sa réputation ; trop de clients jugent sa valeur professionnelle d'après le prix de son loyer : il en était déjà ainsi il y a cent ans ; Chambon habitait le faubourg St-Germain, rue de Grenelle, avant la Révolution, et il pouvait à ce moment là atteler deux chevaux à sa voiture ; en quinze ans la situation avait bien changé : plus de chevaux, plus même de logis confortable. Il fallut s'installer dans le quartier Saint-André-des-Arts, dans une petite rue peu fréquentée, disparue depuis longtemps, la rue du Paon. Chambon souffrit de

(1) *Manuscrits inédits de la Faculté de médecine*, t. XVII. (*Traité des passions*, p. 45.)

cette médiocrité, et il s'en prit à elle de sa trop lente réussite. Les malades ne pouvaient méconnaître son talent et son honnêteté : c'était à coup sûr le modeste aspect de son logement qui écartait de lui les clients. Il fallait changer de domicile ; et la situation s'améliorerait bien vite. Le malheureux ménage recommença ses tribulations ; il s'installa successivement rue Garancière, n° 7, rue Guenégaud, rue du Jardinet, rue de Tournon, n° 8, rue du Cherche-Midi, n° 24 ; ces déménagements répétés ne semblent pas indiquer un rapide retour de la fortune (1).

En 1810, Chambon avait en portefeuille un nombre respectable de manuscrits ; il fit une dernière tentative pour les vendre ; il existe, dans ses manuscrits, la copie d'une longue lettre où il indique à un éditeur (dont le nom n'est pas transcrit) tous les mérites des ouvrages qu'il lui propose, et les prix auxquels il désire les vendre : le *Traité de l'Agriculture* de Columelle, par exemple, a été commenté par un auteur complètement ignorant des choses de l'agriculture ; la nouvelle traduction est plus conforme au texte, qui lui-même a dû subir maintes corrections « étant plein de fautes dans les éditions même de Robert-Etienne, dans celle de Leipsic, dans celle de Gessner, etc.» Un tel ouvrage est d'une vente assurée, vue son utilité : l'auteur n'en demande que 7.500 fr. Le *Travail sur l'éducation des moutons* est encore plus « impatiemment attendu » ; M. Arthur-Bertrand avait acheté le manuscrit, « mais les banqueroutes de la librairie parisienne dans lesquelles les fonds se sont trouvés confondus, ne lui ont pas permis d'exécuter cette entreprise. « Le prix fait par M. Arthur-Bertrand lui-même est de 12.000 francs » : Chambon estime qu'il n'a rien d'exagéré. Il en va de même pour tous les autres ouvrages ; cha-

(1) Ces adresses proviennent des manuscrits de Chambon ; il employait, pour rédiger ses notes, ce qui restait de blanc dans les lettres qu'il recevait : on retrouve ainsi, non seulement ses adresses successives, mais le nom de ses correspondants et de ses rares clients. Il est vrai de dire que ces derniers étaient toujours pleins de prévenances et d'égards pour leur malheureux médecin. Nous avons ainsi retrouvé une lettre de Dupuytren, demandant Chambon en consultation pour un cas embarrassant, sur lequel « *il serait très heureux d'avoir l'avis de son savant confrère* » (20 mai 1815).

cun renferme des nouveautés qui assureront sa vente. La somme totale, demandé par Chambon, atteint 75.000 francs (1).

Cette longue lettre eut-elle jamais une réponse ? Chambon, en tout cas, garda ses manuscrits, et il dut, privé de la ressource sur laquelle il avait compté, continuer sa pénible et modeste existence.

Cette vie retirée et obscure, et plus certainement encore sa situation misérable, décidèrent Chambon à tenter une nouvelle démarche, qui dut lui être particulièrement pénible. Après tous les propos virulents qu'il avait tenus contre Napoléon, il sollicita de lui de reprendre les fonctions de premier médecin des armées. Nous ne jugerons pas un acte dont les dures nécessités d'une existence malheureuse sont la triste excuse (2).

Chambon s'adressa d'abord au ministre de la guerre, le 8 janvier 1811. Pour appuyer sa demande, il lui fit parvenir, le 14 du même mois, la liste de ses ouvrages, en le remerciant « du zèle mis à faire prévaloir les titres » à la place qu'il sollicitait. Il ajoutait : « Je crois devoir vous transmettre une note de mes ou-

(1) Chambon avait déjà cherché à vendre ses manuscrits ; n'ayant pas pu réussir en France, il s'était adressé en Angleterre : « Un capitaine de la marine royale angloise à qui j'avais eu occasion de rendre quelques services pendant son séjour à Blois, me demanda mes commissions pour l'Angleterre à son départ ; il voulut bien se charger d'une lettre contenant une note de mes ouvrages inédits et qui étaient alors terminés. Il m'écrivit la lettre suivante à son arrivée à Londres, en date du 21, 1803 (*sic*) :

« Monsieur, ... j'ai trouvé un libraire qui a envie d'acheter vos manuscrits, mais il veut que vous fixiez la somme que vous en attendez : c'est un nommé M. Dulaw, un libraire qui vous a connu par réputation depuis plusieurs années ; j'avois le plaisir de voir chez lui plusieurs de vos ouvrages traduits en anglais. Faites-moi le plaisir de me dire votre dernier mot, et j'espère que je pourrai réussir ; mais cette malheureuse guerre qui vient de se déclarer pourroit m'éloigner de mon pays ; ... j'espère qu'elle finira bientôt... signé : Welch. »

« Le gouvernement français arrêta toute correspondance de France en Angleterre, celle même de la banque ; en sorte qu'il me fut impossible de terminer cette affaire ». (Chambon, *Mss. inédits*, *t. XVIII*.)

(2) M. V. Froussard dit dans sa notice (*loc. cit.*) : « Chambon avait trop d'indépendance dans le caractère et un trop grand amour de la liberté, pour solliciter de l'Empire des fonctions qu'il n'aurait pu exercer qu'après avoir renié des convictions dont il se faisait un honneur. »

vrages, dont le nombre doit étonner S. M. l'Empereur, à qui il seroit important de la communiquer. Cette note a beaucoup surpris un travailleur infatigable, M. le préfet de la Seine, à qui les circonstances ont voulu que j'en fisse part.

« Je pense aussi que pour prévenir l'impression que l'Empereur pourroit recevoir de personnes qui protègent mes concurrens, il seroit nécessaire que vous prissiez les devants (si vous ne croyez pas devoir me nommer sans aucune communication de votre autorité, ainsi que vous en avez le droit) en présentant mes titres à S. M.

« On ne m'objectera pas sans doute l'abandon de mes fonctions, puisqu'on ne peut pas ignorer que pendant les troubles de la Révolution, le conseil de santé a été bouleversé plusieurs fois, par tous les hommes qui s'arrogeoient quelque autorité. » La forme de la lettre est peu protocolaire : Chambon manquait du doigté nécessaire pour gagner la faveur des puissants du jour. Il avait, de plus, cru nécessaire d'annoter la liste des ouvrages qu'il adressait au ministère, et ses appréciations manquent vraiment de modestie. Pour mettre toutes les chances de son côté, il avait enfin écrit de sa plus belle main, cette lettre à Napoléon :

A S. M. Napoléon Bonaparte,
Empereur des Français.

Sire,

« Je prends la liberté de vous adresser la note des ouvrages que j'ai publiés, comme un titre à la bienveillance dont vous honorez ceux qui ont aqui (*sic*) de la considération dans les sciences. De retour à Paris j'ose vous demander de l'emploi dans ma profession; ma confiance en vos bontés s'établit sur le témoignage d'estime que vous accordez aux savants que vous connoissez.

« Je suis avec profond respect, de Votre Majesté, le très humble et très obéissant serviteur.

« Chambon. »

Inutile de dire que l'Empereur n'eut jamais la lettre sous les yeux. Une note, en marge de la lettre porte : « *On ne peut répondre à M. Chambon qui ne donne pas son adresse et ne précise pas sa demande* ».

La seule réponse obtenue fut ce court billet :

« Décision du 14 mars 1811,

« *Le ministre directeur à M. Chambon, médecin.*

« Vous me priez, Monsieur, par votre lettre du 14 janvier dernier, de vous accorder une place de médecin inspecteur général du service de santé.

« Il m'est impossible d'accueillir votre demande : le nombre des inspections générales est fixe, et actuellement rempli » (1).

Encore un refus, bien définitif cette fois. Chambon n'avait plus rien à espérer. Les sociétés savantes le traitaient avec la même rigueur (2). Il se condamna au silence, continua malgré tout à travailler sans relâche, et à accumuler des manuscrits qui ne devaient jamais connaître l'impression.

La rentrée des Bourbons en France donna un peu d'espoir au pauvre homme ; il commença par se disculper d'avoir pris part aux événements révolutionnaires ; s'il y avait été mêlé, c'était uniquement pour s'efforcer de rétablir l'ordre public. Il entreprit sa défense dans la longue *lettre à M. C...,* plus haut reproduite. Dans cette même lettre il affirmait n'avoir jamais « encensé la tyrannie de Bonaparte. On jugera par là comment je parlois aux complices de ce Corse, puisque je ne ménageais pas la sévérité de mes expressions dans les écrits publics ». Ce qui était d'ailleurs parfaitement vrai, mais ne l'empêchait pas de lui demander une faveur.

Après s'être de la sorte dégagé du passé, Chambon profita de l'excellente occasion qu'il avait d'entrer en rapport avec les Bourbons : sa femme avait reçu en dépôt d'une dame Roussel, une mèche de cheveux de la reine Marie-Antoinette ; cette relique, conservée dans une urne d'argent, fut remise à la duchesse d'Angoulême le 15 avril 1814 (3). Il est vraisemblable que dès ce moment la générosité de la famille royale vint en aide au vieux médecin et sa femme. Celle-ci écrivit, sans doute par reconnais-

(1) Ces documents sont tirés des *Archives administratives du ministère de la guerre*.

(2) On verra dans un des chapitres suivants l'accueil réservé aux communications de Chambon à l'Académie des sciences (*Chambon et l'Inoculation*).

(3) L'histoire de cette mèche de cheveux est rapportée en détail dans la *Notice* de M. V. Froussard, et après lui par le Dr Cabanès.

sance, mais aussi avec l'accent de la plus sincère conviction, ses *Réflexions sur les avantages de la monarchie*. Chambon y collabora, et c'est peut-être de lui que sont ces lignes : « Il n'est pas possible à l'homme de conserver, tout le temps de son existence, la même manière de voir et les mêmes passions. » Le livre d'Augustine Chambon est un panégyrique de la monarchie de droit divin. Une institution divine n'est-elle pas par définition parfaite ? Le style déclamatoire, dont l'ancien maire de Paris avait fait un tout autre usage quand il réclamait pour le peuple la justice et la liberté, sert ici à stigmatiser les excès des révolutionnaires : « Les François, entraînés par les écrits licencieux de ces hommes dangereux, et devenus par eux infidèles à la grâce n'ont plus su faire que des actions indignes de l'homme. La Révolution françoise est l'ouvrage de quelques chefs de partis qui ont su mettre en jeu les passions et en faire usage... Dès que ces tyrans implacables, qui auroient voulu ôter aux hommes jusqu'à la faculté de penser, eurent porté le peuple à la licence par l'assurance de l'impunité, alors tout changea de face. toutes les lumières furent éteintes..., cette nation policée qui se piquoit de philosophie parut rentrer tout à coup dans les siècles reculés d'une odieuse barbarie. Au milieu des délations, des proscriptions, de la servitude la plus honteuse, l'injustice, le pillage, le viol, l'adultère, la violence, les incendies, les meurtres, les fratricides, les infanticides, les parricides, les sacrilèges, deviennent des forfaits habituels. Les délateurs furent récompensés. Les vierges consacrées à Dieu violées et mises en fuite... » Les louanges de la monarchie sont écrites avec la même emphase.

De son côté, Chambon, souffrant de nouveau de la goutte, consacrait ses veilles à réunir les documents nécessaires à la rédaction de ses mémoires et de son livre contre la vaccine. Il voyait encore quelques malades, et il ne manquait pas une occasion de manifester son profond dédain pour ses confrères haut placés. Il gardait, de son abandon par ses amis, une grande rancœur, qui le rendit souvent injuste pour ceux qui devaient leur situation à leurs seuls mérites. Acerbe dans ses attaques contre ses heureux rivaux, il restait infiniment bon pour ceux qui souffrent ; jusqu'à

la veille de sa mort, il put donner ses soins à quelques familles qui lui étaient restées fidèles ; les lettres conservées dans ses manuscrits prouvent quel était son zèle charitable auprès des malades qui lui en exprimaient une vraie reconnaissance.

Le 2 novembre 1826, Chambon mourut entre les bras de sa femme, compagne vaillante et forte, qui lui avait donné le courage de supporter, jusqu'à son extrême vieillesse, tant de souffrances et de si cruelles déceptions. La malheureuse restait dans un dénûment complet : une modeste pension, servie par la duchesse d'Angoulême, lui permit de finir ses jours à l'abri du besoin.

Presque tous les amis de Chambon avaient disparu. Sa mort passa inaperçue, et il ne se trouva pas un confrère pour rappeler sur sa tombe que ce vieux médecin avait sacrifié son repos et sa fortune au bien public, et qu'il avait donné, dans l'adversité, le noble exemple d'une vie toujours digne et d'un infatigable labeur.

Avant de parler de l'œuvre de Chambon, nous voudrions montrer rapidement quelles furent son éducation et ses idées ; et indiquer la place qu'il doit occuper parmi les médecins de la période de transition où il vécut.

Son éducation fut celle de tous les hommes de la Révolution : il avait lu les philosophes et les naturalistes, il connaissait les auteurs anciens, et il savait les langues modernes. Aux études classiques approfondies, il avait ajouté les acquisitions les plus récentes des sciences et de la philosophie ; cela lui permit d'entreprendre les travaux les plus variés, et d'apporter à chacun d'eux une égale compétence.

Une instruction aussi étendue était de règle chez tous les savants d'alors : les encyclopédistes leur avaient appris à ne pas se confiner sur le terrain étroit de leur spécialité. On est supris, en parcourant les Mémoires de la Société Royale, de voir la diversité des sujets traités par ses membres ou ses correspondants ; et on est forcé d'admirer la vigueur de ces jeunes activités s'appliquant avec tant de zèle et de conscience à de si nombreux objets.

Il suffit de lire l'énoncé de quelques-uns des sujets mis par la Société chaque année au concours pour apprécier l'attrait que devaient exercer ces questions nouvelles sur les médecins élevés dans les traditions presque rituelles de l'ancienne Faculté ; aussi les mémoires abondaient.

La jeune Société n'était pas seulement active ; elle était persévérante. Elle eut le mérite d'intéresser le monde médical à tout un ensemble de travaux, dont le plan, tracé dès sa fondation, fut rigoureusement suivi durant son existence, malheureusement trop éphémère : l'influence des saisons, des climats, des variations atmosphériques, de la constitution du sol, sur l'état sanitaire des différentes contrées du royaume, donnèrent lieu à la création de ces tables si précises publiées chaque année, et à des communications empressées de beaucoup de praticiens de province. La marche des maladies épidémiques, les modes de contage de ces mêmes maladies, furent l'objet de nombreux mémoires et rapports demandés par la Société,ou adressés à elle par des correspondants désintéressés. Le même soin était apporté à l'étude des épizooties, qu'à l'examen des réformes capables d'améliorer l'enseignement de la médecine, ou de réaliser des progrès dans l'hospitalisation et l'assistance médicale.

Il n'est pas surprenant que, vivant dans un milieu aussi passionné de nouveauté, Chambon ait entrepris des ouvrages sur des sujets aussi divers ; avant lui Vicq d'Azyr avait rédigé avec Daubenton un mémoire sur les maladies des moutons ; et c'est avec tous ses contemporains qu'il disserta philosophie et fit des projets de réformes sociales.

La Société Royale avait,dès sa création, affirmé ses tendances ; elle s'occuperait moins de discussions théoriques que de questions pratiques ; elle voulait, avant tout, *réunir des observations* ; celles qui concernaient l'état sanitaire du royaume, ou celles qui rapportaient des cas pathologiques intéressants ou instructifs, étaient également bien accueillies. Cette place importante donnée à l'*observation* était aussi une nouveauté. Chambon en comprit toute la valeur ; sa vie entière fut consacrée à « prendre des observations » dont il tira la matière de ses nombreux ouvrages :

nous n'aurions pas tellement insisté sur le rôle de la Société royale, si elle n'avait pas eu sur la formation intellectuelle de notre auteur une si grande influence.

Chambon ne perdait pas une occasion de recueillir un fait intéressant. Nous avons vu comment il décrivit la variole grave après avoir soigné sa femme de cette cruelle maladie ; il s'observait lui-même ; son *Traité de la goutte* est rempli de ses propres impressions ; il se consolait de son mal en notant son évolution. Un jour, il souffrait des dents : « Il me parut intéressant, dit-il, de faire des remarques sur ce que je sentois distinctement dans la gencive où s'établissoit un foyer de suppuration. Mon attention était tellement attachée à la recherche des phénomènes douloureux, que le sentiment de la douleur parut presque entièrement disparu. M. de Chamseru, mon confrère et mon ami, entra dans mon cabinet pendant que j'écrivois mes remarques sur cette maladie locale. Il trouva dans leur lecture un plaisir auquel il ne s'attendoit pas ; parce que je relatois des circonstances que ni lui, ni moi, n'avions apprises dans les auteurs qui ont traité de la suppuration. »

Pour les études plus sérieuses, des notes hâtives ne suffisent pas. A l'hôpital l'observation doit être prise « suivant des règles fixes, sous la direction du médecin chef, et être conservée dans des registres. Dans les établissements où les malades font des séjours prolongés, on pourra avoir la description complète de la maladie, de ses suites tardives, de sa terminaison, et la relation des constatations cadavériques » (1). Voici le type d'observation que Chambon propose pour constituer ces recueils :

Marie..... Née à..... âgée de...
de parens....
jusqu'à cette époque sa santé. .
ses occupations....
sa manière de vivre....
est attaquée de....

(1) Ces passages sont extraits d'un « projet de médecine pratique et d'expériences utiles au progrès de la médecine » (*Mémoire inédit. Mss. de la Fac. de Méd., t. XVIII.*)

Il ne suffit pas d'amasser des observations (1), il faut qu'elles soient prises dans de bonnes conditions: « On ne retirera de fruit de l'observation en médecine, qu'après avoir acquis les connaissances exactes des règles qui régissent notre économie... Rien ne nuit davantage à l'acquisition des notions exactes, que d'apporter à cette recherche des préventions quelles qu'elles puissent être. »

D'où il suit que « certaines observations n'ont aucune des conditions nécessaires pour fixer la croyance ». Ne croirait-on pas entendre parler l'auteur de l'*Introduction à l'étude de la médecine expérimentale*? Chambon disait encore : « On me reproche d'écrire comme les allemands ; de n'être pas assez concis : cela m'est impossible en accumulant les observations ; si une maladie n'est jamais parfaitement semblable chez deux individus, en la présentant dans plusieurs malades, n'est-ce pas la montrer sous tous les rapports sous lesquels elle se manifeste? »

Les idées philosophiques de Chambon, ses travaux d'histoire naturelle, ses études sociales, élargirent beaucoup le cercle de ses idées ; c'est avec une indépendance d'esprit, inconnue de ses prédécesseurs, qu'il poursuivait ses recherches. A voir autrement la nature, il comprit qu'on l'avait trop souvent tourmentée, sous prétexte de l'expliquer ; il y a des faits qu'il suffit d'exposer, sans chercher à les interpréter : ce sont ces principes auxquels notre auteur s'efforça d'obéir.

Avec une telle méthode de travail, les ouvrages que nous passerons tout à l'heure en revue ne pouvaient pas manquer d'être intéressants ; les faits conservent toujours leur valeur, et Chambon nous a prévenu qu'il n'hésitait pas à sacrifier la concision de son style à la présentation d'un fait intéressant.

Il y a malheureusement des influences dont il est difficile de se dégager complètement ; avec toutes les qualités qu'il devait au

(1) Pour compléter ses observations, Chambon conservait les pièces anatomiques provenant des autopsies : il avait constitué une collection assez importante, que Vicq d'Azyr recueillit au moment de la Révolution. Quand Chambon revint à Paris, son savant confrère était mort, et les précieux flacons égarés.

développement de l'*esprit nouveau*, Chambon gardait les habitudes de l'ancienne Faculté dont il était malgré tout docteur-régent. Les discussions théoriques sur un point de doctrine faisaient partie des exercices de l'Ecole, et il n'oublie pas toujours, dans ses livres, ce que ses vieux maîtres lui avaient appris : il en résulte de fâcheuses longueurs, capables sans doute d'intéresser ses contemporains, mais bien démodées pour nous.

La doctrine hippocratique faisait aussi partie de l'enseignement classique. Chambon s'en écarte rarement : presque toutes ses théories pathogéniques en sont une application,ce qui nous amènera à de nombreuses répétitions quand nous étudierons ses œuvres.

En somme, nous nous trouvons en présence de deux tendances bien différentes ; ce contraste se retrouve à chaque instant dans les ouvrages de Chambon ; tantôt il obéit à la tradition, tantôt il s'abandonne aux nouveaux courants d'idées ; il appartenait à une époque de transition, son œuvre est également *une œuvre de transition.*

Mais le premier effort pour l'affranchissement de la doctrine médicale était accompli: la voie était toute tracée pour la nouvelle génération ; après s'être complètement libérée des vieilles traditions, celle-ci put travailler sans contrainte, et donner à l'art clinique et aux sciences expérimentales leur complet développement.

CHAPITRE II

Chambon et les Réformes médicales.

Un des premiers soins des hommes qui préparèrent, parfois sans le vouloir, les événements de la Révolution, fut de donner aux établissements hospitaliers et charitables, une organisation en rapport avec les idées nouvelles ; ces améliorations devaient permettre, entre autres avantages, de donner à l'enseignement de la médecine un sens beaucoup plus pratique : les salles des hôpitaux pourraient être fréquentées par les étudiants autant et plus que l'amphithéâtre de la Faculté ; la Société royale fut officiellement chargée, par décret du 20 août 1790, de rédiger un *Nouveau plan de constitution pour la médecine en France* ; le projet qu'elle élabora était inspiré « des principes de cette liberté et de cette égalité que toutes les professions doivent s'empresser d'accueillir et dont l'empire françois donne l'exemple au monde ».

Avant même que la Société eut chargé ses membres et ses correspondants de lui donner leur avis sur la question, Chambon lui adressait un volumineux mémoire, qui parut en 1787 sous ce titre : *Des moyens de rendre les hôpitaux utiles à la nation.* Ce travail est un des premiers en date parmi ceux dont s'inspira la Société royale pour la rédaction de son rapport ; il est aussi un des plus complets ; il n'est cependant pas cité par les auteurs qui se sont occupés de cette intéressante transformation de notre organisation hospitalière.

La Société royale donna au rapport de Chambon une élogieuse approbation (1) : « Dans un moment où tous les ordres de l'État contribuent par leur bienfaisance à l'établissement de nouveaux hôpitaux, M. Chambon, médecin lui-même d'un grand hôpital,

(1) *Hist. et mém. de la Soc. Roy.*, années 1784-1785, p. 184.

a cru devoir publier ses réflexions et ses vues sur la manière de rendre ces hospices plus utiles à la nation. L'auteur y a consigné un plan qu'il propose pour l'enseignement de la médecine clinique. Il seroit bien à souhaiter qu'on l'adoptât par tout le royaume ».

En effet, Chambon s'occupe surtout, dans son mémoire, du service médical, qui laissait trop à désirer, et, de l'enseignement clinique, qui n'existait pas. L'insalubrité et l'exiguïté des hôpitaux avaient, depuis quelque temps déjà, ému les pouvoirs publics ; après quelques rapports particuliers, on institua, en 1786, une commission de neuf membres de l'Académie des sciences pour poser « les premiers principes de l'hygiène hospitalière abandonnée jusque-là à des maçons » (Rapports de Tenon à l'Académie royale des sciences, 1788). Le sort même des malades était lamentable, et il inspirait à Chamfort cette amère réflexion : « A voir la manière dont on en use envers les malades dans les hôpitaux, on diroit que les hommes ont imaginé ces tristes asiles, non pour soigner les malades, mais pour les soustraire aux regards des heureux, dont ces infortunés troubleroient les jouissances. » Dans les maternités, tout était à refaire : « les jeunes accouchées y sont toujours environnées du spectacle de la mort des nouvelles accouchées ». Les gens de bien constataient avec tristesse cet état de choses, et avouaient leur impuissance à y porter remède. D'autres contestaient l'utilité même des hôpitaux, sous prétexte qu'ils servaient plus souvent de refuge aux fainéants qu'aux malades. Chambon se refuse à adopter cette manière de voir : si, dans les conditions actuelles, les hôpitaux sont plus nuisibles qu'utiles, ce n'est pas une raison pour se laisser aller au découragement ; il faut travailler à améliorer leur administration et leur service médical, et quand ces réformes seront réalisées, ils ne seront pas seulement utiles aux malheureux, mais à la nation tout entière.

Il est juste, remarque Chambon, que la société prenne à sa charge, non seulement les malades, mais encore les infirmes et les vieillards ; ceux-ci, ayant pendant leur vie active contribué à la prospérité de la nation, ils doivent être secourus par les citoyens qu'ils ont aidés à devenir riches ; ce n'est pas seulement

un plaidoyer sentimental ; c'est un exposé logique et précis des relations sociales, et des charges qu'elles imposent à tous les membres de la société ; certains passages seraient dignes d'être reproduits par les défenseurs actuels de cette assistance de la vieillesse, qui, pour être juste, n'est peut-être pas encore prête à être appliquée avec toute la générosité que Chambon souhaitait : « S'il est vrai, dit-il, que la réunion d'un peuple en corps soit avantageuse pour chacun en particulier, c'est des services mutuels que les différens membres de ce corps se rendent les uns aux autres, que résulte cet avantage... Or il seroit absurde que le pauvre fût abandonné, quand une maladie (et la vieillesse en est une) le mettroit dans l'impossibilité de travailler au bien des riches... Il résulteroit de cet abandon la connaissance, pour le pauvre, d'une convention illusoire. ., et un désespoir qui lui permettroit de ne plus respecter les droits de la propriété. Car, quoique ces droits soient consacrés par l'usage et par un consentement censé général, il n'en est pas moins vrai que chaque homme en naissant a part aux productions de la terre. » Après cet exposé de doctrine — socialiste pourrait-on dire — viennent les raisons sentimentales : ce qu'on donne n'est rien ; tout est dans la façon de donner. « Il seroit doux de dire à un indigent : « Mon frère, je ne vous donne rien ; je vous apporte ce que vous m'auriez donné vous-même si je m'étois trouvé à la place que vous occupez. »

Nous ne suivrons pas l'auteur dans ces dissertations, pour arriver plus vite aux chapitres où il traite plus particulièrement de l'organisation des hôpitaux et de celle du corps médical, qui étaient l'une et l'autre dans le triste état que l'on sait à cette époque. Les médecins étaient en nombre tout à fait insuffisant, eu égard au nombre des malades ; et le service était loin d'être simplifié par l'organisation même des hôpitaux. Chambon emploie un intéressant chapitre à démontrer combien les soins médicaux manquaient aux hospitalisés de la Salpêtrière ; cette immense maison donnait asile à trois catégories d'infortunes : d'abord les enfants assistés ou trouvés, souvent atteints de maladies héréditaires, mal alimentés par des nourrices mercenaires, hantées par

la crainte de prendre les maladies de leurs nourrissons et de les transmettre à leurs propres enfants ; puis les filles de mauvaise vie, elles aussi fréquemment atteintes de maladies vénériennes, ou affaiblies par leurs mauvaises conditions d'existence ; enfin les vieillards, dont l'âge même est une source de maux. Or, malgré le dévouement des religieuses, il est impossible aux médecins de soigner effectivement tous ces malheureux. Il en va de même dans les autres hôpitaux. De toute nécessité, une réforme s'impose : les maladies chirurgicales peuvent être convenablement traitées, car les aides chirurgiens sont plutôt trop nombreux, sinon trop zélés, dans tous les hôpitaux. Il faut que les pauvres atteints de *maladies internes* aient les mêmes garanties, et ne soient pas plus privés de secours dans les hôpitaux, que ne le sont les gens aisés qui peuvent se faire soigner chez eux. Le médecin, qui passe le matin dans ses salles, voit trop rapidement ses malades, car ceux-ci sont trop nombreux par rapport au temps qu'il peut leur consacrer ; d'autre part il peut se produire dans la journée des incidents qui demandent des soins immédiats ; l'action de certains médicaments actifs peut avoir besoin d'être surveillée ; il faut que les malades puissent être secourus à n'importe quel moment de la journée ; de tout ceci résulte qu' « il est aussi indispensable d'avoir des jeunes médecins dans les hôpitaux, que des élèves en chirurgie » (1). Pour le recrutement et l'organisation de ce service médical Chambon propose ce règlement :

(1) Cette impossibilité où étaient les malades de recevoir des soins dans la journée paraît contredire l'existence du *médecin résident* dont le docteur Corlieu précise les fonctions (*Les Médecins de l'Hôtel Dieu du XVe au XIXe siècle*, in *France médicale*, 1898). De Jussieu, cité par M. Mac-Auliffe, considère, comme Chambon, qu'il est indispensable d'avoir un médecin logé à l'hôpital : « C'est, dit-il, une des réformes les plus urgentes à accomplir. » Un rapport adressé par le département des hôpitaux à la Commune, déclare qu'il serait peut-être plus utile pour l'Hôtel Dieu « *que quelques médecins y fussent logés et attachés exclusivement à son service* ». Il est vraisemblable que les médecins résidents n'eurent qu'une existence très éphémère et furent supprimés quelque temps avant la Révolution.

« 1° Les médecins (qu'on doit regarder comme *aides*) ne pourront être choisis qu'au concours ;

« 2° Chaque concurrent donnera des preuves de trois années d'études suivies dans une université.

« 3° Il présentera des attestations *de vie et mœurs* qui soient les garans des sûretés qu'on est en droit de prendre sur sa personne.

« 4° Son tems de service sera fixé à trois ans, sans y comprendre les temps de mutation dont je parlerai ailleurs.

« 5° Il sera soumis aux ordres du médecin en chef, pour l'utilité du service.

« 6° Il ne pourra se faire remplacer par aucun de ses confrères, hors le cas de nécessité, et sans en avoir obtenu la permission du médecin en chef.

« 7° Il aura le droit d'exiger, au sortir de l'hôpital, après ses trois ans de service, des attestations relatives à la régularité de sa conduite, et à la manière dont il aura rempli ses devoirs. »

Chambon développe ensuite chacun de ces articles. Il établit les conditions du concours, qui sera passé devant le médecin de l'hôpital, assisté de deux confrères choisis dans les compagnies enseignantes, et d'administrateurs de l'hôpital. Les sujets du concours seront tirés « des sciences physiques, telles que la chimie, l'anatomie et la physiologie, et des sciences purement médicales, telles que la pathologie et la thérapeutique ». Il faut aussi des garanties morales (art. 2) : « l'humanité veut que celui qui se livre au soin généreux de rendre la santé à l'indigent, essuie aussi ses larmes. Il faut que le pauvre bénisse le lieu qu'on a consacré à la guérison de ses infirmités, et qu'en rentrant dans le monde il dise à ses compagnons d'infortune : « Amis, je n'aurois pas pensé qu'on pût éprouver quelque satisfaction dans les accès d'une douleur déchirante ; cependant j'ai quelquefois oublié mes maux, en voyant venir à mon secours ces hommes charitables, qui s'empressoient de mettre fin à mes peines... »

D'autres indications pratiques sont fournies par Chambon : les concours devront avoir lieu tous les ans, afin que les anciens puissent mettre les nouveaux venus au courant du service ; les

remplaçants ne seront pas admis, car ils ne fourniraient pas les mêmes garanties que les *médecins internes* reçus au concours. Il est juste enfin que le jeune médecin retire un profit du temps qu'il aura consacré au service des hôpitaux ; c'est pourquoi on lui donnera des attestations qui « apprendront au public qu'il avoit mérité d'être distingué parmi ses concurrens, par la manière dont il a fait ses études ; qu'on l'avoit préféré aux autres pour remplir la place qu'il a obtenue dans un hôpital ; que ses connoïssances se sont multipliées dans un lieu d'instruction, et que par toutes ces raisons, il mérite une considération particulière qui l'élève au-dessus du commun de ses confrères ».

Ce projet d'organisation d'un internat des hôpitaux doit être un des premiers en date ; il n'a pas été mis à exécution ; mais il mérite d'être rangé parmi les meilleurs de ceux qui ont été élaborés dans la suite. Le principe de la nomination par voie de concours, sur lequel insiste Chambon, fut repris par Pelletan, Boyer et Thouret, dans leur rapport au ministère de l'intérieur (an VI). Mais ce n'est qu'en 1802 (an X), sous le ministère Chaptal, que fut définitivement appliqué le règlement concernant l'internat (1).

L'utilité de cette institution est bien mise en lumière par Chambon : les « *médecins internes* » en profiteront pour eux, tout en favorisant les progrès de la médecine : le médecin résidant dans l'hôpital pourra rédiger des « *observations précises* » de tous les cas traités ; on possédera bientôt une collection considérable de faits superposables ; on s'en servira pour établir des « *tables nosologiques* » aussi complètes que possible ; on « parviendra un jour à rendre la doctrine parfaitement stable », et à « avoir une histoire complète dans ses détails de la plupart des maladies (2) ».

---

(1) Cf. R. Durand-Fardel, *Centenaire de l'Internat.* Paris, G. Steinheil, 1902.

(2) Dans la dédicace du *Traité des maladies des Enfans* Chambon disait à son ami Faure, de Langres :

... « Quand je me rappelle que dans l'espace d'à peu près trois ans, nous avons réuni beaucoup de faits extrêmement importans, je suis toujours étonné que les médecins des grands hôpitaux passent presque toute leur vie sans publier quelque chose d'utile, eux qui ont tant d'occasions d'observer ! Est-ce à la paresse ? Est-ce au défaut de zèle ? Est-ce à l'avarice qui les en-

D'autres questions retiennent l'attention de Chambon : nous ne pouvons le suivre dans tous ses développements, malgré les idées originales qu'ils renferment et qui montrent à quel point notre auteur était imbu des nouvelles doctrines philosophiques : que doit-on entendre par *expériences*, *essais*, *tentatives*, pratiqués dans les hôpitaux, mots qui effraient tant les patients obligés de s'y faire soigner ? La simple observation constitue une expérience : elle ne nuit en rien au malade et elle peut « contribuer au bien de l'humanité ». Il faut qu'on sache que les hôpitaux ne sont pas faits pour « tenter des épreuves périlleuses », mais pour donner des « soins éclairés et dévoués ». D'autre part on peut trouver injuste que les pauvres servent à l'instruction des médecins. Mais, réplique Chambon, c'est pour eux un moyen de s'acquitter vis-à-vis de la société d'un devoir de reconnaissance : « puisqu'il est vrai que la société procure à chacun des avantages, chacun de nous doit contribuer à augmenter cette somme d'avantages communs, autant que les circonstances en fournissent la possibilité. L'homme souffrant ne cesse pas d'être citoyen : ses infirmités ne le dispensent pas d'accomplir un devoir que l'humanité lui impose ; l'histoire des souffrances auxquelles il est réduit est nécessaire à ses semblables ; il seroit un ingrat s'il jouissoit des avantages qui résultent de la sociabilité sans payer le tribut de reconnaissance qu'il lui doit en tout tems. »

Dans la réorganisation des hôpitaux Chambon comprend encore l'installation de salles de dissection, bien aménagées, où tous les médecins pourraient étudier en même temps l'anatomie normale, et les altérations survenues dans les organes des malades qu'ils auraient suivis ; cette innovation ferait cesser tous les scandales dus à la difficulté qu'ont les étudiants de se procurer

---

gage à parcourir sans relâche les rues immondes des grandes cités qu'on doit attribuer le défaut de bonnes observations qu'ils pourroient nous donner ? Il est bien affligeant de ne rencontrer presque partout dans les hommes qui se livrent par état aux sciences physiques essentiellement liées à la conservation de leurs semblables que des manœuvres apathiques ou ignorans ! »

des cadavres ; elle leur rendrait aussi le travail de la dissection moins pénible et moins malsain.

L'enseignement de la médecine pratique, *clinique*, qui n'est aucunement assuré par la Faculté, doit aussi être exercé dans tous les hôpitaux ou asiles de charité ; à chaque médecin sera attaché un petit nombre d'étudiants ; ils examineront les malades à tour de rôle, suivront la maladie dans toutes ses phases, pratiqueront l'ouverture des cadavres, et connaîtront ainsi l'état des organes dans les diverses affections qu'ils auront étudiées (1).

Grâce à ces réformes on ne verra plus des médecins, pourvus de diplômes trop facilement accordés (2), aller pratiquer leur art après n'avoir employé leurs trois années d'études, imposées par les lois, qu'à acquérir des connaissances théoriques. Il est vrai que la plupart des Universités avaient reconnu ces vices d'instruction puisqu'elles avaient « fixé un tems où les médecins, après leur réception, ne devoient pratiquer que dans les faux-bourgs.... Les Facultés ont supporté une loi aussi barbare ! Pratiquer dans les faux-bourgs !... S'exercer sur des pères de famille, sur des laboureurs, des artisans, des ouvriers ! »....

A Paris, la Faculté ne recevait aucun docteur avant cinq années d'études au moins : ce temps pourrait suffire si les hôpitaux « étaient consacrés à l'enseignement public ». « En adoptant ces projets, il est évident que les hôpitaux deviendroient plus utiles à la nation. »

Chambon fut nommé, en novembre 1790, membre de la commission chargée d'élaborer le nouveau plan de constitution ; la Société royale avait reçu 26 mémoires (3) concernant ce projet.

(1) Au moment même de la publication des projets de Chambon, le chirurgien Desault inaugurait à l'Hôtel-Dieu ses *cours cliniques*, dont Bichat fut un des premiers élèves (1787). Corvisart organisait l'année suivante les premières cliniques médicales de la Charité.

(2) Chambon dit dans ses conclusions : « Mes amis m'ont décidé à modérer les réflexions que j'avois faites sur la conduite des Universités, par rapport à la facilité avec laquelle elles accordent des grades : ces remarques étoient un peu sévères. »

(3) En dehors de ces mémoires dont les titres sont insérés dans l'*Histoire de la Société royale* (années 1787-1788, p. 168, 169), on peut encore cite

Les documents ne manquaient donc pas à la commission : son projet méritait toute l'attention des pouvoirs publics, et il fut adopté en principe. Les événements voulurent que les nouvelles lois sur l'enseignement et l'exercice de la médecine ne fussent promulguées que les 19 ventôse et 30 pluviôse de l'an XI ; elles furent complétées par la nouvelle loi du 10 mai 1806.

Mais le projet primitif avait subi, au cours de cette longue attente, de nombreuses modifications. Et dès l'apparition des nouvelles lois, Chambon portait sur elles ce jugement sévère : « il suffit de les lire pour être convaincu que la science de guérir, abandonnée aux effets de la loi fiscale de la nouvelle Université, est une infortune à ajouter à celles qui ont épuisé et dévasté la France depuis 1789. »

A la faveur de la longue période de désorganisation qui suivit 1792 (1), un nombre considérable de médecins sans diplômes avaient envahi le territoire et exerçaient impunément. La loi de 1806 devait, dans l'esprit du législateur, apporter un remède à ce fâcheux état de choses, que Chambon stigmatisait en termes emphatiques : « La médecine est-elle donc un métier d'imposture, toléré dans les gouvernemens, pour habituer les hommes à se livrer sans défiance à tous les prestiges, à les rendre dupes de toutes les friponneries, à séduire leur raison par l'apparence des biens qu'on leur promet, quand ils ne sont qu'imaginaires ? Comment souffre-t-on la scandaleuse existence de ceux qui font une spéculation lucrative sur la croyance publique (2) ? »

---

les projets de : DE HORNE, *Projet de l'établissement d'une école de medecine pratique dans les hôpitaux militaires* (*Soc. Roy. de méd.*, 22 mai 1781) ; DULAURENS, ancien médecin des camps, armées et marine du Roi, *Moyens de rendre les hôpitaux utiles et de perfectionner la médecine*, Paris, 1788 ; A.PETIT, *Projet de réforme sur l'exercice de la médecine en France*, 1790 ; DUCHANOY (chirurgien), *Projet d'organisation médicale*, 1791.

Puis les projets plus connus de GUILLOTIN, TALLEYRAND, CONDORCET, FOURCROY.

(1) Le 15 septembre 1792, les écoles de médecine et de chirurgie furent supprimées, sur une pétition des habitants de Paris. Le 10 août, l'Académie de chirurgie, avec toutes les autres sociétés savantes, avaient subi le même sort.

(2) CHAMBON, *Manuscrits inédits de la Fac. de Méd.*, *Traité de la pyrotechnie* (*préface*).

Ce n'est pas seulement dans les villes ou les campagnes que l'exercice de la médecine donne lieu à de scandaleux abus : dans les hôpitaux, la négligence coupable de l'administration et celle des médecins ont permis la désorganisation de tous les services : c'est pour remédier à ce désordre, si funeste aux malades, que Chambon faisait parvenir aux autorités son *Projet d'inspection des hôpitaux civils* (1), daté du 24 frimaire an XII.

Il faudrait d'abord modifier les conditions de recrutement des médecins, « souvent mal choisis, et plus particulièrement encore depuis la Révolution ». Le personnel hospitalier devrait aussi être recruté avec plus de soin :

« Le salaire des infirmiers et infirmières s'élève à des sommes considérables ; il y aurait grand intérêt à remplacer ces particuliers par des hospitaliers et des hospitalières ; il a été reconnu de tous temps que les personnes qui font profession expresse de secourir dans leurs besoins les malades et les infirmes s'acquittent beaucoup mieux de ce devoir que les gens salariés, la plupart au moins sans bienveillance ni zèle pour ceux qui souffrent, sans économie dans les dépenses de détail. Il semble qu'on ait recherché à dessein les hommes et les femmes les plus immoraux pour exercer des fonctions aussi essentielles ; les uns et les autres n'ont d'autre but que de s'emparer du linge et des provisions de toute espèce, destinés à l'usage des malades auxquels ils n'accordaient presque aucun soin ; les abus qu'on observe sont infinis.

« Les infirmiers et infirmières sont payés très cher : la dépense qu'ils occasionnent ne leur donne pas les vertus nécessaires pour remplir leurs devoirs ; ce n'est pas avec de l'argent qu'on inspire de la douceur et de la compassion pour les malades ; ceux qui veulent de l'argent sont sourds aux cris de douleur de leurs semblables.

« On a pris des gens qui ont leurs familles auprès d'eux : sous prétexte de les voir, de les recevoir, on néglige, on omet ses devoirs... On ne peut pas laisser subsister plus longtemps un ordre de choses, dangereux pour les malades indigens et onéreux pour l'Etat. On évitera ces inconvéniens en rétablissant un *ordre hospitalier*.

« Nul n'ignore que l'air des hôpitaux est malsain à respirer, que les personnes obligées de rester tout le jour auprès des malades y sont constamment exposées à la contagion, que beaucoup payent de leur vie leur dévouement : on ne se fait pas facilement une idée de la force d'âme qu'exige cet état d'infirmier ; il n'y a donc que des motifs extraordinaires qui soient capables

(1) Chambon, *Manuscrits inédits*, t. XVIII.

d'inspirer une si ferme résolution...Les personnes dont on parle (les religieuses) ne regardent pas seulement leurs devoirs comme une obligation contractée envers la patrie, mais encore comme un moyen de se rendre agréables à la divinité. La politique ne veut pas qu'on néglige une institution qui tourne tout entière au profit de l'état social ; on observe d'ailleurs que ce genre d'institution réunit l'économie à la bonté et l'exactitude du service...

« L'inspection s'occupera encore des bâtiments, rendra compte de leur état, des réformes à faire dans leur étendue (2), et par conséquent des dépenses à éviter dans leur entretien.

« Les hôpitaux étant bien dirigés, le service y étant plus régulier, et les médecins plus instruits, *deviendraient autant d'écoles de médecine pratique, et la France en a le plus grand besoin, car on ne forme des praticiens que par l'observation.* »

Le projet de Chambon surprendrait bien des partisans de la laïcisation, si on leur disait que son auteur fut un des artisans de la Révolution ! On doit avouer que bien des reproches adressés par l'ancien maire de Paris aux infirmiers « salariés » ne manquent malheureusement pas de fondement.

Bien que peu écouté, Chambon ne se décourageait pas. En 1805, il rédigeait un nouveau rapport *sur les conditions sans lesquelles on ne peut exercer la médecine, et sur celles qu'on doit exiger des hommes qui se proposent d'enseigner cette science, avec un projet d'enseignement qui ne soit pas onéreux pour le Trésor public* (2).

D'après ce projet, le candidat devait présenter :

« Une attestation régulière qu'il avoit fait un cours complet de philosophie dans un collège roïal, avant qu'on l'admit à prendre sa première inscription pour étudier la médecine (un homme qui ne sait pas raisonner est incapable d'apprendre une science difficile...).

« Un certificat de bonne vie et mœurs (on vouloit autrefois que

(1) Après la nationalisation des biens, beaucoup de grandes propriétés, couvents ou châteaux, furent consacrés aux services publics : ces propriétés étaient souvent trop vastes pour l'usage qu'on en faisait, et devenaient une source de dépenses considérables.

(2) Chambon, *Manuscrits inédits*, t. XVIII (Le document conservé ne contient qu'un *précis* de ce mémoire).

tout médecin contribuât par sa conduite au maintien de la morale publique).

« Les dépenses que nécessitoient les temps d'études, les licences et la réception supposoient des jeunes gens issus de familles très honnêtes, vivant dans l'aisance, ce qui étoit un grand avantage pour l'honneur de la compagnie (la corporation des médecins de Paris était la mieux composée de l'Université. Le plus grand désintéressement était un devoir impérieusement exigé dans la compagnie. A présent on met la vie des malades à haut prix. On peut dire des médecins de ce temps-ci, ce que Caton disait de ceux de Rome : *mercantur animas nostras*...).

« Quels sont ceux qui ont remplacé une corporation d'hommes toujours dirigés par des principes d'honneur, par des maximes sévères, et une discipline intérieure rigoureuse ? (je suis convaincu qu'un maître qui ne jouit pas de l'estime de ses auditeurs, ne fait jamais de bons disciples).

« *Un professeur doit se livrer tout entier* à la partie de l'enseignement dont il est chargé, continuer sans cesse ses études et les perfectionner.

« Un professeur étant assujetti à un travail perpétuel, il faut que son existence soit assurée. »

Suivent les dispositions financières sur lesquelles devait être établi le budget : les professeurs auraient 6.000 francs, ceux de clinique 12.000 ; les adjoints 2.400.

Pour couvrir ces frais, on demanderait des droits de réception élevés, variant de 1.200 à 8.000 francs, suivant l'importance de la ville où le médecin doit s'installer : « les réceptions doivent être chères pour devenir une garantie de la confiance publique».

Chambon n'insiste pas sur le règlement des études, pour lequel il renvoie au rapport, établi par ordre de l'Assemblée Constituante, et auquel il collabora comme commissaire :

« Ce travail manque toutefois en un point, celui qui concerne la moralité des professeurs ; ce n'est point un oubli de notre part ; mais il nous étoit impossible de nous attendre que dans une profession, jusqu'alors exercée par des hommes sages et généreux, en qui la délicatesse et l'honneur

étoient les bases de l'esprit de corporation, il se rencontreroit d'innombrables individus qui auroient pour objet principal, avec l'oubli des devoirs les plus sacrés, un système d'opérations d'usures, établies aux dépens de la vie de leurs concitoyens.

« Je n'ai qu'un mot à dire sur les particuliers à qui, depuis plus de 20 ans, on a accordé le droit d'exercer une profession que la plupart n'a jamais étudiée. Peut-on permettre la continuation d'un brigandage qui consiste dans le vol et l'assassinat ?. ... Si l'autorité les maintient dans la possession de leur prétendu droit, elle deviendra complice des vols et des meurtres que ces gens là commettent chaque jour. »

Ce projet fut complété en 1815. Chambon proposait cette fois des solutions à toute une série de questions de la plus haute importance, à une époque où tout était à refaire dans les programmes ; il voulait voir augmenter le nombre des collèges de médecine : il y avait trop d'étudiants à Paris ; leur grand nombre, loin de favoriser leurs études, servait surtout à faciliter leurs débauches « dans cette perverse cité, objet de scandale aux yeux des étrangers ». Il souhaitait aussi que la durée des études fût prolongée : trois années consacrées aux études théoriques, anatomie et dissection, l'hiver, chimie, botanique, hygiène, l'été ; trois autres années passées surtout à l'hôpital pour les études cliniques : celles-ci seraient d'autant plus profitables qu'elles suivraient des études théoriques solides.

Et deux autres années encore seraient utiles pour compléter les connaissances des maladies chirurgicales, et des maladies spéciales. Cette période d'études, longue de huit années, peut paraître excessive. Mais Chambon pense qu'un médecin ne devrait pas exercer avant 30 ans, eu égard à la « circonspection avec laquelle le praticien doit se conduire avec le malade ». De plus, étant donné que « l'immoralité a pris de profondes racines dans la nation, on devra mettre le médecin sous la surveillance de sa corporation ».

Jamais plus sages préceptes ne furent placés en tête des projets concernant l'étude ou l'exercice de la médecine ; mais il y a loin d'un projet à sa réalisation. Et puis, de quelle utilité sont des règlements, même sévères, quand ils se buttent à la mauvaise foi ou simplement à la mauvaise volonté de ceux à qui ils

sont destinés ? La loi de 1806 en fut la meilleure preuve ; elle empêcha quelques charlatans de continuer leurs manœuvres illégales ; mais inculqua-t-elle aux docteurs, munis de leurs parchemins, les qualités morales que Chambon considérait comme les plus indispensables à l'exercice de notre profession ?

Chambon, dans sa retraite, continuait à déplorer les mœurs médicales de la jeune génération ; à chaque page de ses manuscrits, il trouve quelque reproche à adresser à ces jeunes incapables qui tiraient profit d'une profession, dont lui, honnête et si instruit, avait tant de mal à vivre.

Tous ses griefs se trouvent réunis dans une *Notice sur l'état actuel de la médecine en France* (juin 1814) (1) :

« La médecine, comme toutes les autres institutions, a été presque entièrement pervertie en France depuis la Révolution ; d'abord par son enseignement nouveau ; en second lieu par la facilité avec laquelle les hommes les plus ignorans ont obtenu, et obtiennent chaque jour, la permission d'exercer cette profession ; en troisième lieu par le défaut absolu de moralité de ceux qui se disent médecins.

« Si nous considérons le nouvel enseignement, nous n'y trouvons qu'une nomenclature bizarre, destinée à faire oublier les écrits des bons auteurs dont la langue est différente de celle des novateurs et de faire oublier partout la doctrine des anciens, sur laquelle on a versé à pleines mains le plus profond mépris : ainsi on a tari, pour les jeunes gens, les sources de la véritable médecine : la pratique actuelle en fait la preuve.

« Quand nous lisons la loi du 15 ventôse an XI, nous sommes convaincus que l'homme le plus inepte n'éprouve aucune difficulté à obtenir la permission de pratiquer la science de guérir ; c'est pourquoi des savetiers sans ouvrage, des domestiques sans place, ont reçu du collège enseignant le droit d'exercer, même à Paris, sans avoir étudié. Ils sont pour la société un fléau plus dangereux que la guerre, la peste et la famine.

« J'ai dit que la plupart des médecins étoient sans moralité : on a la preuve de cette proposition dans les nombreux jugements des tribunaux criminels, affichés sur les murs de Paris, contre des individus qui se disent médecins.

« L'Université, créée depuis la loi du 19 Ventôse, ne consiste qu'en un assemblage d'exacteurs destinés à mettre dans la plus rigoureuse activité des inventions fiscales odieuses par l'impôt établi sur les parens des enfants qu'on fait étudier.

(1) Chambon, *Manuscrits inédits*, t. XVIII.

« Pour donner une idée de sa tirannie financière, je n'en rapporterai que deux particularités : si un homme instruit fait un cours particulier de l'une des sciences dont se compose la médecine, il paye une somme de 150 francs à l'Université, quoiqu'il ait le droit d'enseigner ; il faut donc qu'il donne son temps et son argent pour l'avantage des autres ; l'honnête homme s'indigne d'une vexation si révoltante.

« L'Université a établi un autre impôt ; elle perçoit un droit sur les citations extraites des ouvrages des auteurs morts ; par la raison, dit-on, que ces ouvrages font partie du domaine de la couronne, dont il n'est pas permis de faire emploi sans dédommager le domaine de son attention à les conserver. Il arrive de là que les libraires refusent l'achat de tout écrit dans lequel l'auteur a besoin d'appuyer sa doctrine d'autorités respectables ; cette invention tend manifestement à l'anéantissement de toute science Qu'on se rappelle un instant quelle a été l'éducation donnée à la jeunesse depuis 23 ans ; on saura quel devoit en être l'affreux résultat ; rien ne le dissimule aujourd'hui.

« Dans cet état de choses, il faut ou interdire la pratique des diverses branches de la médecine, ou se hâter de réparer les malheurs qu'elle occasionne, en rectifiant l'enseignement, en ne permettant l'exercice des sciences qu'elle embrasse qu'à des gens de probité, et surtout en réunissant les médecins, qui seront trouvés dignes d'être conservés, en une corporation qui, comme autrefois, surveille la conduite de ses membres par une rigoureuse censure.

« Si de ces considérations générales je passois à l'examen du corps enseignant, je ne les montrerois pas d'une manière avantageuse pour la science. Mais ce qui rend sa conduite impardonnable est que les deux chaires de médecine pratique, les plus nécessaires à l'éducation des jeunes médecins, ne soient pas remplies. M. Corvisart a quitté la sienne lorsqu'il fut choisi par Bonaparte pour être son médecin. La misère des temps a voulu que M. Le Roux (1) eût et conservât l'autre. Il a été fait des reproches aux professeurs les plus estimés pour leur moralité sur ce honteux oubli de leurs premiers devoirs : la réponse a été qu'ils conservoient les revenus attachés à cette chaire pour des dépenses d'entretien de bâtimens, etc... ; ils ne sont donc pas satisfaits des émolumens de leurs chaires, et du honteux mais considérable produit qu'ils tirent d'une réception d'une multitude de misérables sans éducation, sans mœurs et sans talens. Ainsi l'enseignement le plus essentiel est sacrifié à leur avarice, et la vie des françois est mise entre les mains des bourreaux: c'est une institution à refondre entièrement.

---

(1) Jean-Jacques Leroux, médecin et littérateur ; officier municipal en 1792 ; professeur de clinique interne à la Faculté de médecine de Paris de 1795 à 1822 ; doyen en 1810 à 1822. Membre de l'Académie royale de médecine. Mort du choléra en 1832.

« *Nota.* — Cette notice avoit été remise entre les mains d'un homme qui passe pour avoir la confiance du Roi. Il me l'a fait remettre par la personne qui la lui présentoit, en disant qu'il ne se mêlerait pas de cette affaire. »

On sent percer, à travers les griefs de Chambon, ses ressentiments personnels. Mais cela ne suffit pas à enlever toute valeur à sa sévère argumentation.

Jusqu'à sa mort il continua à poursuivre la tâche qu'il s'était imposée. En dévoilant les abus, en signalant l'indignité de quelques médecins, en cherchant à atteindre ceux que leur situation rendait invulnérables, il espérait rendre à la profession le prestige qu'il lui avait autrefois connu. Tâche bien ingrate d'ailleurs, pour laquelle il ne suffisait pas de jeter hors du troupeau quelques brebis galeuses : c'est toute une société qu'il aurait fallu réformer.

CHAPITRE III

Chambon et l'inoculation.

Quand lady Montaigu, inoculée en même temps que son fils, à Constantinople vers 1718, eut apporté en Angleterre la preuve de l'innocuité de cette vieille méthode orientale, l'inoculation devint à la mode dans les milieux aristocratiques. Elle ne fut pas longue à traverser le détroit, et grâce à l'habile réclame de Tronchin, tous les carrosses armoriés de Paris firent bientôt queue à la porte du médecin « des belles, comme à l'entrée de la Comédie » (1). Mais la méthode ne se répandait guère dans le peuple, si bien que les épidémies continuaient à se succéder, toujours aussi meurtrières.

Les pouvoirs publics firent d'ailleurs tout le nécessaire pour entraver le développement d'une pratique, dont l'utilité était dès longtemps démontrée ; il y eut une lutte épique entre la Faculté de théologie, le Parlement, et la Faculté de médecine ; la discussion fut telle qu'elle n'aboutit jamais. Et la découverte de Jenner survint, avant que les *inoculateurs* eussent gagné leur procès.

Mais l'apparition de la vaccine ne se fit pas sans soulever de nouvelles controverses ; l'inoculation avait de chauds partisans ; ceux-ci avaient su apprécier les services rendus par la variolisation ; ils avaient reconnu ses qualités, en particulier l'immunité définitive qu'elle conférait. Ils exagéraient sans doute son innocuité, en la déclarant absolue. Mais ils ne voulurent pas entendre parler de la vaccine, à laquelle ils reprochaient son infidélité, et qu'ils accusaient d'ouvrir la porte à toutes les maladies.

---

(1) Notre ami Delaunay, dans un chapitre très documenté de sa thèse (*loc. cit.*), a fait revivre les personnalités médicales ou mondaines mêlés de près ou de loin à la querelle de l'inoculation.

Chambon fut et resta un inoculateur convaincu : il inocula avant la vaccine, il inocula surtout après l'introduction de la découverte de Jenner en France. Il se passionna pour l'ancienne méthode, tant et si bien qu'à la fin il ne trouva plus personne pour l'écouter ni le suivre dans sa pratique. La vaccine avait conquis droit de cité ; elle avait reçu la double consécration officielle des corps savants et des autorités administratives ; que pouvait contre elle le malheureux Chambon ?

Il conserva son attitude jusqu'à sa mort. A 78 ans, en 1826, il accumulait encore des notes pour rédiger un mémoire *sur la meilleure manière d'inoculer la petite vérole* ! N'est-ce là qu'un entêtement de vieillard, intolérant pour toutes les innovations ? Cette supposition n'enlèverait au bon vieux praticien aucun de ses nombreux mérites. Mais nous ne la croyons même pas justifiée ; la variolisation avait pu donner à cet habile et honnête médecin des résultats capables d'édifier une inébranlable conviction (1) ; il resta fidèle à ses idées, jusque dans l'adversité, et malgré tout le tort qu'elles pouvaient lui faire ; il y a là un bel exemple de constance et de désintéressement.

Chambon pratiqua de bonne heure l'inoculation. Il était étudiant ou jeune docteur au moment où les sociétés savantes commençaient à se passionner pour ou contre la méthode ; les gens de la société et de l'aristocratie, qui pour une fois, avait expérimenté sur eux-mêmes un procédé nouveau, n'étaient plus les seuls à profiter des avantages de l'immunisation ; quelques médecins cherchaient à vulgariser l'inoculation ; les mémoires de Girod et de Dehorne adressés à la Société royale de médecine (1780-1781) tendaient au même but ; cette société elle-même, alors en pleine période d'activité, avait réuni 1771 observations (2) où l'inoculation avait été suivie de succès. Ces « essais

(1) Nous rappellerons tout à l'heure l'opinion de Trousseau sur l'inoculation: il l'avait employée avec succès et la jugeait assez favorablement pour la recommander dans les cas où la vaccine ne pouvait être pratiquée.

(2) « Observations relatives à l'inoculation de la petite vérole, en Breta-

heureux » encourageaient donc les praticiens ; nous avons vu comment les autorités ralentirent leur zèle en les poursuivant de toutes les tracasseries administratives. Chambon connut bientôt ces vexations, sans pour cela se décourager.

Il avait choisi, pour sa pratique, la méthode de l'*inoculation par incisions*. Il repoussait comme dangereuse la méthode chinoise (1), et comme infidèle le procédé de la lancette. Voici la description de la méthode des incisions (2) :

« Pour pratiquer cette opération, je forme avec la peau un pli sur l'expansion du tendon inférieur du deltoïde, je fais une incision de la longueur de 8 à 9 lignes, profonde dans son milieu d'environ une ligne et demie, et se terminant d'une manière insensible ; car j'applique l'instrument tranchant en sorte qu'il décrive une ligne droite avec le bras, et je ne change point sa direction en incisant. La peau, abandonnée à elle-même, reste assez ouverte pour placer un fil infecté,de 3 à 4 lignes de longueur, embrassé par les lèvres de la plaie. Une compresse est maintenue par une bande, en quoi consiste l'appareil. Il est rare que l'incision fournisse deux ou trois gouttes de sang.

« Dès le lendemain les lèvres de la plaie sont rapprochées. Le fil tombe avec la croûte dont se recouvre la plaie. Huit ou dix boutons varioleux apparaissent, tant sur les bords de la plaie que sur diverses parties du corps. Quelquefois survient une fièvre légère qui dure environ 24 heures. »

Ce sont là les cas heureux. Chambon cite des observations où l'infection n'est pas aussi bénigne : c'est que l'inoculation a été pratiquée chez des individus dont l'état de santé laissait à dési-

---

gne, à Toulouse, en Franche-Comté, au nombre de mille sept cens soixante-onze. » (*Hist. et mémoires de la Soc. roy.*, 1777-1778, p. 185.)

Chambon adressa son premier mémoire *sur l'Inoculation*, à l'Académie des sciences, en 1797.

(1) « Les Chinois communiquent la petite vérole au moyen de croûtes varioleuses mêlées avec un peu de musc. On en forme une espèce de cône à l'aide de coton et on le maintient dans les narines. Ce genre d'inoculation occasionne une petite vérole aussi dangereuse que celle qui se communique d'un invididu à un autre. » CHAMBON, *Maladies des enfants*, t. II, p. 455.

(2) CHAMBON, *Manuscrit inédit*, t. XIII.

rer ; les moyens curatifs habituels viendront à bout de ces accidents, qu'il ne faut pas attribuer uniquement à la méthode. Il y a aussi quelque attention à apporter dans le choix du pus varioleux ; il faut le prendre sur les sujets porteurs d'une petite vérole très légère, et indemnes de toute affection aiguë ou chronique concomitante ; les maladies de la peau, et surtout le « vice vénérien » pouvant se transmettre par l'inoculation, on examinera soigneusement les malades avant de prélever le pus de leurs boutons. Enfin on isolera complètement les inoculés pour éviter la propagation de la maladie.

Grâce à ces précautions, Chambon ne connut pas d'accidents imputables à l'inoculation ; il ne la pratiqua pas sur lui-même, ayant eu dans sa jeunesse une variole nettement caractérisée, et dont il portait quelques cicatrices ; il se dispensa aussi d'inoculer sa femme : les parents de celle-ci lui ayant affirmé qu'elle avait eu la petite vérole dans son jeune âge.

A peine arrivé à Blois, Chambon se trouva en présence d'une sérieuse épidémie ; il se mit en devoir d'inoculer les gens de son entourage et de nombreux voisins : tous ceux-ci restèrent indemnes ; tandis que sa femme contractait une petite vérole si grave qu'elle faillit en mourir ; Chambon invectiva ses beaux-parents, qu'il accusa d'être la cause de son malheur, et il nota si bien les différents symptômes observés sur sa malade qu'il put écrire une excellente description des formes graves de la variole.

Cet incident ne fut pas pour ralentir le zèle de notre inoculateur ; il s'efforça de convaincre les habitants de Blois de l'utilité de l'opération, et quelques-uns se laissèrent inoculer ou firent inoculer leurs enfants. Mais les bonnes intentions sont souvent méconnues : pendant que cet apôtre répandait ses incisions et ses varioles atténuées, les autorités veillaient. Une enquête fut prescrite ; hâtons-nous de dire qu'elle fut tout à l'honneur de Chambon et de sa méthode, comme le prouvent ces lettres inédites (1).

---

(1) Ces curieux documents proviennent des manuscrits de Chambon (*Manuscrits*, *Fac. méd.*, t. XIII).

« *Blois*, 12 *pluviôse an XII*,

« *Le Préfet du département de Loir-et-Cher*,

« *Au maire de la ville de Blois*,

« Le grand juge, ministre de la justice, m'annonce, citoyen maire, par sa lettre du 9 de ce mois, en réponse à celle que je lui ai écrite le 2 du mois dernier, relativement à l'inoculation que fait le citoyen Chambon, de la petite vérole, dans le cœur de la ville de Blois, que si l'on remarquoit que la communication du virus vérolique qu'emploie ce médecin infectât l'air et donnât lieu à des accidents, l'autorité administrative devroit alors prescrire les mesures de police locale que lui suggéreroient les circonstances. Vous voudrez donc bien, citoyen maire, si vous apercevez que la méthode que suit le citoyen Chambon produit les mauvais effets dont me parle le grand juge et qui m'ont été dénoncés par plusieurs personnes, ordonner à ce citoyen de cesser d'inoculer la petite vérole dans la ville de Blois.

« Je vous salue,

« *Signé* : L. Corbigny. »

Le maire fit son enquête, établit son rapport, et plein de prévenance pour Chambon, lui en adressa une copie accompagnée de cette lettre élogieuse :

Au citoyen Chambon, docteur-médecin à Blois,

« Je vous fais passer, citoyen, l'expédition du procès-verbal que j'ai fait en exécution des ordres du grand juge, qui m'ont été transmis par le préfet, relativement à l'inoculation de la variole.

« Vous y reconnoîtrés, citoyen, que mes informations sont bien éloignées de vous compromettre. Au surplus, vous êtes trop instruit et trop sage pour que vos actions relatives à votre profession puissent donner au public la plus légère inquiétude.

« J'ai l'honneur de vous saluer avec respect,

« *Signé* : Berquin (?) »

Voici le rapport :

« *Le maire de la ville de Blois*,

« En exécution des ordres du grand juge qui lui ont été transmis par le citoyen préfet, tendant à prendre les informations relativement à l'inoculation de la variole que le citoyen Chambon a effectuée sur quelques jeunes enfans dont les parens habitent Blois,

« S'est transporté au domicile du citoyen Chambon, rue Puit-Chatel, qui lui a rendu compte avec loyauté des procédés qu'il avait employé pour l'inoculation ; il lui a indiqué les noms des parens des enfans auxquels il a inoculé la variole, et lui a observé que depuis assez longtems il n'avoit point inoculé.

« Le maire s'est aussi transporté chez les parens dont les enfans ont été

inoculés, qui lui ont affirmé que leurs enfans n'ont eu la liberté de sortir dans les rues qu'après la dessication des boutons de petite variole ; que pendant ce tems, non seulement leurs enfants ne sont pas sortis, ni eux, ni leurs domestiques qui approchoient de leurs enfans.

« Le maire a également consulté l'opinion publique qui est extrêmement favorable au citoyen Chambon, dont les talens et la sagesse sont connus.

« De tout ce que dessus le maire a dressé le présent procès-verbal, pour servir et valoir ce que de raison.

« Fait à la mairie, le 1er ventôse de l'an XII de la République française.

« *Signé* : BERQUIN. »

Chambon continua donc à inoculer. Il garda toutes ses observations, suivit ses malades avec soin, et affermit encore sa conviction de l'utilité et de l'innocuité de la méthode ; il avait maintenant une statistique basée sur un grand nombre de cas, et il comptait bien l'utiliser dès son retour à Paris, pour défendre de toutes ses forces son procédé de l'incision.

Il n'avait pas prévu les rapides succès de la vaccine : connue en France en 1798 ou 1799, à la suite du rapport d'Aubert et Woodville, elle y acquit bientôt la protection des savants et des autorités ; elle souleva même très vite un enthousiasme dont on ne tarda pas à revenir : on la trouvait souvent infidèle et quelquefois dangereuse ; de nombreux vaccinés prirent la variole, et d'autres, non plus heureux, furent atteints de syphilis. Malgré tout, elle continua à profiter de l'appui officiel que l'inoculation n'avait jamais pu obtenir ; elle devint obligatoire dans quelques pays ; elle eut chez nous toutes les faveurs de la mode avant d'être systématiquement pratiquée dans un grand nombre d'agglomérations ou de collectivités.

Les inoculateurs ne perdirent ni leur foi, ni leur courage ; non seulement, ils continuèrent à vanter les avantages de leur méthode, mais ils s'ingénièrent à trouver des arguments contre la vaccine. « Pourquoi, disaient ils, accabler l'humanité d'une nouvelle maladie qui jusqu'ici n'a atteint que les animaux ? La vaccine, tout en nous préservant de la variole de façon bien imparfaite, ne va-t-elle pas être la source d'un affaiblissement de notre organisme ? Quand elle aura été communiquée à plusieurs générations successives, quelle sera la santé de nos descendants ? »

On sait combien de fois ces arguments ont été repris. Les inoculateurs, qui avaient besoin de porter des coups énergiques et répétés ne s'arrêtaient pas là ; ils n'hésitaient pas à mettre sur le compte de la vaccine toutes les affections qui apparaissaient chez les vaccinés ; les scrofules, les dartres, la phtisie, les convulsions, tout était imputable à la fatale découverte de Jenner! L'exagération devint si évidente qu'elle desservit complètement leur cause. Et malgré tous leurs efforts, la vaccine conserva l'avantage sur l'inoculation.

Chambon fut peut-être le plus persévérant des inoculateurs. En dehors du livre inédit qu'il consacra à la défense de la méthode, il adressa plusieurs rapports aux sociétés savantes ; celles-ci ne voulurent bientôt plus l'écouter. Les documents conservés avec ses manuscrits nous font connaître l'énergie avec laquelle Chambon persévéra dans la lutte ; cette dernière période de la *Querelle de l'inoculation* dura jusqu'en 1825 ; notre auteur en fut sans doute le dernier combattant.

Cette lettre inédite (1) nous montre la conviction des derniers inoculateurs, et leur âpreté dans la discussion :

Lettre à l'Académie de Bruxelles.

« MONSIEUR LE PRÉSIDENT et MESSIEURS,

« J'ai appris récemment, et avec la plus grande satisfaction, que l'Académie avoit fait des essais pour connoître les effets de la vaccine et que par le résultat de ses expériences, elle s'étoit convaincue que ce genre d'inoculation ne jouissoit pas des avantages que lui attribuoient ses prôneurs.

« Nous n'avons connu à Paris le rapport de Woodwille sur la vaccine qu'en 1799 ; et c'est le premier écrit qui nous soit parvenu sur ce sujet ; j'ai été assuré par la lecture de ce rapport que l'inoculation jennérienne devoit être désastreuse. A Blois j'eus l'occasion d'observer un certain nombre d'enfans atteints de maladies consécutives à l'inoculation de la vaccine, toutes très graves. L'épidémie varioleuse qui a régné en 1816 et 1817 à Paris, où j'étois de retour, m'a fourni une grande quantité d'observations qui ont confirmé la solidité de mes objections.

« Il m'a été impossible pendant 20 ans de trouver un imprimeur qui osât se charger de la publication de mes mémoires contre la vaccine, parce que

(1) CHAMBON, *Manusc. inédits*, t. XIII.

le ministère de France soutient les sectateurs de la vaccination et emploie même (ce que vous ne pouvez ignorer) des moyens violens pour forcer les parens à livrer leurs enfans aux partisans de cette funeste inoculation, en faisant fermer l'entrée des établissements de tout genre d'éducation aux enfans qui ne sont pas vaccinés. Vous apprendroi-je (*quanquam meminisse horret*) que ces ministres barbares ont porté l'audace au point de défendre aux associations de charité de donner du pain aux pauvres qui n'immoleroient pas leurs enfans sur l'autel élevé à la vaccine ! Cette défense insensée a rempli d'indignation le cœur de tous les gens de bien.

« Dans des circonstances aussi affligeantes pour quelques-uns de mes anciens confrères et pour moi, j'ai lu en 1812 à l'Académie des sciences de Paris, mes premiers mémoires contre la vaccine ; j'ai été, comme je m'y attendois, reçu avec beaucoup de froideur La section de médecine, chargée de faire un rapport sur mes mémoires, s'est déshonorée par la conduite astucieuse qu'elle a tenue et par des contradictions inconcevables... ; pendant les 6 années que j'ai laissé écouler sans répondre à ce rapport, l'épidémie qui est survenue a dessillé les yeux à un grand nombre de personnes sur la vaccine. J'ai profité de cette occasion pour lire un second mémoire dans lequel j'indiquais 1.500 faits fâcheux ou mortels de cette méthode. Pour cette fois les commissaires ont gardé le silence sans faire de rapport.

« Tel est actuellement l'état des choses relativement à l'inoculation jennérienne ; je ne perds pas l'espérance de faire prévaloir la vérité dans une cause qui intéresse l'humanité toute entière ; mais vous jugez, Messieurs, si j'ai besoin d'un appui aussi respectable que le seroit le vôtre pour défendre les droits de nos semblables. Comme je ne doute pas qu'il soit universellement arrêté parmi vous, Messieurs, ainsi que cela l'étoit dans l'ancienne Faculté de Paris, de prendre à cœur les intérêts de nos semblables, je ne doute pas, dis-je, que cette maxime ne soit la règle de votre honorable conduite. »

Après l'Académie de Bruxelles, c'est la Société royale de Londres que Chambon sollicite ; puisqu'en France on ne veut pas tenir compte de ses communications successives, puisque les sociétés savantes de Paris ne veulent même plus mettre en discussion ses mémoires, il espère trouver ailleurs l'appui que lui refusent ses confrères français haut placés.

Mais de Londres il ne vint pas de réponse. Chambon mit alors son dernier espoir dans l'amitié qu'Hallé lui avait jadis témoignée :

« *A M. Hallé*,

« Il se présente une occasion de me délivrer de l'état où je languis depuis tant d'années, si vous voulez faire votre rapport sur mes mémoires contre la

vaccine, parce que leur publication serait la meilleure recommandation que je puisse avoir pour faire réussir mon projet(1). Vous n'avez pas besoin d'une page de papier à lettre pour prouver que tout est mensonge dans les assertions des vaccinateurs ; je vous ai fourni les preuves de cette proposition dans la séance de l'Académie où j'ai lu une partie du travail qui est entre vos mains ; j'ai dévoilé leur mauvaise foi par le témoignage de MM. Desfontaines, Bouvard et même Pelletan. Je vous ai dit dans ma dernière lettre en quatre mots quels sont les bases de votre rapport en ajoutant ce que vous connaissez de mes anciennes inoculations, ce qui formera une phrase, et votre rapport sera fait : il n'exigera pas une demi-heure de travail.

« Si vous ne voulez pas trancher la question, ajoutez que pour obtenir une conviction entière sur la préférence qu'on doit accorder à la méthode inoculaire que je propose sur la vaccination, vous êtes d'avis qu'on fasse des essais comparatifs, que c'est tout au plus ce qu'on pourroit exiger, puisque les faits dont j'ai donné connaissance à l'Académie en 1797 et ceux que j'ai ajoutés à ces premiers depuis 1800 démontrent l'inutilité de ces essais dont les hommes instruits n'ont pas besoin pour décider la question.

« Vous remarquez sans doute que je ne vous demande pas une faveur mais justice ; mon sort est entre vos mains ; dites-moi par un mot de réponse le parti que vous prendrez sur ce que vous venez de lire : il est urgent que je sache à quoi m'en tenir.

« J'ai appris par votre portier que vous jouissiez d'une meilleure santé ; personne ne souhaite plus que moi qu'elle ne s'améliore encore. Notre pauvre Andry qui a la même maladie que vous est très défait et j'ai bien peur de le perdre. Agréez mes meilleures amitiés. »

Hallé trouva sans doute cette insistance de mauvais goût ; peut-être aussi jugea-t-il l'allusion à sa santé et à celle d'Andry un peu déplacée : en tout cas Chambon attendit en vain la réponse à sa lettre : il rentra en possession de son manuscrit que les éditeurs continuèrent à refuser ; il se décida alors à l'imprimer à ses frais. Monsieur Froussard, de Chaumont, a bien voulu nous prêter un curieux exemplaire de cet ouvrage, corrigé et annoté de la main de l'auteur. Nous n'avons pas pu savoir s'il a paru en librairie ; en tout cas nous ne l'avons trouvé ni à la Bibliothèque de la Faculté, ni dans les autres bibliothèques de Paris.

Dans la « déclaration sur les motifs qui l'ont déterminé à publier cet ouvrage », Chambon renouvelle les doléances qu'il adressait à l'*Académie de Bruxelles* : on ne veut pas l'écouter. La

(1) Chambon continuait à chercher en vain un éditeur pour son livre.

vaccination du « fils du général Bonaparte » lui parut une bonne occasion pour « fixer l'attention des savans sur les dangers de cette méthode. Au seul énoncé du titre de mon mémoire, ajoute-t-il, sur presque toutes les figures se marquèrent les signes de la crainte ; comme si, pour se borner à m'entendre, les membres de cette compagnie eussent dû être pris pour complices de ma criminelle audace. J'en devais lire un second ; M. le président, qui depuis, s'est chargé de faire un rapport sur ce premier mémoire, me pressa si fortement de ne pas lire le second, que, par complaisance pour lui, j'y consentis. »

Dans ce rapport, le président n'aborda pas même la question qui devait être discutée (1) ; Chambon conserve donc « son opinion dans toute sa valeur ». Et en hâte il écrivit une réponse, qui devait fournir la matière de deux volumes : le premier est celui dont nous nous occupons en ce moment, le second (non publié) devait avoir pour titre : *Recherches sur la meilleure manière d'inoculer la petite vérole.* Aussitôt l'ouvrage écrit, il le porte chez deux membres de l'Académie des sciences ; l'un et l'autre lui conseillent d'imprimer cette réponse au rapport. Il le porte ensuite chez M. Forster, membre de la Société royale de Londres, de passage à Paris ; même avis favorable que chez les académiciens. Chambon, que les démarches n'effraient pas, même celles qui devaient froisser ses sentiments patriotiques, continue son enquête sur sa propre besogne : « A l'arrivée des armées coalisées, j'ai écrit au premier médecin de chaque armée, pour avoir son sentiment sur le même sujet. Chacun m'a donné un rendez-vous à trois divers jours : je n'ai trouvé ni celui de l'armée prussienne, ni celui de l'armée anglaise... M. le baron Stiff, premier médecin de S. M. l'empereur d'Allemagne, m'a reçu avec infiniment d'honnêteté, et a trouvé mon opinion juste... J'ai fait plus : j'ai confié mon manuscrit à des personnes partant pour l'Angleterre, pour le communiquer à quelque médecin célèbre, pour avoir son sentiment. M. Bostock (si je lis bien son nom) a été de la même opi-

(1) Le mémoire de Chambon fut lu à l'Académie des sciences le 21 janvier 1812. Le président de l'Académie, commissaire rapporteur, lut son rapport le 17 août.

nion que les deux membres de l'Académie des sciences de Paris. »

Fort de ces avis multiples, et insoucieux de l'opposition des gouvernants et des académiciens influents, Chambon se décide à publier son livre pour être « utile aux pères de famille, et pour prévenir les funestes suites de la confiance qu'ils ont dans la prétendue innocuité de l'inoculation vaccinale ». Il se félicite enfin de l'indépendance où l'a placé son éloignement de toute situation officielle : « Un homme d'un mérite très réel me disait, il n'y a pas long-tems : « *Vous êtes libre, vous ; vous ne tenez rien du gouvernement, vous pouvez faire ce que vous voulez, sans qu'il en résulte d'inconvéniens pour vous.* » Triste vérité ; et triste privilège pour Chambon en particulier ; mieux que tout autre il savait ce qu'il en coûte de ne pas être avec les gouvernants !

COMPARAISON DES EFFETS DE LA VACCINE AVEC CEUX DE LA PETITE VÉROLE INOCULÉE PAR LA MÉTHODE DES INCISIONS (1821).

Le livre de Chambon est avant tout un amas de faits, recueillis de tous côtés et présentés comme une condamnation de la vaccine. L'auteur procède par questions, et à chacune il répond par de nombreuses observations ; si la plupart sont très brèves, elles ne manquent pas d'une grande précision ; le nom, l'adresse et la qualité du malade y figurent habituellement : Chambon s'est mis à l'abri du reproche qu'il adresse volontiers à ses adversaires ; il ne publie pas des observations fabriquées pour le besoin de la cause comme le font trop les « demi-savans ».

Est-il vrai que la vaccine garantisse de la petite vérole? — A cette première question il répond d'abord par des faits personnels : « M. Beaupoil de Saint-Aulaire avait quatre enfans ; les deux aînés ont été inoculés ; les deux cadets ont été vaccinés. Je ne rends pas compte ici des accidens que ces derniers ont éprouvés : l'un et l'autre ont eu la petite vérole, quelques années après la vaccination. Un domestique de 16 ans, qui avait été vacciné, a contracté la petite vérole en servant les deux malades. J'ai vu ces varioleux...

« M. Boudait, pharmacien très recommandable, et connu par ses travaux qui lui ont mérité une réputation très honorable, a

trois enfans. L'un d'eux a été atteint de la contagion varioleuse, qui a passé successivement aux deux autres. Ils avaient tous trois été vaccinés ; l'un des trois a la figure couverte de cicatrices varioleuses. »

« M. Beaurepaire, demeurant rue Cit-le-Cœur, n° 4, a sept enfans... »

A ces faits qu'il a observés, Chambon ajoute les 214 faits de contagion qui se sont produits sur les 550 vaccinés de Rowley. Il se servira souvent encore de cette statistique dans le cours de son ouvrage.

La petite vérole peut être communiquée à un vacciné par l'inoculation ; les individus vaccinés n'ont pas une variole plus modérée dans ses symptômes, que ceux qui n'ont pas subi ce genre d'inoculation ; telles sont les conclusions qu'il faut tirer des observations suivantes. Serait-ce donc que « nous prenons mal à propos pour une petite vérole, une éruption d'une autre espèce de maladie » ; et Chambon s'indigne de cette supposition que font sur son compte les vaccinateurs ; n'a-t-il pas dans son ouvrage sur les *Maladies des enfans* « indiqué avec exactitude les signes de l'une et de l'autre maladie », la *variole* et la *variolette*. Il cherche encore à prouver que la vaccine « peut se renouveler » et qu'elle est contagieuse.

Puis il aborde des questions beaucoup plus difficiles à résoudre : il apporte toujours bon nombre de faits à l'appui de sa thèse ; mais on ne trouve pas toujours un rapport bien étroit entre ces faits et les conclusions qu'il en tire. Il suffit en effet qu'un enfant ait été vacciné pour que toutes les maladies dont il va être atteint dans la suite soient mises sur le compte de la fatale découverte de Jenner : en tête de la liste viennent les « affections comateuses, les délires, les convulsions ; et la mort n'est pas très rare à la suite de ces accidens » ; de nombreux désordres d'entrailles, des tumeurs, des abcès, surviennent à la suite de la vaccination ; « la matrice n'est pas à l'abri de l'irruption de l'humeur vaccinale ». Tous les viscères, en un mot, peuvent souffrir des « funestes effets de ce virus ». S'ils n'ont pas eu à souffrir d'une de ces affections, les vaccinés peuvent éprouver

« une détérioration habituelle de leur santé, alors qu'ils avaient toujours joui d'une bonne constitution avant cette opération ». Le mal ne s'arrête pas encore là ! Et s'il est vrai qu'on voit la vérole être la « véritable cause de la perte de plusieurs familles... que n'aura-t-on pas à craindre de la vaccination continuée dans les races successives ? »

Voici donc un réquisitoire en règle : il faut convenir que les raisons invoquées par Chambon sont souvent de valeur, appuyées comme elles le sont par de multiples observations : et ce qu'il faut admirer sans réserve, c'est la vigueur dont faisait preuve ce vieillard de 73 ans pour défendre pas à pas ses idées : les annotations de sa main, dont est surchargé l'exemplaire qu'a bien voulu nous confier M. Froussard, montrent une fermeté d'écriture et une lucidité d'esprit, sans doute entretenues par le labeur acharné et de tous les instants, que Chambon s'était toujours imposé.

Comment a-t-il pu réunir tant d'observations qui nous paraissent paradoxales ? Il n'est pas difficile d'admettre qu'au début de l'application de la méthode, bien des vaccinations furent illusoires, faute de qualité du vaccin ou faute d'expérience du médecin. Et puis ne savons-nous pas que le plus honnête des observateurs arrive à voir ce qu'il désire voir dans des faits qui, en apparence, ne laissent place à aucune interprétation ?

La supériorité qu'il reconnaissait à la variolisation n'était peut-être pas la seule raison qui faisait de Chambon un ennemi si persévérant de la vaccine : l'heureuse fortune de la nouvelle méthode, était une vraie fortune aussi pour tous ceux qui s'étaient faits une spécialité de l'appliquer. Pour un homme aigri, intègre et pauvre, jaloux de l'honneur professionnel, et sévère pour ses jeunes confrères, il y avait quelque chose de scandaleux dans l'exploitation si fructueuse d'une découverte qui n'avait pas encore fait ses preuves ; c'est la pensée qui revient continuellement dans son livre : est-ce bien un zèle philanthropique qui fait agir ces médecins soi-disant désintéressés ? Est-ce chez les sauvages qu'ils vont répandre leurs bienfaits ? C'est tout au contraire dans les villes opulentes qu'on les voit se fixer, « où ils sont assurés de partager les richesses de leurs concitoyens ». Même à la campagne, les

médecins tirent du nouveau procédé un large profit : « Les gens de campagne sont *endoctrinés* par leurs chirurgiens vaccinateurs», écrit à Chambon un M. Moreau, médecin à Longsol ; « peut-être que nos confrères seraient moins *acharnés* à vacciner, s'ils ne se procuroient pas par ce moyen une somme annuelle considérable ; car je ne vois dans la plupart de ces novateurs que l'esprit d'un vil intérêt, sans s'inquiéter de l'honneur de la cure. »

Ces jugements ne devaient pas être sans fondement : ne suffisent-ils pas pour expliquer l'attitude hostile de Chambon, et l'âpreté qu'il apporte dans la discussion.

Une autre raison de l'attitude intransigeante de Chambon était la valeur réelle de l'inoculation ; complètement oubliée de nos jours, cette pratique avait rendu d'incontestables services. Longtemps après l'adoption générale de la vaccine on eut, par occasion, recours à elle. En 1824, un médecin de Nantes, le Dr Priou, adressait à la Société de médecine de Paris un mémoire sur la « petite vérole, sur l'inoculation de cette maladie et sur la vaccine » ; il s'y déclare partisan de la vaccine, mais il reconnaît les mérites de l'inoculation. En Angleterre les médecins pratiquaient si couramment cette dernière qu'il fallut, en 1841, un acte du Parlement pour la proscrire impitoyablement. Trousseau (1) lui-même fut amené à plusieurs reprises à inoculer quelques enfants, dans les cas où il manquait de vaccin ; il n'obtint que des succès. Et il terminait ainsi sa leçon sur la vaccine : « Le seul défaut qu'on puisse lui reprocher (à la vaccine), c'est que ce prophylactique est devenu aujourd'hui assez souvent infidèle, l'immunité qu'il confère se perdant peu à peu : pour cette raison, *je lui préférerais de beaucoup l'inoculation*, une première variole préservant bien plus sûrement de la variole que la vaccine. Mais, en fait, c'est à cette dernière que nous devons recourir, pour les motifs que je vous ai exposés en vous parlant de l'inoculation variolique. »

Ces motifs sont ceux sur lesquels Chambon évitait d'insister :

(1) Trousseau, *Cliniq. de l'Hôtel-Dieu*, t. I, p. 87 et suiv.

le danger de communiquer une variole grave même avec du pus provenant d'une variole discrète ; la crainte de faire naître des foyers épidémiques, l'isolement parfait des inoculés étant difficile à réaliser dans la pratique.

CHAPITRE IV

Les œuvres de Chambon.

Nous avons consacré aux différentes œuvres de Chambon des notices de longueur fort variable ; nous nous sommes arrêté à un examen plus détaillé de ses premières productions, pour essayer de montrer quelle était sa doctrine ; dans les ouvrages postérieurs nous n'avons fait que signaler les points qui nous ont paru présenter un intérêt véritable, au point de vue de l'évolution des idées médicales.

Pour être complet, il nous aurait fallu donner un aperçu historique de chacune de ces questions, et montrer comment Chambon avait contribué à leur progrès. Notre but a été plus modeste ; et nous nous tiendrons pour satisfaits, si notre travail donne à quelques auteurs le désir de consulter les œuvres de Chambon, et si nous retrouvons dans quelques bibliographies, ce nom jusqu'ici trop oublié.

1. — Des maladies des femmes.

Cet ouvrage fut publié en deux fois; la première édition, parue en 1784 et 1785 comprend six volumes: *Les maladies des femmes en couches et suites de couches* (2 vol. in-12) ; *Les maladies de la grossesse* (2 vol. in-12); *Les maladies des filles* (2 vol. in-12). Ce travail représentait une quantité énorme de matériaux, mais ils avaient été réunis en hâte et sans grand ordre. Chambon constata la présence de nombreuses lacunes : et ayant eu à fournir, pour le *Dictionnaire Encyclopédique*, plusieurs *mots* se rapportant aux maladies des femmes, il résolut de faire une seconde édition de son Traité, plus complète et plus ordonnée.

Cette seconde édition parut en 1799 (an VII) ; elle compte deux nouveaux volumes, sur les *Maladies suites de couches*, et les *Maladies à la cessation des règles*. L'ordre de la publication fut modifié, et la série commença, plus logiquement, que la première fois, par le *Traité des maladies des filles*.

Les éléments de cette importante publication proviennent surtout de la pratique même de Chambon, et de ses « observations recueillies soigneusement, pendant plus de vingt-cinq ans, tant à Paris que dans les hôpitaux de cette grande ville, et dans les autres cités de province que j'ai habitées à différentes époques ». Le docteur Faure, de Langres, collabora pour sa part, à l'œuvre de son excellent ami : il lui adressait les observations détaillées des cas intéressants qu'il rencontrait, et il lui demandait en échange son avis sur leur diagnostic et leur traitement. Enfin, le lecture assidue des auteurs anciens et modernes, fournit à Chambon une autre partie de sa documentation.

Les matériaux ne manquaient pas, et ce qu'il y a de meilleur dans l'ouvrage, ce sont les observations qui en forment le fond. Malheureusement ces faits cliniques sont souvent noyés au milieu de commérages trop peu médicaux ou de théories sans fin: ces

dissertations théoriques deviennent vite fatigantes par une monotonie que n'arrive pas à relever la redondance déclamatoire du style.

Quand nous voudrons indiquer la pathogénie que l'auteur attribue à l'une des maladies qu'il décrit, nous tomberons forcément dans des répétitions; car à toutes les affections des femmes, il ne reconnaît qu'un seul ordre de causes : la suppression d'un « flux » physiologique (menstrues, lochies, lactation), la métastase d'une « humeur » et sa fixation pathologique sur l'organe atteint. Nous passerons donc aussi rapidement que possible sur les dissertations où cette doctrine hippocratique est développée, pour ne nous arrêter qu'aux sujets les plus originaux par leur nouveauté ou par la façon dont ils sont compris.

Il aurait été très intéressant d'indiquer, à propos de chacun de ces sujets, quelle en était la conception classique au temps de Chambon ; un historique de ces questions aurait montré les innovations de l'auteur, et les progrès dont nous lui sommes redevables ; mais le nombre de ces monographies historiques aurait été trop considérable,et nous aurait entraîné trop loin. Nous avons donc dû nous contenter de résumer les passages où Chambon expose des idées nouvelles ou précise des questions jusque-là incertaines : sa théorie de l'origine des môles, son traitement des hémorrhagies utérines et du cancer du col, sa pathogénie de la grossesse extra-utérine, sa description anatomique du fibrôme, sont dignes d'être placés dans les historiques de nos livres classiques.

A. — Traité des maladies des filles.

Après avoir déploré, en guise de préface, les temps troublés qui l'ont éloigné momentanément de son travail, et les événements tragiques qui ont causé la perte ou la dispersion de beaucoup de ses amis, Chambon, indique le but de son travail : réunir en un seul recueil tout ce qu'il y a de « mieux pensé sur cette matière », ces diverses connaissances étant éparses « dans une multitude d'ouvrages incomplets ».

Il commence, dans un chapitre sur la *Constitution des femmes*

par donner un excellent résumé des « conditions organiques » qui expliquent en grande partie l'origne et la nature de leurs affections. C'est une occasion pour Chambon de disserter sur l'éducation physique, grâce à laquelle « on peut modifier l'état physique primitif et obtenir une *constitution acquisitive* ». Il fait un véritable historique de la question, avec la facilité d'un homme qui a beaucoup lu et bien retenu ; et il termine en constatant la négligence avec laquelle on élève les jeunes filles : l'usage universellement répandu des « corsets baleinés » est une nouvelle cause de maux, longuement énumérés et dûment expliqués.

Puis vingt-cinq pages sont consacrées à la *virginité* et à la *défloration* ; vingt-cinq autres à l'*hermaphrodisme* : les anecdotes abondent, et à qui en voudrait davantage encore, Chambon renvoie à Marcel Donat, Volaterranus, Albert-le-Grand, Julius Alexander, A. Paré, saint Augustin, Eusèbe, Sennert, etc... !

Après ce préambule plus plaisant que scientifique viennent les chapitres sérieux : l'étude des *tumeurs des aines, des grandes lèvres*, etc... n'est qu'une suite peu ordonnée de ces affections locales. La doctrine hippocratique, la notion des constitutions et des tempéraments, l'influence des intempéries chaude et froide, humide et sèche, fournissent l'explication de tous les troubles qui précèdent ou accompagnent l'apparition des premières règles. Celles-ci ont pour cause une modification de la circulation ; le système artériel de l'utérus, formé de vaisseaux peu volumineux et indirectement issus du tronc aortique, distribue peu de sang à cet organe pendant toute la période de croissance. Au moment où celle-ci se termine, « la quantité de sang nécessaire pour le développement et la nourriture de toutes les parties se trouve trop abondante... Cependant, la sanguification est toujours considérable, parce que les organes qui s'occupent de cette fonction n'ont rien perdu de leur énergie. Le sang trop abondant résiste davantage à l'impulsion des vaisseaux dont les dimensions ne s'accroissent plus et la gène devient universelle. Les parties qui, jusqu'ici, n'avaient éprouvé que des chocs légers, et qui, par ces raisons, conservoient leur entière disposition à se développer complètement, reçoivent une impulsion nouvelle... ; c'est à cette

époque que l'utérus acquiert tout son développement. Comme les artères qui s'y distribuent s'ouvrent dans sa cavité, leur diamètre ne peut être augmenté jusqu'à un certain point, sans verser dans ce viscère une partie du sang qu'elles contiennent, d'où les menstrues ; et d'une nouvelle pléthore dépend leur retour périodique ». C'était la théorie classique.

La *qualité* et la *nature* du sang des menstrues ont beaucoup d'importance ; il ne faut pourtant pas ajouter foi à tous les préjugés qui ont pris créance parmi le peuple, et même chez des hommes « qu'on ne peut pas croire sans mérite », à la suite des idées professées par les anciens, et surtout par les médecins arabes. Chambon ne laisse pas échapper cette occasion de narrer en détail tous les méfaits et bienfaits dont est encore capable, pour le vulgaire, le sang menstruel.

Sans tenir compte de ces « fables absurdes », le médecin doit étudier la nature des menstrues ; il pourra ainsi s'éclairer sur la constitution des femmes. Les règles peuvent être *bilieuses*, *pituiteuses*, *séreuses* ; Hippocrate établissait, d'après ces distinctions, différents régimes convenant à chacun des tempéraments révélés par la qualité du flux menstruel ; Chambon et ses contemporains suivaient scrupuleusement la même doctrine.

Après cet exposé théorique, la simple observation reprend ses droits : aucun de nos livres classiques ne nous renseigne aussi amplement sur tous les incidents qui peuvent survenir à l'occasion de la menstruation : la *durée de chaque période menstruelle, les règles prématurées ou tardives, la diversité des temps dans le retour des menstrues, les menstrues retardées et rares, les différences de quantité dans les menstrues, les difficultés de la menstruation, le défaut d'écoulement des menstrues par vice d'organisation* (*imperforation du vagin ou de l'utérus, réunion des parois du vagin ou de l'utérus*), *les menstrues avec coliques utérines*, tels sont les sujets longuement développés dans la dernière partie de ce volume ; faits personnels, citations d'une foule d'auteurs, d'Hippocrate à Van-Swieten, petits soins et grands remèdes, remplissent deux cents pages de l'ouvrage ; est-ce suffisant pour constituer un *Traité des maladies des filles* ?

Il reste heureusement deux chapitres qui traitent de questions plus strictement pathologiques, la chlorose et les déviations de l'utérus.

La *chlorose* reconnaît deux grands ordres de causes ; elle peut dépendre d'un « vice des solides » qui rend la « circulation languissante », ou au contraire de « changemens des fluides qui les rendent incapables de circuler librement dans leurs canaux ». Dans un cas comme dans l'autre, il se produit une « stagnation, et par suite l'infiltration du tissu cellulaire en quelques parties, principalement au visage et aux paupières ». L'aspect de ces malades chlorotiques est admirablement décrit par Chambon, encore que quelques-unes de ses observations se rapportent à des cas d'anémie vraie ou symptomatique. La thérapeutique découle nécessairement des notions pathogéniques : elle est traditionnelle, comme la théorie humorale elle-même. Mais le souci de mettre d'accord la pratique et la théorie pousse quelquefois les médecins à instituer des traitements dont la logique surprend un peu les générations suivantes ; la preuve en est dans les prescriptions que Chambon faisait suivre à ses malades : « la première indication est de diminuer la masse du sang, puisqu'il y a une pléthore réelle dans presque tous les sujets attaqués de chlorose ». D'où saignée ; mais on doit se garder de la pratiquer systématiquement, car « si le sang a contracté quelque dégénérescence, s'il y a cacochymie, la saignée n'est plus praticable ». Van Swieten suit une règle identique, après Celse qui avait écrit que la saignée est nuisible quand le sang est dégénéré, car « elle affaiblit le corps, sans rendre meilleure la qualité des fluides ». Il en va de même pour les purgations : elles modifient heureusement la qualité des fluides, mais leur emploi exige beaucoup de prudence. Un exercice modéré est aussi très favorable « pour donner un peu de mouvement au sang » ; mais les chlorotiques ne supportent pas la marche, et la trop grande fatigue condamnerait les malades à un repos qui détruirait l'heureux effet de l'exercice. Il faut donc préférer « les promenades à cheval, parce qu'elles sont moins fatigantes ; mais je voudrois que les filles montassent à la

manière des hommes. L'écartement des cuisses favorise la circulation ; il y a d'ailleurs une sorte de chatouillement dans les parties extérieures de la génération, qui est utile pour les filles qui ne sont pas réglées, quand elles montent à la manière des hommes : il en résulte un ébranlement léger des nerfs... C'est sans doute par ces raisons que les femmes voluptueuses aiment beaucoup l'exercice du cheval. S'il ne fait pas une impression semblable sur les jeunes filles, ces sensations ne déterminent pas moins une affluence de liquides dans les organes, et cet état contribue beaucoup à ouvrir les vaisseaux qui sont destinés à verser le sang menstruel. »

« Quand le plaisir accompagne l'exercice, une jeune fille ne s'aperçoit guère de la fatigue. La danse est agréable à presque toutes les femmes : c'est un amusement salutaire aux filles chlorotiques. »

Si la citation est un peu longue, elle montre où peut conduire trop de logique chez d'excellents médecins.

Le traitement comporte encore l'administration de médicaments : les eaux ferrugineuses et toutes les préparations de Mars, surtout si le « fer est dissous par l'acide craieux ». Les émétiques sont recommandables, ainsi que les emménagogues. On pourra enfin utiliser l'électricité. Et Chambon, jugeant le praticien suffisamment armé avec les moyens qu'il vient d'indiquer, ne parle pas d'autres « remèdes vantés pour la curation de cette affection. Ce qu'on a lu précédemment prouve assez que vouloir la dissiper par un moyen unique est une prétention insensée ! » Pauvres chlorotiques !

Il y a moins de thérapeutique dans le chapitre qui traite de l'*obliquité de l'utérus*. Les déviations sont dues à des raccourcissements des ligaments larges ou ronds, comme le prouvent l'expérimentation et les autopsies. Des pessaires bien appliqués peuvent amener le redressement de la matrice, mais c'est un moyen sur lequel il ne faut pas trop compter. « On parviendroit peut-être à forcer les ligaments trop courts à se prêter insensiblement à une extension nouvelle, en la facilitant par les relâchans

convenables. Je suis persuadé qu'on ne remplirait cette vue pratique qu'après un tems considérable (1)... »

Nous ne nous sommes arrêtés, dans ce premier volume du *Traité des maladies des filles* qu'aux passages où Chambon est le plus explicite sur sa doctrine et sa manière d'y conformer la thérapeutique. Le second volume constitue encore un assemblage de sujets d'importance très différente ; nous y verrons surtout comment Chambon et ses contemporains rapportaient à des troubles génitaux beaucoup d'affections dont les noms eux-mêmes ont disparu de notre vocabulaire médical.

Les premiers chapitres sur les *Suppressions de règles*, sur *L'irruption du sang menstruel sur différens viscères, et son écoulement par des organes étrangers à ceux qui doivent lui donner issue*, etc., sont encore une répétition des théories hippocratiques sur la pléthore, et sur ses dérivatifs. Plus loin d'excellentes observations permettent à Chambon d'établir une distinction très nette entre le *suintement sanguinolent et continu de la vulve* (métrorrhagies) et les pertes qui accompagnent les *ulcères de la matrice* ; et aussi entre les *fleurs blanches* et la *gonorrhée*, cette dernière ayant « son siège dans les glandes et les lacunes de l'urèthre et du vagin ». A supprimer trop rapidement l'écoulement des fleurs blanches, on risque de déplacer les humeurs, et Chambon a vu de ce fait mourir une jeune femme de phtisie pulmonaire ; c'est par une diététique sévère et des soins persévérants qu'on fera cesser cet état ; mais surtout on se gardera des injections *astringentes* (2), dont les méfaits ne sont plus à compter (rétrécissement définitif de l'orifice et du conduit du vagin, tumeurs squirreuses de la matrice, etc.), et dont il faut abandonner l'usage à « celles qui font commerce de séduction, puisqu'elles vendent à bas prix leur santé, et qu'elles usent d'une manœuvre qui accélérera le cours d'une vie destinée à l'ignominie ».

(1) « L'étude des déviations de l'utérus est de date récente » (P. Delbet, *Traité de chirurgie*) ; il en est de cette affection comme de tant d'autres, elle fut connue, décrite et soignée bien avant ceux qui crurent la découvrir.

(2) On trouvait dans le commerce des *Vinaigres astringents*, *Vinaigre de Cythère*, *Eau de Vénus*, etc..., dont l'usage paraît avoir été assez répandu.

Nous arrivons à des sujets qui occupaient fort les médecins du XVIIIe siècle, et Chambon en particulier : l'*hystéricisme*, la *nymphomanie* (1), la *fureur utérine*, la *fièvre hystérique* ; ces auteurs n'osaient pas rompre tout à fait avec les doctrines classiques qui plaçaient l'origine de ces troubles dans l'utérus ou ses annexes ; mais ils admettaient déjà que l'*imagination* contribuait beaucoup à leur développement.

Chambon réfute donc d'abord les théories anciennes, entre autres celle d'Arétée qui comparait l'utérus à un « animal placé dans le corps d'un autre animal » ; de temps en temps ce prisonnier éprouvait le besoin de se déplacer ; il s'agitait, quelquefois furieusement, bondissait jusqu'en arrière du xyphoïde et provoquait ainsi les spasmes et les étouffements caractéristiques de l'hystérie. De ces vieilles histoires, il n'y a rien à retenir ; peut-être, au cours de l'accès, les « viscères de l'abdomen se portent-ils vers la région épigastrique par contraction spasmodique », comme le veulent quelques-uns. Mais il faut surtout faire intervenir le *système nerveux* dans la genèse des accidents hystériques: l'utérus est riche en nerfs; quand il est « rempli de liquides », quand cette « plénitude » ou cet « engorgement » arrivent à trop le distendre, il en résulte un ébranlement du système nerveux, vite transmis au cerveau et la crise éclate. Inversement, le point de départ de la crise est souvent dans le cerveau lui-même ; l'imagination, excitée par « tout ce qui peut rappeler les plaisirs de l'amour ou en provoquer le désir (assemblées licencieuses, spectacles, livres, etc.) » influe sur l'utérus et provoque la *suffocation de la matrice* ; Chambon réserve ainsi une bonne part aux théories classiques, tout en donnant une place suffisante aux idées nouvelles ; il devait écrire bientôt ses ouvrages sur l'*Influence des passions sur la santé* et sur l'*Influence de l'organisation de l'homme sur l'exercice de ses facultés intellectuelles*.

Au cours de ces chapitres, on trouve de bonnes descriptions

(1) Il existe sur le même sujet, deux curieux ouvrages, dont le second n'est qu'une critique historique : — *De la Nymphomanie, ou Traité de la fièvre utérine*, par DE BIENVILLE. Amsterdam, 1771 ; — *Nymphomanie,* Mannstall ! von Chr. HIRT, Berlin, 1902.

des phénomènes dont les désignations sont restées classiques : la boule hystérique, le clou, l'attaque convulsive. Cette dernière est bien différenciée de l'épilepsie essentielle. La thérapeutique, comme la pathogénie, est mixte : il faut agir sur l'utérus par l'emploi des injections ou des pessaires, et s'efforcer de calmer l'imagination des malades en les distrayant et en changeant le cours de leurs idées.

Nous ne suivrons pas Chambon dans les chapitres qui terminent son traité : il énumère les causes de stérilité, d'une façon aussi méthodique et aussi complète que dans son *Traité des maladies des femmes* : c'est une répétition. Il décrit longuement les *Inflammations* et les *Abcès de la matrice hors le temps des couches* ; ce sont des aperçus assez vagues sur les péritonites localisées au petit bassin.

Enfin de belles dissertations morales remplissent les chapitres sur la *Continence et ses suites*, sur les *Effets de l'amour*, etc... ; ces chapitres sont spécialement destinés aux femmes et aux jeunes filles ; s'il suffit, pour ramener dans le droit chemin celles qui ont envie de se mal conduire, de leur mettre sous les yeux tous les maux qui les menacent dans leur santé et leur tranquillité morale, voici une lecture à recommander ; les médecins ont moins de profit à en tirer.

B. — Traité des maladies des femmes en couches et a la suite de couches (1).

L'introduction (2) n'est qu'une dissertation alambiquée et dé-

(1) Ce traité fut l'objet d'un élogieux rapport d'Andry et Thouret, à la Société royale de médecine, avec l'approbation et sous le privilège de laquelle il fut publié : « Ce travail ne doit pas être regardé comme un simple précis, dans lequel l'auteur se serait borné à rapporter la doctrine des auteurs connus sur cette matière : M. Chambon y joint plusieurs détails qui lui sont particuliers ; des vues nouvelles..... ; l'explication de plusieurs phénomènes..... »

« Cet ouvrage est écrit avec ordre et clarté ; il nous paraît très propre à remplir le but que M. Chambon se propose, celui de fixer l'attention des médecins sur un grand ordre de maladies, aussi peu connues qu'il est intéressant qu'elles le soient pour le bonheur et la conservation d'un sexe qui doit nous être précieux à tant d'égards. »

(2) Cette introduction aurait en réalité sa place en tête du premier volume

clamatoire ; pareilles digressions sont loin d'être rares dans les ouvrages de Chambon ; c'était une manie l'époque. Nous en rapporterons quelques passages pour donner le ton de cette rhétorique, un peu trop abondante dans des ouvrages qui ne devaient être que scientifiques.

Pourquoi les femmes n'ont-elles pas, jusqu'à ce jonr, retenu davantage l'attention des médecins? Raison de « pudeur mal conçue et de fausse délicatesse », de la part des médecins aussi bien que de celle des femmes. Il y a là un vice d'éducation. Dans d'autres cas interviennent d'autres sentiments : « Une jeune fille, dont le cœur a quelquefois conservé sa première innocence, en devenant la victime d'un débauché, ira-t-elle chercher dans le sexe du séducteur qui a causé son outrage, celui qui doit effacer l'empreinte de son déshonneur? L'aspect d'un homme alarme sa timidité ; il rappellerait à son cœur éperdu, le souvenir amer de son suborneur... » N'est-ce pas ainsi que Rousseau aurait fait raisonner sa Julie ?

Mais la faute n'est pas seulement imputable aux femmes malades. Si les médecins ne sont pas plus souvent consultés, c'est qu'ils ont trop négligé l'histoire des « maladies terribles » des femmes. Et pourtant, de quels biens ne leur sont-ils pas redevables : « si les hommes jouissent d'une société tranquille, c'est aux femmes qu'ils doivent la douceur des liens qui les rassemblent ».

« Aux origines de Rome, les femmes du Latium transformèrent en citoyens policés les guerriers redoutables qui ravagèrent pendant quelque tems les plus belles contrées de l'Italie, et qui, sans elles, n'auroient jamais été que des brigands... La femme a été, de toute antiquité, la joie du foyer, le bienfait de la famille, l'inspiratrice des poëtes et des artistes ; et jamais l'homme ne lui a été reconnaissant de tout ce qu'elle a mis de bon et de beau dans sa vie ! Elle a toujours été exclue des honneurs et des réjouissances que l'homme s'accorde : elle n'a pour elle que ses

du *Traité des maladies des filles*, qui n'existait pas dans la première édition de l'ouvrage.

souffrances, ses infirmités, sa foiblesse : dans son enfance, dans sa puberté, dans le célibat comme dans le mariage, dans le tems qui la rend inhabile à la génération, et jusques dans son extrême vieillesse, la nature poursuit incessamment ce sexe malheureux avec des armes meurtrières. »

« Par quelle fatalité les Physiciens, qui sont les premiers bienfaiteurs de l'humanité, ont-ils vu, avec tant d'indifférence, cette moitié intéressante du monde ? Hâtons-nous de réparer un outrage qui a duré trop long-tems et qui pourroit faire croire que nous n'avons pas abjuré complétement les erreurs et l'aveuglement de nos pères : n'est-il pas injuste que les compagnes de nos peines soient abandonnées, sans pitié, aux infirmités qui les accablent ? Médecins ! une nouvelle carrière s'ouvre à vos recherches; j'ai parcouru quelques-uns de ses sentiers tortueux ; j'ai arraché la plupart des épines qui m'en rendoient la marche difficile: vous trouverez encore après moi des routes inconnues. Hommes qui vous parez d'un titre étranger à vos connaissances ce n'est pas vous que ma voix a nommés : c'est aux savans que j'adresse ma prière pour s'acquitter d'un devoir trop long-tems négligé. »

Cette requête est développée en trente-quatre pages d'introduction. Après quoi l'auteur aborde son sujet ; ses chapitres sont d'importance très variable ; mais les accidents graves ou les petits incidents sont l'objet des mêmes développements ; ce n'est d'ailleurs pas un cours d'enseignement que Chambon voulait donner à ses confrères, mais plutôt une suite de conseils tirés de ses études et de sa pratique.

Il commence par faire un exposé de ses connaissances sur la physiologie et la pathologie de la grossesse ; il s'appuie constamment sur les écrits des auteurs classiques, à commencer par Hippocrate ; de nombreux emprunts sont faits à Van Swieten, Winslow, Levret, Moriceau, Willis, Bœrhave, etc... La théorie humorale est le fondement de toutes ses idées en physiologie et en pathologie ; l'écoulement des lochies, les hémorrhagies, la lactation ne sont que des phénomènes physiques, obéissant à des lois physiques ; ces liquides ou humeurs, en s'écoulant normalement, assurent la régularité de la fonction ; leur stase provoqu

l'*engorgement*, l'*inflammation*, puis la *suppuration* ; ou bien la métastase portera en un autre organe tous les accidents qui auraient pu se produire sur place. La thérapeutique n'a rien de plus original : aux fluxions et aux engorgements on opposera la saignée, les évacuants, les fomentations émollientes, ou des injections de la même espèce ; aux atonies et aux pertes abondantes on opposera les toniques, les astringents et les réconfortants. Pour la pathogénie, ce sont toujours les mêmes causes qui sont invoquées : les causes externes, le froid en particulier, les dispositions vicieuses des organes, les obstacles mécaniques à l'écoulement ou à la circulation normale des humeurs ; puis, presque toujours, les agitations de l'esprit, le chagrin, le plaisir, toute émotion un peu vive, « le retour inattendu d'un époux chéri... ; une joie légitime peut donc précipiter au tombeau celle qui s'abandonnoit un moment au plaisir de revoir l'être qu'elle avoit préféré dans l'univers ». La théorie hippocratique tient en tout cela une grande place ; mais on y rencontre déjà les idées que Chambon devait développer dans ses ouvrages inédits, et qui firent la réputation de Cabanis.

La fièvre de lait, placée en tête de toutes les maladies suites de couches, peut donc provoquer, dans tous les organes, mais en particulier dans ceux de la génération, des *inflammations* ; ce sont elles qui sont passées en revue dans la seconde partie du traité. Plus les femmes seront de constitution robuste, plus l'affection sera réellement inflammatoire, « l'*inflammation sincère*, pour parler le langage de Van Swieten ». Mais chez des femmes moins robustes, chez celles surtout qui vivent dans les villes, qui suivent les usages « pour la plupart étrangers aux lois de la nature », la fièvre de lait ne produira plus les mêmes effets : une fièvre pituiteuse, catarrhale, ou même putride, résultera de l'engorgement des parties par un sang vicié, visqueux, ou de l'amas dans la matrice d'une humeur pituiteuse catarrhale, ou de glaires épaisses. C'est à la description de ces affections que Chambon s'applique dans la troisième partie de son traité. Cette « fièvre de lait pituiteuse » ressemble fort, d'après la description diffuse et alambiquée de l'auteur, à ce que nous appelons la péritonite

puerpérale : en effet, à l'ouverture des cadavres morts de cette grave affection, on trouve le « bas-ventre rempli d'une sérosité opaque ou même colorée, les vaisseaux des viscères de l'abdomen très gorgés, la surface externe des intestins couverte d'une humeur gluante et un peu laiteuse ; les ligaments larges et les ovaires sont dans le même état ». Un degré de plus, le liquide déposé dans le bas-ventre devient fétide, « la matrice est gonflée par un gaz aériforme ». D'autres fois, ce sont les viscères de la digestion qui sont remplis par ce même gaz.

A tous ces accidents survenus au cours de la fièvre de lait, « quand la matière laiteuse fait irruption sur les intestins » ou dans la matrice, on opposera des *curations* à peu près identiques, en tout cas purement symptomatiques. On avait pourtant reconnu, à l'ouverture des cadavres, la présence de débris placentaires en putréfaction dans la matrice : Chambon en parle comme cause de la fétidité des lochies ; mais il n'est pas question d'aller à cette cause prochaine du mal, dans les chapitres consacrés à son traitement ; il faut d'abord chercher à évacuer les gaz : formules compliquées de tisanes et de pilules à base de carminatifs, purgatifs, saignées modérées, lavements ; puis, accessoirement, « on entretiendra l'écoulement des lochies par des injections adoucissantes dans le vagin ».

La fièvre de lait, dans quelques cas, peut se transformer en *fièvre putride* ; celle-ci est due à l'altération profonde et complète des humeurs qui « donne à la matière laiteuse une alkalescence qui se développe avec une très grande vitesse » ; elle est la cause des accidents les plus graves ; et cette gravité tient au transport très rapide, dans tous les viscères, de l'humeur laiteuse mélangée au sang. Elle produit des engorgements presque universels, fermente dans les organes engorgés, et acquiert promptement la dégénérescence nécessaire pour donner lieu à la putridité. Dans certains cas il y a formation de pus, qui fait souvent irruption sur des parties très éloignées ; quelquefois il s'amasse en abcès, et on peut lui donner issue ; mais il peut aussi s'amasser sur des viscères profonds, il les désorganise, et fait périr les malades. Ce sont là les signes de notre pyohémie. La curation se fera par la

saignée d'abord ; par les tisanes et potions délayantes et incisives dans les premiers moments, puis anti-septiques quand la putridité sera déclarée ; par les lavements au quinquina et au camphre, ce dernier étant très incisif, cordial et anti septique ; par les vésicatoires enfin. Quand la suppuration de la matrice sera la cause de la fièvre putride, la résorbtion du pus portant dans ce cas le trouble dans tout le système circulatoire, il y aura deux traitements à faire : 1° celui par lequel on s'oppose aux progrès de l'alkalescence ; il consiste dans l'emploi des anti-septiques indiqués ci-dessus ; 2° celui qui a pour objet la détersion du foyer purulent. On emploiera « les injections par lesquelles on peut entraîner les liquides qui stasent dans la cavité de ce viscère, nettoyer ses parois, et lui donner une action qui le rendît capable de se débarrasser des fluides dégénérés qui peuvent altérer sa substance...On ne passera aux injections d'eaux minérales artificielles ou naturelles que pour cicatriser les ulcères, quand la putridité aura été dissipée... »

A ne citer que ce passage, on pourrait conclure que la méthode antiseptique était née, et les injections intra-utérines couramment employées à la fin du XVIIIe siècle ; elles ne l'étaient malheureusement qu'après trop d'autres médications, soigneusement détaillées, dûment vantées, et sans doute consciencieusement employées, mais sans grands résultats puisque chaque alinéa consacré au pronostic, dans le traité de Chambon, prévient le praticien que l'affection qu'il aura ainsi soignée sera toujours extrêmement grave, et souvent la cause d'une prompte mort.

Il vaudra donc mieux prévenir la maladie, qu'avoir à la guérir : et « comme on observe que les femmes qui allaitent leurs enfans sont en général moins exposées aux maladies qui font périr les nouvelles accouchées, je ne doute pas qu'il soit utile d'attirer aux mamelles une portion de l'humeur laiteuse, parce qu'on débarrasse le bas-ventre de la quantité de liquide qui se porte aux seins ; moyen qu'il est important de mettre en usage dans la plupart des maladies qui attaquent les femmes en couches ». La cause du mal est dans les métastases de cette fâcheuse humeur laiteuse : il faut la faire circuler, l'évacuer par tous les émonc-

toires possibles, ou l'attirer là où elle doit être.... A côté d'une théorie si séduisante, si facilement adaptable à toutes les complications qu'il voyait chez les jeunes accouchées, comment Chambon pouvait-il attribuer de l'importance à quelques débris placentaires restés dans la matrice, ou aux injections qui les en auraient chassés ? Il est si séduisant d'accepter comme une vérité démontrée une théorie bien échafaudée, et il est si facile d'oublier que les fondements d'une telle théorie ne reposent que sur une vue de l'esprit !

Un dernier danger menace — et celui-ci est le plus mortel de tous — les jeunes accouchées : c'est la *fièvre maligne*. Elle est due à la dégénérescence des fluides d'une grande ténuité, comme le fluide nerveux, et pour cela elles sont beaucoup plus rapides que celles qui se forment dans les liquides plus épais. Cette fièvre maligne reconnaît deux causes : les grandes agitations de l'esprit d'abord, comme celles dont souffrent les femmes en couches à l'Hôtel-Dieu de Paris, où elles sont « toujours environnées du spectacle de la mort des nouvelles accouchées » ; puis aussi l'air infect des hôpitaux, qui donne une « disposition gangréneuse aux fluides... surtout quand des salles entières ne sont occupées que par des malades de la même espèce »

Les idées de Chambon sur la puerpéralité ne diffèrent pas de celles de ses contemporains (1) : d'après l'introduction, on aurait pu s'attendre à trouver dans son traité tout un exposé nouveau des accidents suites de couches ; ses lecteurs étaient en droit d'espérer des moyens plus efficaces pour préserver leurs accouchées de ces fièvres si funestes ; à part quelques remèdes, tirés de la « classe des substances salines et des sels neutres à base calcaire et déliquescens » il n'a rien changé dans le traitement des *affections laiteuses*.

Après avoir établi cette classification des accidents fébriles puerpéraux, classification très arbitraire à nos yeux, et quelque

(1) On peut consulter à ce sujet le mémoire de DOUBLET : « Nouvelles recherches sur la fièvre puerpérale, etc... » (*Société royale de médecine*, 1786, p. 218). Ce travail n'ajoute rien au traité de Chambon, antérieur de deux années.

peu confuse sans doute pour ses contemporains eux-mêmes, Chambon passe en revue quelques-unes des affections chroniques qui peuvent suivre l'accouchement, et les maladies qui apparaissent à la cessation des règles (T. II du traité) (1). Il étudie successivement la diarrhée laiteuse, la déviation de la matrice, la phtisie pulmonaire, le rhumatisme, etc... ; puis, comme incidents de la ménopause, les ulcères de la matrice, les hémorrhoïdes, l'état de la matrice qui fait désirer (à cet âge) les plaisirs de l'amour, les vers de la matrice, les maladies des ovaires, les pierres de la matrice, etc...

Dissertations où la rhétorique verbeuse prend trop souvent la place de la saine observation ; reproduction sans contrôle suffisant de toutes les assertions des compilateurs ; thérapeutique traditionnelle, c'est-à-dire plus souvent inspirée par les idées théoriques que par les résultats de l'expérience ; au milieu de cet assemblage confus de faits et d'idées, quelques observations personnelles, quelques sages conseils d'hygiène, rappellent que l'auteur ne vivait pas confiné dans sa bibliothèque, et qu'il savait tirer parti de l'examen soigneux de ses malades de la ville ou de l'hôpital.

C. — Des maladies de la grossesse, pour compléter l'Histoire des maladies des femmes et des filles (2).

Les états pathologiques étudiés dans ce traité sont encore ex-

(1) Dans la seconde édition de son traité, Chambon étudiera à fond ces affections ; il consacrera un volume aux *Maladies suites de couches*, et un autre aux *Maladies chroniques à la cessation des règles*. Dans le *Traité des maladies de la grossesse* il complétera aussi beaucoup de sujets insuffisamment traités ici.

(2) Voici le texte de l'approbation de la Société royale pour cet ouvrage : « Cet ouvrage étoit nécessaire pour compléter l'Histoire des maladies des femmes et des filles, par le même Auteur. Ce corps de doctrine ne laisse plus rien à désirer. Dans ce grand travail, M. Chambon a toujours pris les Anciens pour modèles, et lorsqu'il s'en est écarté il en a toujours rendu raison. Par-tout il s'est appliqué à détruire les préjugés, comme on peut s'en convaincre en lisant les chapitres où il a traité des monstres, du pouvoir de l'imagination sur le fœtus et des grossesses prétendues tardives » (*Histoire de la Soc. Roy. de Méd.*, 1784-1785, p. 184).

trèmement variés ; ils ne forment pas un ensemble très didactique ; mais beaucoup de ces états ont été pour Chambon l'objet de recherches attentives et de mûres réflexions : aussi cet ouvrage est-il plus riche en idées nouvelles que les précédents.

L'étude des causes de la stérilité est très méthodique : depuis l'imperforation de l'hymen jusqu'aux maladies des ovaires, Chambon passe en revue les affections organiques et les dispositions anatomiques qui apportent une entrave absolue à la fécondation. Il combat les idées d'Hippocrate sur le même sujet, et il termine son chapitre par un corollaire très sage, sinon très modeste : « je n'ai pas donné de nouveaux moyens pour détruire les causes de la stérilité ; mais en prouvant qu'elles étoient fréquemment de nature à n'éprouver aucun changement, n'ai-je pas soustrait à l'empire des empiriques, un grand nombre de victimes qu'on tourmente par des remèdes inutiles et quelquefois dangereux ? Compte-t-on pour rien la peine de celui qui dissipe des erreurs préjudiciables ?... Celui qui arrache le voile qui couvroit ce mystère (la stérilité) n'a-t-il pas fait faire un grand pas à la science ! »

Tout aussi sage, mais beaucoup plus modeste, est le ton des chapitres sur la génération et la conception : « le méchanysme de la conception nous est parfaitement inconnu ». Chambon réfute les théories qui admettent une semence chez la femme ; puisqu'il y a des grossesses hors de la matrice, grossesses tubaires ou « grossesses ventrales », une semence fournie par la matrice elle-même n'est pas en cause dans la conception : c'est dans l'ovaire que « naissent les premiers rudimens de l'homme » d'où « ils suivent le canal des trompes pour arriver à l'utérus ».

Les signes de la grossesse n'ont pas, pour Chambon, la valeur què leur attribue Hippocrate, et comme Moriceau il assure que « les plus fins peuvent se tromper en cette matière ». Il décrit pourtant un signe qui ne l'a jamais trompé dans son pronostic ; il s'est « assuré, par un examen attentif, qu'il existe peu de jours après la conception, un mucus épais qui remplit la cavité du col de la matrice..... ; on le trouve constamment douze ou quinze jours après la conception. Cette substance ne ressemble pas aux autres humeurs. Sa blancheur est mêlée de couleur bleue ; elle

ne file point comme les autres mucus ; elle a une consistance plus *pâteuse*. J'ai fait faire un instrument en forme de cure-oreille, pour m'assurer de l'existence de cette matière chez les femmes qui croient être enceintes, et toutes les fois que je l'ai trouvée, la grossesse avait lieu ». A part ce nouveau signe qui avait des raisons de ne pas faire fortune, tous les signes classiques sont passés en revue, discutés, et finalement Chambon conclut que si « aucun n'est suffisant pour porter un pronostic certain de grossesse, la réunion de plusieurs ne laisse, le plus ordinairement, aucun doute sur la gestation des femmes bien constituées ».

Dans les chapitres suivants les *vomissements*, dont le caractère rebelle ou incoërcible est bien décrit, le *goût dépravé*, le *crachement fréquent*, les *douleurs de tête*, *vertiges*, *éblouissements*, les *douleurs de dents*, la *douleur des mamelles*, donnent lieu à des descriptions cliniques très vivantes ; la pathogénie de tous ces troubles est rapportée à deux causes : la pléthore ou la mobilité des nerfs. S'agit il d'une femme à constitution forte et sanguine, c'est l'afflux du sang à la région douloureuse ou à l'organe malade qui est la cause de tout le mal : dans ce cas on tirera vite, des bras, une ou deux palettes de sang. Sont-ce les nerfs qui sont trop agités ? Pour changer leur disposition actuelle et calmer les symptômes, il suffit d'approcher du nez « les odeurs fortes ou les esprits volatils, tels que le vinaigre radical ou l'esprit de corne de cerf ». Les mots ont vieilli, et les théories pathogéniques ont changé : mais les femmes souffrent toujours de la même façon, malgré les remèdes nouveaux et les nouvelles explications des causes de leur mal.

D'ailleurs, dans ce premier volume de son traité, Chambon s'occupe plutôt des conditions de la grossesse, et des incidents de santé auxquels elle donne lieu, que des maladies de la grossesse proprement dites : il s'attarde à parler des maux de reins, de la constipation, des varices, de la disposition aux chutes : « une femme dont le ventre acquiert un volume excessif, ne juge pas aisément l'inégalité du sol qu'elle parcourt ; la difficulté de voir près de soi quand on est forcé à garder une attitude qui renverse beaucoup le tronc en arrière, empêche qu'on aperçoive comment

on franchira les obstacles qu'on trouve sur sa route ; telle est la raison pour laquelle les femmes grosses se heurtent si aisément contre les inégalités qui se présentent sous leurs pas, et quand le choc est violent, l'équilibre se perd au même moment, et la chute en est une suite nécessaire». Et d'autres causes accessoires entrent en jeu dans cette disposition aux chutes ; l'engourdissement des jambes par compression des nerfs sacrés, par mauvaise et insuffisante circulation ; tout cela est développé, commenté, discuté. Pour arriver à quelle conclusion ? C'est que le danger de tomber est plus grand pour une femme enceinte que pour une qui ne l'est pas. Le remède ? Leur recommander une prudence à laquelle elles s'astreignent difficilement : « baisser la forme d'une chaussure qu'elles croient avantageuse, c'est exiger un grand sacrifice. Voilà cependant à quoi se réduisent les conseils, par l'observance desquels elles préviendraient souvent de grands malheurs ».

Tous ces conseils sont fort sages : ils seraient peut-être mieux placés dans une lettre d'une mère à sa fille jeune mariée, que dans un Traité destiné aux médecins Ils tiennent une place considérable dans l'ouvrage ; et les maladies elles-mêmes de la grossesse y sont trop souvent reléguées au second plan. Nous aurions d'ailleurs mauvaise grâce de nous en plaindre, car ces digressions sont souvent amusantes, jamais pédantes, et quelquefois instructives : il n'en est pas toujours ainsi dans les graves chapitres où Chambon fait de la science et expose des théories.

Sans transition, après ces petites infirmités de la grossesse, nous arrivons à un objet plus sérieux : *Des môles*. La plupart des accoucheurs prétendent que ce sont des débris de fœtus : Chambon dément cette assertion, qui, si souvent, a fait « accuser de libertinage de chastes jeunes filles atteintes de ce mal ». Les *fausses môles* (ce sont les premières étudiées) sont en effet produites par la rétention et la stase dans l'utérus de l'humeur des fleurs blanches ; elles sont minutieusement décrites dans leurs différents aspects ; les troubles qu'elles provoquent, leur expulsion sont soigneusement notés (1).

(1) On sait qu'à cette époque on réunissait sous le nom de *fausse môle* toute tumeur qui était expulsée de l'utérus dans une sorte d'accouchement.

La *vraie môle*, au contraire, est « un commencement de génération : au début de son évolution tout au moins, on retrouve facilement dans sa masse des vaisseaux du placenta ou des parties du fœtus. Depuis Hippocrate on voyait dans la môle le produit d'une *semence viciée* ; cette semence pouvait rencontrer dans l'utérus des sucs impurs ou de mauvaise qualité : la rencontre de ces deux fluides aboutissait à une organisation très imparfaite du fœtus, à la formation d'une môle. « Les savans des derniers siècles, et nos contemporains mêmes, n'ont pas fait difficulté d'admettre ce système. Ils auraient pu donner plus de vraisemblance à leur sentiment, en considérant ce qui se passe dans la formation de certains monstres.... » La remarque de Chambon est fort judicieuse. Et il paraît de plus avoir été un des premiers auteurs qui aient vu dans la môle une maladie, non pas de l'œuf (1), comme le croyaient Ruysh et Albinus, mais de ses membranes : celles-ci, qui établissent « un moyen de communication entre le placenta et la matrice, peuvent se trouver comprimées ; les canaux qui les parcourent étant resserrés, la lymphe et le sang qui s'introduit dans leur origine fait effort pour étendre et étend effectivement les petits vaisseaux collatéraux, dilate leur diamètre, en forme de bulles qui s'augmentent par la distension de leurs parois : ce sont les hydatides. On conçoit comment les hydatides sont réunies dans certains sujets en forme de grappes de raisins, parce que chacun des vaisseaux qui reçoit le fluide de l'utérus, se dilate par le même méchanysme pour former ces corps sphériques ». Evidemment ce n'est pas là l'exposé de la théorie du myxôme telle que nous la concevons aujourd'hui : mais le fait d'avoir vu le siège et expliqué le développement des vésicules dénote déjà beaucoup d'observation et de perspicacité.

La façon dont on pourra diagnostiquer une fausse grossesse due à une môle, est très complètement exposée. Là encore on sent que Chambon décrit ce qu'il a vu : il argumente avec précision les signes donnés par les anciens auteurs ; il indique ce qu'il

(1) Percy, en 1811, attribuait la formation de la môle à la présence d'un ver se reproduisant dans l'œuf.

faut en conserver et ce qu'on doit y ajouter ; il conclut à l'absence de signes de certitude : l'auscultation n'était pas encore inventée.

Et après cet exposé sérieux, scientifique même, nous retombons dans les chapitres faciles et amusants à force d'anecdotes : les grossesses précoces et les grossesses tardives (1). Des jeunes filles, presque des enfants, ont pu mener à bien des grossesses ; l'usage se répand même trop vite de ces mariages entre tout jeunes gens ; et au dire de Chambon, il n'en naîtra qu'une « génération éphémère, et qui donnera lieu à une postérité plus faible qu'elle... »

Mais ceci n'est qu'une digression (vingt pages à peine). Et nous arrivons à un sujet que Chambon traite longuement : « De la gestation des fœtus hors de la matrice ». Il connaît la cause de cette grossesse : « Les œufs qui ont été fécondés au moment où ils sont détachés de l'ovaire, ne suivent pas toujours la route qu'ils doivent prendre pour parvenir dans la cavité de l'utérus... ; il pourra être retenu (l'œuf) dans une partie de la trompe, où il se fixera... ; il pourra ne pas pénétrer dans la trompe, être porté indistinctement dans l'étendue de l'abdomen, et contracter une adhérence là où il aura été arrêté quelque temps... » L'évolution de cette grossesse donnera lieu à quelques symptômes qui permettront de la différencier de la grossesse normale ; elle expose par sa rupture à de très graves accidents : hémorrhagie, suppuration ; quelquefois elle aboutira cependant à son terme : indication de l'opération césarienne. Il y aurait, dans ce chapitre, bien peu à ajouter pour l'insérer dans un de nos manuels classiques.

Le début du second volume du traité nous ramène en pleine dissertation théorique : « la grossesse compliquée d'hydropisie ». Celle-ci peut être vraie (ascite) ou fausse (œdème de la paroi ; hydropisie enkystée de la matrice). L'hydropisie peut s'accompagner d'œdème des extrémités, « par pléthore ou par atonie, avec

---

(1) La question des grossesses tardives fut l'objet de discussions sans fin. Cf. Thèse Delaunay, Paris, 1906, p. 431.

ou sans excoriations, ulcères et gangrène. » Que recueillir d'un si long chapitre ? « Il ne présente que des incertitudes, avoue Chambon. Mais si d'un côté il n'offre rien à la Médecine qui soit satisfaisant en soi, ne fixe-t-il pas l'attention du lecteur sur des circonstances douteuses, dans lesquelles un grand nombre de Médecins et d'Accoucheurs avaient mis en usage des moyens de curations nuisibles ? N'est-ce donc pas faire un grand bien, que d'arrêter la main qui présente un secours dangereux ou funeste à l'être souffrant ? » Aveu d'impuissance bien méritoire et belle leçon de prudence pour une époque où la thérapeutique active tenait une si grande place dans la pratique médicale !

Le chapitre « Des Monstres » ne manque pas de gaieté : femmes qui accouchent de serpents ou de grenouilles ; femme reléguée dans une île déserte où un grand singe devient son *mari* et lui donne deux jumeaux ; histoire du roi de Danemark, Fuenon, qui, au dire des évêques d'Upsal, descendait d'une Suissesse et d'un singe ! Et bien d'autres, joliment narrées : ce ne sont d'ailleurs que de simples contes ; Chambon nous dira tout à l'heure ce qu'il faut en penser. Il rappelle auparavant tout ce que les croyances populaires, et avec elles les médecins les plus autorisés, ont mis sur le compte de l'imagination et des envies ; « Van Swieten est sans contredit un savant, au témoignage duquel on doit ajouter foi » ; pourquoi n'hésite-t-il pas à attribuer une tache velue qu'une enfant portait sur la main, à la frayeur de sa mère, qui, enceinte, avait failli être mordue par un singe ? Chambon ne voit pas là un rapport nécessaire de cause à effet. « Cette observation n'a aucune des conditions nécessaires pour fixer la croyance. » Et cette autre observation, sur laquelle certains *Physiologistes* s'appuient, d'après Héliodore, est-elle vraiment péremptoire : « Une reine d'Ethiopie fit un enfant blanc pour avoir admiré, pendant les embrassemens de son mari, le portrait d'Endromède ? » N'est-il pas plus simple de raisonner de cette façon ? : « Que signifie cette présence d'esprit dans un moment destiné à l'oublier ? Peu d'amour pour le monarque ; de là, les dispositions à l'infidélité ; de là, le choix d'un blanc d'où est résulté un fœtus de la couleur de ce dernier. Sans manquer au

respect de la reine d'Ethiopie, je crois que l'explication que je donne de ce phénomène est bien plus vraisemblable que tout ce qu'elle fit croire au bon roi son époux, qui compta ce nouveau-né au nombre des héritiers de sa couronne. » Mais ce raisonnement est trop simple pour être séduisant : et si les médecins n'accordent plus grand crédit à de telles histoires, combien de gens du peuple — et du monde — en font-ils des articles de foi, qu'il ne serait pas toujours prudent de contredire : le roi d'Ethiopie aurait sans doute fait un mauvais parti à son médecin s'il avait raisonné comme Chambon.

Il était simple aussi de faire une comparaison entre ce qui se passe chez l'homme et ce que l'on voit journellement dans le règne végétal : mais ce n'est qu'à l'époque de Chambon, et grâce aux idées philosophiques nouvelles qu'on pouvait raisonner comme il le fait à la fin de ce curieux exposé : « Les vices d'organisation si fréquens dans les végétaux, les monstres par excès comme par défaut, qu'on observe si souvent dans ce genre de productions..., doivent-ils être attribués aussi à la crainte, à la colère, au désir immodéré de quelques jouissances étrangères, etc. ? La cause de ces phénomènes dépend de la circulation de leurs sucs, de la gène qu'elle éprouve dans certains cas, ou de la proximité de quelques corps trop durs qui s'opposent au développement des parties, du sol dans lequel ils croissent, de l'influence de l'air qui les environne, etc... et *non pas d'une cause métaphysique imaginaire qu'on ne leur accorde pas* ; cependant les mêmes erreurs de conformation s'observent dans les deux règnes, et *dérivent par conséquent des mêmes principes.* »

Nous nous sommes arrêté avec quelque complaisance à ce curieux exposé : il nous paraît caractériser d'une façon tout à fait frappante cette époque de transition qu'est la fin du XVIIIe siècle, où savants et philosophes s'attaquaient aux simples préjugés avec la même énergie qu'ils luttaient contre les vices de l'organisation sociale.

Le titre choisi par Chambon pour son traité, « *les maladies de la grossesse* », n'est vraiment pas en rapport avec tous les sujets qu'il y aborde ; on s'en est déjà aperçu. Il emploie encore de

longs chapitres — longs surtout par les anecdotes et les citations — à démontrer l'inanité de quelques préjugés : peut-on avoir à son gré des enfants d'un sexe déterminé ? Il y a là matière à bavardage : et celui de Chambon, très documenté, est loin d'être ennuyeux ; et il aurait, sur ces graves sujets, bien des histoires encore à nous conter : « mais pourquoi multiplier les preuves destinées à détruire un préjugé insensé ; les faits les plus convaincans ne désabusent point les hommes qui refusent la lumière de la raison ».

La superfœtation, elle, n'est pas un préjugé : renseigné sur ce qui se passe chez les animaux, ayant lui-même expérimenté sur des chiens, fort des observations précises de Varron et de Pline, notre auteur ne « doute pas de la vérité de la superfœtation ».

Pour « faciliter l'accouchement, en prévenant l'accroissement excessif de fœtus », Chambon recommande la saignée : sans risques pour la mère ni pour l'enfant, on réalise de cette façon ce qui se passe souvent dans la nature ; les femmes débilitées donnent habituellement naissance à des enfants de petit volume ; par les saignées répétées on arrive au même résultat ; et l'enfant, qui n'est porteur d'aucun vice constitutionnel, se développe par la suite de façon normale. On peut appliquer cette méthode : « lorsqu'il existe des vices de conformation du bassin ; dans les grossesses ventrales (un petit fœtus risquera moins de faire rompre les membranes qui l'enveloppent ; on pourra quelquefois le conserver jusqu'au terme de la naissance et pratiquer l'opération césarienne par laquelle il est probable qu'on le conservera avec sa mère) ; lors de la première grossesse des femmes exposées aux déchiremens, ou des femmes qui n'ont pas acquis l'accroissement complet ; lors de la première grossesse des femmes âgées ; etc... » Toutes sortes de bonnes raisons militent en faveur de cette saignée ; mais la plus valable est celle-ci : la mère est mise à l'abri des grands dangers que lui fait courir un accouchement pénible, sinon impossible ; au lieu d'exposer à la mort la mère et l'enfant, on sauve au moins celle-là (1).

(1) Il y a là encore une preuve de l'indépendance d'esprit de Chambon :

En dehors de ces indications précises la saignée pourra encore être pratiquée au cours de la grossesse : on luttera ainsi contre la pléthore, et on pourra éviter les hémorrhagies qui se produisent au moment de l'accouchement. Il n'est pas question ici des accidents éclamptiques.

Les *hémorrhagies* qui se produisent pendant la grossesse sont dues à un décollement du placenta ; Chambon condamne la méthode ancienne, et encore classique de son temps, qui consiste à donner un bain froid, ou à asperger tout le corps d'eau glacée ; ce moyen, resserrant les vaisseaux des membres et des tissus superficiels, fait refluer le sang vers l'intérieur du corps, et augmente la pléthore ; il préfère le procédé qui consiste à « arroser » continuellement l'hypogastre avec un simple jet d'eau glacée : on ne refroidit, de cette façon, que les parties où siège l'hémorrhagie. Au début de l'hémorrhagie, et seulement chez les femmes très pléthoriques, on pourra faire une saignée prudente Enfin on pratiquera le tamponnement suivant la méthode de Leroux de Dijon.

« L'écoulement des eaux qui n'est pas suivi de l'accouchement » expose au « resserrement de la matrice qui devient plus sèche et s'enflamme ». On préviendra ces accidents par l'usage répété des demi-bains, des injections émolientes ; on fera garder aux malades le liquide injecté, le plus longtemps possible, en usant des *seringues à plaques*. Quand les fluides qui s'écoulent de l'utérus ont acquis une pudridité sensible, il est nécessaire de faire parvenir les injections dans ce viscère. J'ai indiqué la manière de réussir ce procédé ».

En quelques pages Chambon démontre ensuite l'utilité qu'il y a à toujours pratiquer l'opération césarienne sur une femme qui meurt près du terme de sa grossesse; on entretiendra, jusqu'à l'opération, la chaleur du corps, à l'aide de compresses chaudes ; même dans des cas où l'on avait tout lieu de croire à la mort du fœtus, on a pu le tirer vivant du ventre de sa mère ; que rien ne

on sait que la vie de l'enfant, selon la loi de l'Eglise, est réputée plus précieuse que celle de la mère.

retienne donc le praticien : « Est-ce par respect qu'on n'ose pas porter la main sur un cadavre, tandis qu'il renferme peut-être un citoyen qui aurait été l'ornement ou le soutien de la patrie ? » (!)

Après avoir examiné les causes qui peuvent déterminer la mort du fœtus dans la matrice (pléthore, inanition, chocs, etc...), Chambon étudie les moyens propres à faire expulser ce fœtus, sa mort étant établie d'une façon certaine ; il condamne en bloc tous les emménagogues, allant ainsi contre la tradition et l'usage. On n'emploiera que les bains, les injections, pour préparer la dilatation du col ; puis ensuite les dilatateurs, jusqu'à ouverture suffisante du col ; on injectera alors dans la matrice des liquides émollients ; les contractions de l'utérus et l'expulsion du fœtus ne tarderont pas à se produire, aidées au besoin par des manœuvres manuelles, à l'exclusion de tout instrument, crochet de Celse ou autre, d'un emploi trop dangereux.

La « subversion » de l'utérus (antéversion), due souvent « à la brièveté des ligaments ronds », sera en partie réduite par le port d'une ceinture, et les applications émollientes aux lieux d'attache des ligaments ronds.

Pour reconnaître l'existence de deux fœtus dans l'utérus il n'y a pas d'autres moyens que ceux indiqués par Moriceau.

Le chapitre sur l'*avortement* termine cette suite quelque peu désordonnée de sujets qui n'ont pas toujours grand rapport avec la pathologie de la grossesse ; de multiples causes peuvent provoquer cet accident : Chambon a bien vu que quelques femmes ne menaient jamais leur grossesse plus loin que le troisième ou le quatrième mois ; il a même remarqué que ces femmes portaient des éruptions, des taches, des cicatrices ; il a vu des fœtus macérés, couverts de pustules, naître dans ces conditions. Il a bien conclu à une acrimonie du sang, mais n'a pas songé à l'attribuer à la vérole.

D. — Des maladies chroniques a la suite des couches.

Les maladies chroniques, suites de couches, reconnaissent les mêmes causes que les maladies aiguës qui frappent les jeunes accouchées, et que Chambon a étudiées dans son *Traité des mala-*

dies de la grossesse ; « le fluide des lochies et l'humeur laiteuse » sont la source de tous ces accidents. Nous avons suivi d'assez près notre auteur dans sa description des accidents puerpéraux, pour ne pas insister de nouveau sur sa conception (très classique d'ailleurs) de la métastase laiteuse. On est surpris du nombre et de la diversité des affections qui sont rattachées à cette même cause : les idées préconçues peuvent mener loin les médecins qui ne placent pas à la base de leurs théories la seule observation. C'est ainsi que Chambon peut décrire un *rhumatisme laiteux*, une *phtisie pulmonaire laiteuse*, une *cachexie laiteuse*. Abstraction faite des idées théoriques, il reste dans ces chapitres des observations très complètes, avec autopsies, des considérations thérapeutiques pleines de bon sens, d'excellent conseil d'hygiène, mais l'ordre y fait totalement défaut. La métastase peut encore produire un autre groupe d'accidents. « La *matière laiteuse* » épaissie peut se concentrer en divers points du corps ; obstruant les lymphatiques de la peau, elle donnera lieu aux *taches de lait* ; fixée par l'inflammation elle pourra provoquer des *dépôts laiteux*, dont le siège sera interne ou externe, dans les viscères, dans le ventre, dans les articulations ou les téguments ; d'après les observations rapportées à ce sujet, il est facile de se rendre compte que toutes les suppurations pouvaient rentrer dans le cadre des dépôts laiteux, à condition qu'elles surviennent après une grossesse : péritonites localisées, phlegmons, abcès froids ou tumeurs blanches se côtoient, rapprochés par leur seule et hypothétique communauté d'origine.

Enfin, en dehors de la métastase, l'humeur laiteuse peut provoquer sur place de graves affections ; voici leur énumération : *obstruction de la glande mammaire*, *induration de la glande mammaire*, *le squirre* et le *cancer des mamelles*. Il y a une sorte de progression entre cette succession de maladies ; dans l'esprit de l'auteur elles s'enchaînent comme des complications de plus en plus graves d'un même état primitif : là encore il y a des faits bien observés, mais trop interprétés.

Dans les derniers chapitres, Chambon revient sur les prolapsus du vagin et de l'utérus, déjà étudiés dans un précédent traité ; il

discute la possibilité de pratiquer « l'extirpation de la matrice », et il rapporte deux ou trois cas où cette opération fut suivie de succès : à lire ces observations on peut se convaincre que ce sont bien des hystérectomies que l'auteur décrit, et non pas de simples ablations de polypes.

E. — Des maladies chroniques a la cessation des règles.

Le titre seul d'un des premiers chapitres suffit à montrer l'idée dominante de l'ouvrage : *De la pléthore, suite nécessaire de la cessation des menstrues, ou de leur défaut d'écoulement suffisant*; ce n'est d'ailleurs pas la première fois que nous voyons Chambon établir ses classifications ou ses descriptions sur cette théorie ; dans le cas présent, non seulement il y a pléthore, mais aussi *épaississement du sang*. On voit combien il est simple de rapporter tous les accidents et tous les incidents de la ménopause à ces deux modifications du sang et de la circulation. Nous ne suivrons pas Chambon dans ses dissertations sur : les hémorrhagies (il appelle *hémorrhagies remplaçantes*, ce qu'on a désigné depuis sous le nom de suppléances), les congestions, les hydropisies, les inflammations ; ce sont là des sujets de *pathologie générale* : rien ne vieillit plus vite.

Nous avons vu le « dépôt laiteux » provoquer l'engorgement des mamelles, et produire finalement leur dégénération cancéreuse. Une progression analogue est suivie dans la description des affections de l'utérus : à l'*obstruction*, « causée par le dérangement des menstrues ou par la matière laiteuse », succède l'*induration* ; celle-ci conduit tout naturellement au *squirre*, à l'*ulcère* et finalement au *cancer*. Passons encore sur la théorie : nous allons trouver après elle des faits et des observations dont quelques-uns sont remarquables.

A propos du squirre, Chambon décrit une sorte de tumeur, confondue avec les autres indurations de l'utérus, et qui lui a paru avoir des caractères bien spéciaux. Elle n'a pas, avant lui, retenu l'attention des auteurs ; et si Galien l'a baptisée, il ne donne guère de détails sur sa nature ni son évolution. Le *sclérome* se présente anatomiquement comme « une tumeur d'une sub-

stance charnue, compacte, solide, blanchâtre, mais avec des nuances de diverses couleurs ; composée de fibres qui ne paroissoient avoir aucune régularité dans leur direction... La tumeur qui avoit pris naissance dans le premier plan des fibres charnues à la face postérieure du viscère, avoit augmenté considérablement son volume, et le remplissoit complètement ». Cette maladie, pense Chambon, ne doit pas être rare, mais comme « elle se forme d'une manière insensible, et sans apporter de gène manifeste dans les fonctions, les malades ne se doutent pas de son existence dans les premiers tems ». Il s'agit là, à n'en pas douter, du fibrôme : Levret, dont le nom a été si souvent mis en avant, n'avait pas établi de distinction ressemblant à celle-ci dans sa description en bloc des squirres, polypes et cancers.

La même clairvoyance existe dans les chapitres où Chambon traite du cancer ; nous aurions mauvaise grâce, dans l'incertitude où nous sommes encore sur l'origine et les causes du cancer, de tenir rigueur à cet auteur des théories pathogéniques qu'il défend ; et nous devons seulement retenir les excellents passages où il indique l'évolution du mal, et où il pose les conditions dans lesquelles on peut tenter de l'enrayer par l'intervention chirurgicale précoce.

Les symptômes du cancer sont exposés de façon assez complète ; la description repose sur la distinction, restée classique, entre le cancer du col et celui du corps ; on a seulement remplacé les mots, d'ailleurs très imagés, employés par Chambon : le *cancer ouvert* et le *cancer occulte*. Levret n'avait pas adopté cette classification.

Bien que l'hystérectomie totale ait été quelquefois pratiquée avant cette époque (Chambon lui-même en rapporte deux observations personnelles), il est évident qu'une aussi large intervention ne pouvait pas être d'usage courant ; aussi n'en est-il fait qu'une rapide mention. Mais les interventions partielles étaient fréquentes ; Chambon précise avec soin les cas dans lesquels l'opération pourra être tentée : on retrouvera, dans ces indications opératoires, à travers des vocables vieillis ou démodés, les principes qui règlent aujourd'hui encore la conduite des chirurgiens.

« On extirpe avec succès les cancers d'un petit volume, qui n'ont pas de racines profondes, qui ne sont accompagnés d'aucun vice des humeurs, et chez des femmes qui ne sont point épuisées..... On n'opère point qu'on ne soit assuré de pouvoir enlever toute la tumeur ; on reconnoît cette possibilité au bon état des parties environnantes et à la santé habituelle des malades : autrement quand la plaie paroît vouloir se cicatriser, il survient des champignons sur son fond et ses bords, et le caractère cancéreux se développe avec plus de furie qu'auparavant.

« S'il y a lieu d'opérer, on ne perd point de temps à attendre... Si l'extirpation est impossible, on est réduit à l'usage des médicamens capables de diminuer les douleurs, et de retarder les progrès de l'ulcération. »

On peut appliquer aux affections des ovaires « la même doctrine que celle donnée sur l'obstruction de la matrice et celle des seins ». Chambon lui-même juge inutile d'insister, et il « renvoie le lecteur » à ses précédentes explications. Il réserve maintenant ses chapitres à la description de ce qu'il a vu, et il a beaucoup et bien vu ; il laisse de côté les affections des ovaires qui peuvent être considérées « comme des objets de pure physiologie » ; tels sont les cas où l'ovaire « paroît racorni, quand il est trop petit, durci sans tuméfaction, cartilagineux, osseux, pierreux ». Ces diverses dégénérescences n'admettent pas la curation, et n'intéressent que la curiosité du médecin.

En tête des affections plus importantes vient l'*inflammation des ovaires*. Après celle-ci, la *suppuration* ; puis l'*hydropisie* ou *kiste*, cette dernière désignation étant la meilleure puisqu'il n'y a pas à proprement parler collection liquide, mais que « le kiste est toujours divisé en plusieurs cellules ». La symptomatologie de ces diverses affections, encore que diffuse, est assez complète. Les moyens thérapeutiques proposés par Chambon prouvent d'ailleurs qu'il avait une connaissance exacte de ces affections.

« J'ai fait pressentir, dit-il, par ce qui précède, la nécessité de faire l'extirpation des ovaires, toutes les fois qu'ils sont attaqués de tumeurs irrésolubles ». Cependant les chirurgiens considèrent cette opération comme dangereuse, sans se rappeler qu'elle n'est

pas nouvelle : « la castration avait été pratiquée pour satisfaire la luxure révoltante de quelques potentats ». Delaporte et Morand avaient conseillé « l'excision des ovaires squirreux ». Ce qu'il importe, pour opérer dans des conditions favorables, c'est de tenir un compte exact des circonstances révélées par l'examen de la malade ; il faut que la tumeur soit *mobile* ; or, il n'y a presque jamais d'*adhérences* dans les hydropisies de l'ovaire ; chez un grand nombre de vieilles femmes atteintes de cette affection, et mortes de maladies différentes, à la Salpêtrière, Chambon a pu constater que « l'extirpation des ovaires était très-possible ». De plus, il ne croit pas que « toute espèce d'adhérence fasse obstacle à la castration. Et il donne à ce propos des indications trop précises et trop vraies pour que nous les passions sous silence :

« Ou la réunion est très-fixe, et rend la tumeur immobile, ou il y a encore de la mobilité. Dans le premier cas, il est impossible de juger l'étendue de l'adhérence et la nature des parties ainsi agglutinées ; donc on ne peut pas tenter une opération dont il a été impossible de prévoir les suites. Dans le second, on distingue avec un peu d'attention, quelle est la portion de la tumeur qui est attachée aux parties voisines ; on trouve, en lui faisant éprouver des impulsions dirigées avec précaution, que c'est presque toujours sa base qui reste fixe. Or, son adhérence n'a lieu qu'avec les membranes qui revêtent la capacité du bassin ; donc on peut sans danger détruire cette réunion... Les adhérences de la tumeur avec l'épiploon ne détruisent pas sa mobilité ; mais quand même il s'en rencontreroit, qu'on n'auroit pas pu prévoir, faute de signes certains pour les faire reconnoître, il n'y auroit aucun inconvénient à emporter le bord de l'épiploon qui auroit contracté adhérence. Son pincement dans les hernies étranglées et sa gangrène ont déterminé souvent l'excision d'une portion étendue de cet organe graisseux, sans danger pour les malades.

« L'union contre nature des intestins ou d'une portion d'intestin avec la tumeur, ne contre-indique l'opération que dans le cas où l'inflammation, à la faveur de laquelle l'adhésion s'est contractée, auroit été violente. Dans ce cas, la tumeur se colle fixement à toutes les parties voisines, et nous n'en proposons

point l'extirpation. Car ces sortes d'adhérences sont non seulement très étendues, mais encore si fermes, que les organes réunis forment des productions, en quelque sorte de nouvelle création, par la consistance et l'épaississement qu'elles acquièrent...

« Toutes les tumeurs des ovaires sont de nature à être opérées dans les circonstances dont j'ai fait ci-dessus l'énumération. La même doctrine est applicable aux engorgemens et à l'hydropisie des trompes.

« On ne doit jamais oublier qu'il y a des gestations abdominales ; d'où résulte la nécessité de s'assurer si la tumeur des trompes ou des ovaires ne contiendroit pas un fœtus. Le tems et les signes de ces conceptions, indiqués ailleurs, ne laisseront point d'incertitude sur le diagnostic.,.

« Ceux qui proposent la ponction comme un moyen de guérison, se fondent sur un seul succès dont on a trop exalté les avantages dans les mémoires de l'Académie de chirurgie... ; qu'on se souvienne de la conformation de la plupart de ces kistes, de la division qu'on trouve entre les diverses poches dont ils sont composés, et enfin de la diversité des matières qu'ils contiennent.

« Enfin il existe des tumeurs de l'ovaire qui, après avoir acquis un certain volume, ne prennent plus de nouvel accroissement. Nous n'en proposons pas l'opération, tant qu'elles sont dans cet état d inaction, si l'on peut parler ainsi.

« Un lecteur judicieux comprendra facilement, qu'en admettant la plupart des circonstances relatées ci-dessus, dans lesquelles nous n'indiquons pas l'excision des ovaires, nous avons eu pour objet de ne pas trop contrarier les idées reçues par le plus grand nombre des physiciens ; mais nous sommes persuadés qu'il viendra un temps où cette opération sera étendue à des cas plus nombreux que ceux où nous l'avons proposée, et qu'on ne fera pas de difficulté de la pratiquer. »

Jamais prédiction ne fut plus juste ; et on pourrait se servir aujourd'hui avec ironie des mots de Chambon en disant de l'ovariotomie « qu'on n'a pas fait de difficulté de la pratiquer » !

Dans les derniers chapitres du traité, sont décrits l'*hydropisie du péritoine*, les *affections goutteuses et rhumatismales*, la *mé-*

lancolie et les affections dites nerveuses. Nous n'y rencontrons qu'une répétition de théories déjà trop souvent invoquées : la disparition du flux menstruel, privant brusquement l'organisme d'un émonctoire naturel, favorise le développement de ces diverses affections ; parmi les hydropisies du péritoine l'auteur range des maladies assez disparates : il réunit des cas qui paraissent être de la tuberculose à d'autres qui ne sont sans doute que des tumeurs colloïdes ; les classifications étiologiques, quand elles reposent sur des pathogénies douteuses, exposent à de pareilles erreurs. Les mêmes réserves doivent être faites pour les cas de rhumatismes attribués à la ménopause.

Les états psychiques qui peuvent accompagner cette évolution physiologique de la femme sont classés suivant leur gravité en : *mélancolie, atrabile, hypocondriacisme* et *manie*. Cette classification est appuyée sur des observations caractéristiques de chaque état : ces états ont subi depuis d'autres appellations ; mais nous n'avons pas beaucoup plus de remèdes à leur opposer que ceux indiqués par Chambon ; il conclut à l'échec de la thérapeutique, et à l'obligation où se trouve le médecin de ne s'occuper que du moral de ces malades : « Il est indispensable de les distraire... ; on les dissipe par des voyages... On évite avec soin de leur faire éprouver des contrariétés. C'est en paroissant d'abord adopter leurs idées, qu'on parvient à les diriger vers un but qui leur soit utile... L'aménité et la complaisance sont les grands mobiles à l'aide desquels on peut les amener à ses vues. »

Ce sont ces mêmes principes, qui, appliqués au traitement des maladies mentales, firent la réputation et la gloire de Pinel.

2. — Traité de la fièvre maligne simple, et des fièvres compliquées de malignité (*4 petit vol. in*-16).

Cet ouvrage est inspiré de l'enseignement d'Ant. Petit, et c'est à lui qu'il fut dédié, en 1787. Chambon réunissait depuis longtemps des observations sur le sujet ; mais fort embarrassé par la doctrine qu'il convenait d'adopter, il hésitait à publier le résultat encore incertain de ses recherches. Son savant maître l'encouragea, et ce fut sur ses instances qu'il se décida à faire imprimer ses notes.

La *malignité* ne peut résulter que de l'altération des *fluides vitaux*, et parmi ceux-ci c'est le fluide nerveux, c'est-à-dire le plus *ténu* de tous les fluides, qui est principalement en cause. La grande difficulté est de donner les caractères distinctifs de la fièvre maligne simple, que beaucoup d'auteurs confondaient encore avec les autres fièvres *dites malignes*, mais qui ne sont en réalité que des fièvres *compliquées de malignité* : telles sont les fièvres putrides, pestilentielles, vermineuses, etc...

Chambon doit donc d'abord préciser les caractères de la maladie : sa description est directement inspirée de ses observations ; il n'a donc pas cherché comme le font certains auteurs, à « se conformer au langage des Ecoles ; ce qui prouve seulement qu'ils ont pris plus de soin de faire cadrer les symptômes de la maladie au nom qu'ils lui avoient donné, que d'en laisser un récit conforme à l'ordre suivant lequel ils s'étoient manifestés ».

Il se trouve, qu'en rapportant fidèlement ce qu'il a vu, Chambon nous donne un tableau à peu près complet, et parfois frappant de vérité, de la maladie que Bretonneau devait le premier parfaitement isoler sous le nom de diothiénentérite (1).

---

(1) Bretonneau ne se décida pas à publier son traité de la *Dothiénentérite*, malgré les instances de ses élèves et de Trousseau, en particulier. Le manuscrit complet de cet ouvrage fondamental est déposé à la bibliothèque de Tours. Le Dr Dubreuil Chambardel, de Tours, s'occupe actuellement de la publication de ce Traité.

Les altérations intestinales ne retiennent pas longuement l'attention de l'auteur ; il les a bien vues, et il les désigne sous le nom de « boutons gangrenés » ; à l'alentour, la paroi des intestins est si friable qu'elle s'écrase aisément entre les doigts ; aux points gangrenés, l'intestin est parfois complètement détruit.

Mais les symptômes sont admirablement dépeints : « Cette maladie est ordinairement précédée d'une lassitude à laquelle on n'est point accoutumé ; une indolence qui surprend et une difficulté aux moindres mouvemens... Ce qui est le plus marqué, c'est la lassitude. Cet état dure cinq, six, sept, huit jours. L'appétit est perdu. »

« Quand les premiers jours sont passés, quelques-uns éprouvent de violentes douleurs de tête, ou tombent dans le plus grand affaissement... Le pouls n'est guère plus rapide que dans l'état de santé, mais plus faible. ».

A la même période de la maladie, surviennent souvent des troubles de la vue, de l'ouïe, de la parole. La diarrhée est abondante, « d'une puanteur insupportable ».

« Quand la fièvre a duré sept à huit jours, la langue devient d'abord d'un rouge un peu vif. Puis elle se dessèche, prend une teinte plus ou moins jaune, ou noircit... Les malades font effort pour la montrer. » Les gencives, les dents se recouvrent du même enduit, qui fait ressembler « toutes ces parties à celles des cadavres desséchés ».

Le malade entre souvent alors dans le délire, le plus souvent tranquille, mais quelquefois très actif. La diarrhée devient plus abondante. « Après le vingt-unième jour, la maladie va en diminuant, sans qu'elle se termine par une crise véritable. » Quand elle doit s'aggraver, « le ventre devient tendu et un peu douloureux, sans inflammation ». La mort ne tarde pas non plus à survenir quand le sang « fait issue avec les matières diarrhéiques ; mais cela est grave seulement quand l'hémorrhagie se fait après le quatorzième jour de la maladie ». Au début, elle est d'un pronostic favorable.

Quelques complications sont citées : les bubons, les sphacèles de la peau, etc..,

La fièvre maligne simple doit être bien soignée ; on a vu des épidémies, dans les casernes, qui faisaient périr tous les soldats atteints. Un bon traitement sauvera beaucoup de malades ; on se gardera d'employer les émétiques et la saignée, dont on a fait un abus dangereux. On utilisera un peu les réconfortants ; mais on fera surtout usage des *bains* : il faudra tenir le malade « plongé longtemps dans les bains qu'on réitérera plusieurs fois ». Ils seront d'une « chaleur très modérée » ; l'eau tiède calmera d'abord les malades, puis « ranimera les forces, dissipera les intermittences du pouls, augmentera sa vitesse et son énergie ; ... elle fera disparoître les troubles du système nerveux ».

Après avoir ainsi caractérisé la fièvre maligne simple, Chambon décrit les autres fièvres compliquées de malignité ; il se perd dans les divisions infinies établies entre les fièvres putrides et les essentielles, outre celles des femmes en couches et celles qui surviennent aux cours de diverses maladies. Nous ne chercherons pas à éclaircir la question.

3. — Des maladies des enfans.

Cet important ouvrage, daté de l'an VII, écrit à Blois et dédié à Andry, est d'une conception toute différente de celle des autres livres de Chambon ; il a voulu écrire une sorte de manuel, éminemment pratique, débarrassé de toute discussion théorique, et contenant tout ce que l'on savait à son époque sur les maladies de l'enfance.

Ces connaissances étaient disséminées dans de nombreux ouvrages, mais il n'existait aucun travail d'ensemble suffisamment complet. « Aussi, dit Chambon, je n'ai rien négligé pour réunir dans cet écrit tout ce qui est utile. J'ai puisé dans des Mémoires académiques une partie des excellentes observations qu'on y trouve consignées... ; j'avois recueilli un grand nombre d'histoires de maladies des enfans à l'Hôpital-général. » Ce sont ces divers éléments qui ont servi à la rédaction de l'ouvrage.

Il ne faut pas s'attendre à y trouver un exposé méthodique et didactique des maladies de l'enfance : l'ordre n'est pas une des qualités de Chambon. Mais dans ces chapitres qui se succèdent sans aucune sorte de transition, on rencontrera des descriptions d'une remarquable précision, et des indications thérapeutiques quelquefois surprenantes par leur nouveauté et leur incontestable efficacité. Les caractères différentiels des diverses *fièvres éruptives* sont exposés avec beaucoup de clarté : la variole, dans ses formes de gravités différentes, est dépeinte avec une saisissante exactitude ; ce sont là des descriptions qu'il faut lire pour se convaincre des grandes qualités d'observation de notre auteur. Nous le suivrons d'assez près dans ses chapitres sur l'*allaitement*, et *sur l'hygiène infantile*, pour que l'on reconnaisse sa perspicacité intelligente en fait de *puériculture*.

Nous ne signalons pas tous les vides de l'ouvrage de Chambon : on les apercevra au simple énoncé de ses têtes de chapitre ;

et l'on constatera le nombre d'acquisitions qui ont été réalisées depuis la publication de son traité ; mais on doit reconnaître, que sur bien des points, la route était tracée ; la gloire de Bretonneau et de ses élèves est impérissable : elle ne doit pas cependant effacer le mérite de leurs modestes précurseurs.

L'ouvrage commence par l'étude des *naissances prématurées* ; elles n'entraînent pas fatalement la mort de l'enfant ; et contrairement à l'opinion d'Hippocrate, encore répandue au temps de Chambon, ce dernier prétend que les *octimestres* sont plus viables que les *septimestres* ; la cause habituelle de la mort des prématurés est qu'on les considère à tort comme non viables, et qu'on néglige de leur donner les soins très assidus que réclame leur faiblesse ; il faut placer dès leur naissance ces enfants dans une « *espèce d'étuve* » dont le degré de chaleur est toujours égal, les envelopper complètement de coton, et les nourrir très légèrement ; comme ils sont incapables de têter, on leur donnera à l'aide de la cuiller ou d'un « vase portant un tuyau étroit qu'on introduira dans la bouche, une très petite quantité de liquide à la fois : ce sera une décoction de plantes graminées, la décoction sera coupée avec égale quantité de lait ; on y dissoudra un peu de sucre... Si l'enfant est trop faible, on ne lui donnera les premiers jours qu'une décoction de bled, d'orge ou de ris ; le bled ou l'orge seront dépouillés de leur écorce qui donneroit une saveur désagréable au liquide. et qui fatigueroit l'estomac. Si l'on n'a point de ces graines préparées, on les fera bouillir jusqu'à ce qu'elles soient crevées ; on jettera la première eau, et l'on fera une seconde décoction qui servira de nourriture. On y ajoutera du lait si le fœtus paraît assez vigoureux pour le supporter ».

« On fait généralement un abus dangereux du lait qu'on accorde aux enfans foibles quoique nés à terme ; ils le digèrent difficilement : à plus forte raison, est-il trop nourrissant pour les avortons. Je connois des personnes très fortes et très saines qu'on a élevées avec les seules décoctions de graminées, parce que le lait ne passoit pas On aura le plus grand soin de renouveler chaque jour ces décoctions : autrement elles éprouveroient un mou-

vement de fermentation acide : il en résulteroit des coliques violentes, des diarrhées opiniâtres et des inflammations du bas-ventre qui feroient périr les enfans. On ne fera jamais non plus chauffer plusieurs fois la même portion de ces liquides. On nettoiera aussi chaque fois le vase dans lequel on les aura fait chauffer : on néglige trop ces détails de propreté .. »

Voilà, fort bien expliqué, le régime aux décoctions de céréales, tout récemment préconisé : inutile de dire que les prescriptions de Chambon, si précises et si complètes, n'ont pas été rappelées à cette occasion.

Le système des *petits repas* a été également remis en faveur ces temps derniers ; il n'a pas non plus l'avantage d'être nouveau : « Comme on ne pourra donner chaque fois à l'enfant qu'une petite quantité de liquide nourrissant, on réitérera souvent cette opération. » Et pour que ce traitement procure à l'enfant tout le bien qu'on en peut attendre, il « est indispensable de lui procurer le plus parfait repos, d'écarter de lui tout ce qui troubleroit le sommeil qu'on doit favoriser autant que possible... ».

Après ces pages vivantes d'intérêt, d'actualité pourrait-on dire, Chambon revient sur une question qui passionna de son temps l'opinion publique, et qui est en effet d'importance « pour l'état civil des citoyens, la légitimité des enfans, l'honneur des familles et la validité aux successions ». Existe-t-il des *naissances tardives ?* En 1765, un procès retentissant mit aux prises les plus réputés parmi les médecins : Louis et Bouvart d'un côté, de l'autre, Bertin, Chomel, Le Bas, Vicq d'Azyr, A. Petit, Tenon et Barbeu du Bourg se disputèrent tant et si bien à propos d'une jeune femme qui avait mis au monde un enfant dix mois et vingt jours après la mort de son vieux mari, que la malheureuse mère eut le temps de mourir à son tour avant la fin de la querelle (1). Les naissances tardives avaient donc bon nombre de défenseurs, et non des moindres. Chambon ne peut pas admettre leurs raisons :

(1) Ce long procès est spirituellement conté par notre ami Delaunay dans sa thèse, où l'on trouvera une bibliographie très complète sur le sujet (Delaunay, Th. Paris, 1906).

ils se servent d'observations qui n'ont pas un caractère d'authenticité suffisante, ou qui manquent d'exactitude scientifique ; ils s'appuient aussi sur les « variétés observées dans le temps de la germination des graines ou de la maturité des fruits ». Ce ne sont pas là des arguments valables : la germination des graines dépend de la profondeur de leur enfouissement, de l'état du sol, de son humidité, etc. . ; la maturité des fruits est également soumise à l'action d'agents multiples. Il n'y a pas lieu de comparer ces phénomènes à ceux de la fécondation et de la gestation chez la femme. Les partisans des naissances tardives invoquent encore l'état de maladie de la mère, ou le « défaut d'énergie de la part de la semence », pour expliquer l'accroissement plus lent du fœtus et le retard de son expulsion. Pour Chambon, ces causes peuvent être l'origine de tares héréditaires ou de faiblesse congénitale de l'enfant, mais elles n'ont pas d'influence sur l'époque de la naissance, si ce n'est pour l'avancer. Mais ce ne sont là que des négations et non des preuves. Chambon tire ses meilleurs arguments de l'expérimentation ; il a vu, chez les animaux, la parturition survenir à une date précise, et il rapporte l'observation d'un de ses confrères qui « écrivoit scrupuleusement sur un registre les époques auxquelles il habitoit avec sa femme... Il suit de ces faits que, dans quelques individus, la gestation est de neuf mois précis ». Chambon, qui reconnaît la difficulté d'avoir de telles observations, ne peut donner de conclusions absolues que pour « quelques individus », mais il demande à ses adversaires de lui apporter des faits d'une égale valeur pour croire aux naissances tardives. Jusque-là, il s'en rapportera à son observation et à ses expériences, qui sont complètement opposées à cette croyance.

A propos de la naissance elle-même, Chambon donne de nombreux renseignements sur la *ligature du cordon*, qu'il juge indispensable, à l'encontre de quelques physiciens ; ceux-ci, basant leur opinion sur ce qui se passe chez les animaux, ne tiennent pas compte de la grande différence qu'il y a entre le broiement des vaisseaux (1) par les dents et leur section nette par

(1) Chambon, dans son travail sur la musculature des artères (*loc. cit.*),

les lames de ciseaux. Dans ce dernier cas l'hémorrhagie est redoutable. La *brièveté ou la longueur excessive du cordon*, son *inflammation*, la *présence de l'exomphale*, etc...., sont l'objet de prescriptions intéressantes, mais sans grande nouveauté.

L'enfant naît quelquefois avec les apparences de la mort ; il peut aussi être « réellement *mort-né*, ce qui a une grande influence dans la terminaison des dispositions civiles entre les membres d'une même famille ; d'où la nécessité de faire connoître parfaitement les phénomènes qui attestent ou la vie ou la mort ». Il faut se garder de prendre pour des mouvements actifs ceux qui sont dus à une simple « action mécanique morte qui a son principe dans la gravitation » ; les mouvements de l'enfant doivent donc être attentivement surveillés si l'on ne veut pas s'exposer à une grossière erreur. Mais cette mort peut n'être qu'*apparente* ; il ne faut donc jamais négliger de donner des soins actifs à ces enfants nés *en état d'apoplexie* : enveloppements chauds, frictions, insufflation d'air atmosphérique ; on attendra, pour couper le cordon, que la respiration soit franchement établie.

D'utiles et sages conseils sont encore donnés sur le *nettoyage de la peau des enfans*, *sur la nécessité de faire prendre du repos aux nouveau-nés*, *sur le temps où l'on peut leur accorder quelque nourriture* ; sur ce dernier point, pas de règles précises ; on attendra quelques heures pour présenter l'enfant au sein ; dans la suite on se réglera sur ses besoins, sans chercher à fixer de limites de temps entre les tétées ; à vouloir entrer dans trop de détails, certains médecins sont arrivés à fixer des règles évidemment inapplicables : « Les uns veulent qu'on réitère la nourriture deux fois seulement dans les 24 heures... ; ces règles exclusives ne trouvent presque jamais leur application dans la circonstance donnée. Il n'y en a qu'une qui soit assurée ; c'est de satisfaire, autant qu'on le peut juger, l'appétit des enfans ». Chambon ne paraît pas avoir vu que la gourmandise était un défaut de tous les âges, et qu'il y a des tout petits capables de se rendre malades à force de gloutonnerie.

---

avait apporté les preuves expérimentales de l'oblitération de ces vaisseaux par l'écrasement ou le broiement.

Après avoir signalé l'abus fait par certains médecins et par beaucoup de femmes inexpérimentées de la section du *filet*, abus qui a entraîné la mort de tant d'enfants, Chambon traite de façon complète *de l'imperforation de l'anus* et des autres vices d'organisation de cet orifice : à un premier degré, il existe simplement « une membrane qui ferme l'anus sans laisser aucune ouverture ; le second vice a pour origine le défaut absolu du rectum, ou sa terminaison en un ou deux culs-de-sac qui ne se prolongent point jusqu'aux tégumens... ; on comprend dans la troisième classe l'ouverture du rectum dans le vagin... ou la terminaison du rectum par une double ouverture, l'une dans le vagin, et l'autre à sa véritable place, ou encore dans la vessie... ; la quatrième espèce est composée chez les enfans mâles de la terminaison du rectum dans la vessie, ou encore d'un anus ordinaire avec une autre ouverture dans la vessie ». La plupart de ces vices entraînent une mort rapide de l'enfant, dont la survie est au plus d une dizaine de jours. Il faudra donc intervenir dès que l'imperforation sera reconnue ; à celle du premier degré on remédiera aisément par une incision cruciale, suivie au besoin de dilatation ; dans le second cas, si une incision pratiquée sur l'emplacement de l'anus ne permet pas de reconnaître dans la région un cul-de-sac rectal, et de l'aboucher à la peau, on essaiera de sauver l'enfant en lui faisant un *anus artificiel*. Pour les cas où il y a communication d'un cul-de-sac avec une autre cavité, vessie ou vagin, on pourra tenter de rétablir l'orifice anal par incision, recherche du rectum, et abouchement à la peau.

Les imperforations et les ouvertures vicieuses de l'urèthre sont moins soigneusement étudiées ; la reconstitution de ce canal est chose délicate ; et si l'hermaphrodisme et les imperfections uréthrales qui l'accompagnent ont été autrefois l'objet de nombreux mémoires, les moyens d'y remédier sont des acquisitions relativement récentes de la chirurgie.

Laissant de côté les accidents dont les enfants peuvent être atteints à leur naissance, Chambon revient sur l'importante question de leur alimentation. Il examine d'abord quels peuvent être les défauts du lait, il peut être ou *trop nourrissant* ou *trop sé-*

reux. Trop nourrissant, il sera difficilement digéré, et subira dans l'estomac des « fermentations acides », qui finiront par irriter l'organe : de cette « irritation naissent les contractions spontanées qui causent le vomissement.... ; mais ce liquide n'est pas toujours rejeté hors de l'estomac, malgré l'irritation qu'il suscite. En séjournant trop longtemps dans ce viscère et les intestins, il se décompose davantage ; dans cet état il donne naissance à une sorte de diarrhée, dans le cours de laquelle les enfans rendent des matières fétides, verdâtres, épaisses ou très ténues. Le défaut de nutrition les amaigrit. A ces accidens se joint quelquefois une fièvre lente ou aiguë et putride... »

L'emploi du lait *trop séreux* a l'inconvénient de ne pas fournir à l'enfant une nourriture suffisante. Mais il n'expose pas aux mêmes accidents que le lait trop riche. Si on voit l'enfant dépérir, on « ajoutera à la lactation des substances nourricières, c'est-à-dire des décoctions de semences graminées, ou celle de ris qui est encore plus nourrissante que les précédentes ».

Le lait maternel peut se trouver altéré lorsque la mère est atteinte d'une affection aiguë : il faut donc, dans ces conditions, éviter de faire prendre le sein à l'enfant ; dans les maladies chroniques les inconvénients immédiats sont moindres ; à la condition que la femme malade nourrisse son propre enfant ; en effet, « l'enfant élevé par sa mère, dont nous supposons le lait et les autres humeurs viciés par une acrimonie quelconque, sera moins dangereusement affecté par cette nourriture qu'un nourrisson étranger... . ; tandis que le lait d'une nourrice étrangère a une influence très marquée sur la santé des enfans .... »

« Il est cependant des *circonstances où l'allaitement par une femme étrangère est préférable à celui de la mère* : quand la mère est attaquée d'une maladie aiguë qui altère le sang... ; quand la mère a une maladie chronique qui pourrait être transmise à l'enfant..... ; dans les maladies, qui sans se communiquer, épuisent la nourrice.

« La conduite des mères exigerait que dans quelques cas on les empêchât d'allaiter leurs enfants ; l'abus du vin peut rendre le lait si malfaisant, que son usage peut occasionner des *affections*

épileptiques ; les femmes débauchées, celles qui ont des passions violentes ou des affections mélancoliques, ne devront pas davantage nourrir leurs enfans. »

Il nous faut encore citer ce passage sur l'*amaigrissement et l'atrophie par défaut de nutrition*, tant le sujet est d'actualité : « Je n'entends point parler dans ce chapitre de l'amaigrissement extrême de quelques enfants dont les mères n'ont point assez de lait pour leur fournir un aliment suffisant, et qui ne réparent point ce défaut de nutrition par des aliments convenables. Je n'entretiendrai pas non plus les lecteurs de la malheureuse destinée des enfans auxquels des nourrices mercenaires refusent la subsistance, pour jouir sans diminution de la petite somme d'argent qu'elles reçoivent des parens. Je ne dirai rien d'un commerce barbare de quelques femmes, qui, sous des noms différens, prenoient au bureau des nourrices de Paris, des enfans qu'elles laissoient périr de faim, et qui se faisoient payer les alimens de chacun d'eux quoi qu'ils fussent morts faute de nourriture. La punition de ces forfaits est du ressort de la haute police du gouvernement. (Le sociologue politicien n'a pas encore renoncé au style déclamatoire !)

« Les enfans nourris avec un lait de difficile digestion, rejeté par le vomissement, ou par des selles trop fréquentes, de même que ceux à qui on donne des alimens qui exigent des forces digestives qu'on ne doit pas attendre de la part de viscères encore trop foibles pour les assimiler aux liquides, tombent dans un amaigrissement qui augmente avec le temps, et qui dégénère enfin en *atrophie*. On reconnoît que cet amaigrissement est dû au défaut de nutrition par l'examen de la conduite des nourrices, celui des alimens qu'elles donnent aux enfants, et par l'avidité avec laquelle ils prennent les substances qu'on leur offre. L'inanition les rends voraces, et ils reçoivent sans choix tout ce qu'on leur présente jusqu'à ce qu'un épuisement extrême leur fasse perdre toute sensation : à cette époque une fièvre lente les fait mourir.

« Il est aisé de remédier à l'amaigrissement qui dépend du défaut de nourritures convenables. Il suffit ordinairement de substi-

tuer un lait plus frais, plus récent et plus séreux à un lait plus ancien, ou de couper celui dont l'enfant fait usage avec une légère décoction de chiendent, d'orge mondée, ou de gruau d'avoine.

« L'amaigrissement et l'atrophie reconnaissent aussi pour cause l'usage d'un lait trop séreux. On a vu qu'un pareil liquide ne contenoit pas assez de principes alimentaires, et ne pouvoit fournir la matière nécessaire à l'accroissement...

« L'amaigrissement et l'atrophie sont encore la suite des affections morales et physiques des mères... Il est indispensable ou de rétablir l'ordre dans la santé de la mère, ou de changer de nourrice... »

Encore quelques conseils donnés *sur la conduite des nourrices pendant l'allaitement*, puis nous arrivons à un chapitre sur l'*Allaitement artificiel*, où abondent des recommandations qu'on croirait écrites d'hier. Chambon constate d'abord qu'on a essayé beaucoup de méthodes pour alimenter les enfants auxquels on ne peut pas donner de nourrices ; l'abondance de ces méthodes est une preuve de l'inconstance de leurs résultats : et ceci encore pourrait bien être vrai de nos jours.

Un premier danger à éviter pour obtenir de bons effets de l'allaitement artificiel, c'est la réunion de nombreux nourrissons dans un même établissement : « Il paroît, d'après toutes les expériences tentées à ce sujet, que le plus grand obstacle à surmonter, a été l'infection inséparable d'un rassemblement de beaucoup de petits enfans. Toutes les précautions qu'on a prises pour éviter cette infection ont été infructueuses. Cependant ces diverses méthodes ont eu des succès très marqués dans les maisons particulières, sans doute par les raisons que les enfants y étoient isolés ».

L'allaitement le plus facile est de faire téter aux nouveau-nés une chèvre, une brebis ou une ânesse : ce n'est pas toujours pratique.

On donne plutôt le lait des quadrupèdes « *au moment où il vient d'être tiré*... ; on se sert de la cuiller ou du biberon ; il est indispensable d'entretenir la plus grande propreté et de laver régulièrement les substances à travers lesquelles on fait couler

le lait, soit toile, soit éponge ». (Les tétines en caoutchouc n'existant pas, on ralentissait la sortie du lait en bouchant imparfaitement avec un tampon l'orifice du biberon). Les recommandations de propreté n'étaient pas superflues avec un tel matériel ! Et on comprend que de meilleurs résultats aient été obtenus par l'alimentation suivante, remise à la mode depuis quelques années : « On fait usage de panades, de bouillies, de décoctions de différentes fécules... Les bouillies sont souvent trop épaisses... La farine un peu torréfiée au four ne contracte pas dans son mélange avec le lait la fermentation acide aussi promptement que la farine qui n'a pas subi cette préparation.... La croûte de pain rapée est préférable. On en fait avec succès des crêmes. Après l'avoir fait cuire une seconde fois au four on la broie et on la râpe, et on la fait cuire au lait ou à l'eau ; on passe la décoction dont on obtient une crême nourrissante facile à digérer, et qui ne fermente pas aisément dans l'estomac... La décoction de semences céréales a déjà été indiquée : on la fait de deux manières : l'on prend le grain entier, ou celui dont l'écorce a été enlevée par une sorte de mouture qui exécute cette opération. Dans le premier cas, on fait cuire le grain jusqu'à ce qu'il soit crevé ; on jette l'eau de cette première décoction ; on substitue de nouvelle eau bouillante, avec laquelle on réduit le grain par une cuisson longtemps continuée, en une sorte de bouillie qui reste au fond du vase. Cette seconde décoction forme une boisson plus ou moins nourrissante, selon la quantité de graine cuite dans l'eau. En France on n'emploie qu'une cuillerée à bouche de graine, pour obtenir deux livres d'une décoction assez nourrissante... »

« La seconde méthode consiste à faire la décoction de semences mondées. On les lave soigneusement dans de l'eau chaude ; ensuite on les fait cuire une seule fois avec la même quantité de liquide que dans la méthode précédente : on n'emploie non plus que la même quantité de graines.

« Quelle que soit la nourriture qu'on donne aux nouveau-nés, il est dangereux de la réchauffer à plusieurs reprises, parce qu'elle s'aigrit promptement ou acquiert une saveur désagréable. Il est

encore indispensable d'en préparer chaque jour de nouvelle dans les saisons froides et tempérées, et de la renouveler deux fois le jour pendant les chaleurs de l'été.»

Les recettes détaillées de bouillies faciles à digérer ne sont donc pas une innovation des pédiatres modernes : il y a depuis longtemps des *atrophiques*, et depuis longtemps les médecins recherchent un bon moyen de les *faire pousser* : les méthodes se succèdent trop nombreuses pour qu'une seule soit tout à fait satisfaisante.

Les troubles provenant d'une alimentation défectueuse seront presque toujours causés par la *fermentation acide* d'une nourriture trop abondante : la diarrhée sera le plus habituel de ces accidents ; il est rare qu'elle « attaque les enfans à la mamelle. Cependant si cela arrive, on leur fera quitter le sein, et on leur donnera les nourritures qu'on a indiquées en parlant de l'allaitement artificiel ; mais on observera qu'elles doivent être médiocrement restaurantes, jusqu'à ce que la fièvre s'affoiblisse ou disparoisse complètement. On les étendra en conséquence d'une plus grande quantité d'eau ». Les soins hygiéniques, les enveloppements dans des étoffes chaudes, les frictions compléteront le traitement. Les purgatifs doux, et en même temps toniques, la rhubarbe ou le simarouba, seront encore d'un grand secours : employés à très petite dose, ils ne fatigueront pas l'intestin, et aideront à en « dessécher l'humidité surabondante ». Après les si bons conseils inspirés de sa pratique, Chambon aurait dû oublier la théorie d'Hippocrate !

La constipation cédera aussi à un régime alimentaire convenable, avec le moins possible de médicaments : un peu de sirop de chicorée, des suppositoires au beurre de cacao et quelques lavements à l'huile douce.

Nous en avons fini avec les troubles digestifs et leur traitement ; nous aurons moins à insister sur les autres états pathologiques étudiés par Chambon. Il passe en revue, sans ordre, comme c'est son habitude une série d'affections graves ou bénignes, dont la description ou le traitement n'offrent pas grande originalité.

L'*ictère des nouveau-nés* reconnaît entre autres causes l'ébranlement nerveux éprouvé au moment de la naissance : c'est donc une sorte d'ictère « par émotion », qui n'a plus à surprendre les médecins depuis qu'ils connaissent le retentissement des secousses morales sur l'exercice des différentes fonctions organiques (c'est l'auteur de l'ouvrage sur l'*Influence des passions sur la santé* qui parle ainsi).

Les *aphtes et le muguet* sont confondus ; il est vrai qu'ils ont souvent une origine commune : la promiscuité de nombreux enfants dans un local étroit. Que toutes les mères soient mises dans la possibilité de s'occuper de leurs enfants, et on aura moins souvent l'occasion de déplorer ces accidents.

L'*endurcissement du tissu cellulaire* est toujours dû à l'action du froid sur des enfants mal nourris et débiles. Le *vomissement* et le *hoquet* proviennent d'une alimentation vicieuse ou excessive. Les *frayeurs nocturnes* et l'*insomnie* sont provoquées par un état de souffrance dont il faut rechercher et traiter la cause première. Les *convulsions* sont symptomatiques de multiples affections ; Chambon en énumère 26. Ce sont ces affections qu'il faudra guérir pour voir disparaître les « paroxysmes convulsifs », contre lesquels il n'y a pas de thérapeutique active ; les préparations d'opium sont trop stupéfiantes ; on essaiera plutôt l' « alkali volatil », dont l'action est plus rapide et plus passagère, à la dose de quatre gouttes dans un sirop.

Le *tétanos* ne s'observe guère, chez les enfants, plus de quarante jours après la naissance, il est dû à l'impression du froid. L'*épilepsie*, le *strabisme*, les *gerçures de la peau*, les *affections qui naissent du défaut de propreté*, l'*usage des bains et du berceau* continuent cette suite décousue de chapitres impersonnels,

Le tempérament combatif de Chambon reparaît dans le chapitre où il attaque *le maillot et les corps baleinés* : l'usage, d'après une tradition plusieurs fois séculaire (1), voulait que l'enfant fut enveloppé de façon à ne plus pouvoir exécuter le moindre mou-

(1) Cf. J. Génévrier, Le maillot de l'enfant d'après les peintures de l'École italienne. *Nouv. Iconograhie de la Salpêtrière*, 1903, n° 6.

vement ; par dessus les couches et les langes, on fixait, avec des épingles, « une pièce de futaine ou de quelqu'autre étoffe, assez serrée pour maintenir dans une ligne droite le corps et les extrémités. Par dessus le tout on roule une bande de toile, large de quatre doigts à peu près, avec laquelle on forme des circonvolutions, en commençant par les pieds, et remontant obliquement en serrant toujours la bande jusqu'au cou ; dans cette sorte de vêtement, l'enfant est comprimé partout, excepté à la tête, avec impossibilité d'exécuter le plus léger mouvement. On porte cette manœuvre à un tel degré de violence, que j'ai vu des enfans avoir la face rouge et même violette, faute de circulation, ne pouvoir respirer et pousser des cris étouffés, parce que la poitrine ne pouvoit se dilater. Quelques femmes apportent une sorte de gloire à faire un maillot bien serré, et qui ne soit jamais dérangé par les efforts que fait l'enfant pour se débarrasser des entraves qui le tourmentent. Elles disent qu'un maillot est bien fait, quand un enfant tombant d'un toit sur ses pieds ne pourroit pas fléchir les jambes ; elles expriment par là que le maillot doit être assez solide pour résister aux secousses les plus fortes sans être dérangé. »

Pour comble de malheur, les enfants ne sont habituellement délivrés du maillot que pour être accablés du *corset* ou des *corps baleinés*.

Comment s'étonner après cela que le monde compte tant d'infirmes ? La poitrine sans cesse comprimée, les membres lassés par une attitude anormale, n'atteignent jamais leur développement complet. « Je ne doute pas non plus que la stupidité d'une partie des hommes ne doive son origine à la compression du maillot. » Le cerveau souffre de la « quantité de sang qui y abonde, ce fluide ne trouvant pas ses routes praticables pour retourner au cœur ». La note est sans doute un peu forcée ; mais les arguments de Chambon sont de valeur, et les observations qu'il apporte en témoignage prouvent une fois de plus son bon sens pratique. La conclusion de son long chapitre est une preuve nouvelle de notre fâcheuse tendance à attribuer à autrui ce qui nous appartient en propre ; la méthode que nous qualifions d'*anglaise*

est ici formellement préconisée : « La seule manière de vêtir convenablement les nouveau-nés, ainsi que les enfans qui n'ont pas acquis un complet accroissement, consiste à les défendre soigneusement des impressions du froid, d'éviter toutes les ligatures et les formes d'habillemens capables de gêner la circulation dans quelque partie. Je n'ajouterai qu'un mot ; c'est que les hommes et les femmes de la plus régulière et de la plus belle stature, ne se trouvent que dans les contrées où le maillot serré et les corps baleinés n'ont jamais été en usage. »

Nous revenons à des faits pathologiques : la *chute du rectum*, l'*hydrocéphale* (distinguée en interne qui est incurable, et en externe sans gravité, cette dernière n'étant autre chose que la bosse séro-sanguine), le *spina-bifida* ou *hydrorachitis* dont les liens de parenté sont bien exposés ; ce sont d'excellentes descriptions cliniques ; celles-ci n'ont pas vieilli, et nous sommes aussi pauvres en moyens thérapeutiques que l'était Chambon lui-même. La *croûte sèche du cuir chevelu*, malgré les préjugés populaires, doit être supprimée par les soins de propreté. Il ne faut pas la confondre avec la *croûte laiteuse*, nom sous lequel l'auteur désigne l'eczéma de la face et du cuir chevelu. Cette affection, due à une « grande acrimonie des humeurs » demande des soins persévérants et prudents ; sa disparition trop brusque peut être cause d'accidents rapidement mortels ; tout cela est bien vu et bien décrit. Mais les troubles digestifs, cause de tout le mal, sont passés sous silence.

Le second volume du traité est tout aussi désordonné que le premier dans la suite de ses chapitres, ce qui n'enlève pas l'intérêt de chacun d'eux pris en particulier.

La description de la *teigne* est très incomplète : l'auteur avoue d'ailleurs son ignorance des causes de la maladie et des moyens propres à la guérir. Sa connaissance du *carreau* est, au contraire, remarquable : l'évolution de la maladie, ses formes anatomiques, son pronostic tiré de l'état général du malade, son traitement même sont très bien indiqués ; si on laisse de côté la médication martiale et l'usage du kermès, qui étaient de tradition, on trouvera dans Chambon les prescriptions que nous faisons aujourd'hui

pour la même maladie : hygiène prophylactique, nourriture saine, aération, etc ; l'affection une fois reconnue, il faudra nourrir les malades avec des « aliments choisis », leur faire respirer « un air salubre et exempt d'humidité... » : « les vertus du sel marin ou sel commun sont connues de tout le monde pour la curation des engorgemens scrophuleux : je prescris les bains d'eau chargée de la dissolution de sel marin... ».

Chambon connaissait parfaitement les œuvres de ses contemporains sur le *rachitisme* ; et il discute longuement les opinions de Van Swieten, Glisson et Rosen ; il relève chez eux un certain nombre d'erreurs, et il donne quelques aperçus nouveaux sur la question : le nom de Chambon est pourtant absent des historiques du rachitisme. Rosen « regardait la gibbosité comme une espèce de rachitisme ; je ne crois pas, dit notre auteur, que cette dernière affection doive être confondue avec la gibbosité ». La plupart des médecins pensaient que le rachitisme « tire sa source de la vérole dégénérée » ; Chambon croit plutôt « que l'altération des humeurs est la source la plus ordinaire de cette affection morbifique... Je ne nie pas l'existence d'un acide assez développé chez ces malades, mais je ne pense pas qu'il ait assez de force pour attaquer la substance des os ; il contribue sans doute à l'altération des liquides, ou met obstacle à la perfection de leur combinaison, et sous ce seul rapport il peut avoir une grande influence dans la formation du rachitis ». Nous ne croyons pas que pareille théorie ait été émise avant Chambon ; sa description clinique est remarquable d'exactitude : la traitement est inspiré de la pathogénie ; pour corriger le vice humoral, l'usage des médicaments est de peu d'importance ; on préférera à ceux-ci une hygiène sévère, surtout dans l'alimentation ; les digestions imparfaites favorisant la production des acides dans l'estomac et l'intestin, il faudra avoir soin de donner aux enfants une nourriture qu'ils pourront assimiler avant qu'elle ne subisse de fermentation (1),

Dans son chapitre *de la gibbosité*, Chambon confond les diffé-

(1) Le rôle des acides en excès dans les humeurs est complètement exposé par Chambon dans son traité inédit sur la Goutte.

rentes affections provoquant des déviations de la colonne vertébrale. Dans certains cas « la foiblesse ne permet plus aux os de résister à la traction des muscles » : c'est la scoliose ; d'autres fois « les os fléchissent en perdant une partie de leur solidité, parce qu'ils ont acquis une mollesse qui les rend incapables de supporter le poids des organes auxquels ils servent de soutien » ; c'est le mal de Pott. Chambon connaissait-il le mémoire du savant anglais, paru depuis quelques années (1) ? Il ne parle pas, en tout cas, de la paralysie des membres inférieurs, et il note simplement que « si la courbure de l'épine s'est faite au-dessous du diaphragme, il survient des affections pathologiques des reins et de la vessie, des abcès dans les flancs et aux aines, abcès dont on obtient difficilement la curation. Leur existence ne guérit point la gibbosité. Les cuisses et le bassin se développent mal : ces vices reconnaissent pour cause, la compression des nerfs qui sortent des échancrures des vertèbres... ».

Les abcès sont attribués à une métastase ; et pourtant ce passage semble indiquer la connaissance de leur évolution : « s'il y a eu des *tubercules* fixés aux vertèbres abdominales, la matière qui les forme repasse dans les intestins par les voies qu'on vient d'indiquer pour être expulsée ; *ou bien elle suit les routes que lui offre le tissu cellulaire...* » Mais peut-on s'appuyer sur une phrase isolée pour affirmer que Chambon avait des idées exactes sur la cause et l'évolution de l'abcès froid ?

Le traitement n'a guère progressé depuis Hippocrate : « l'ustion est applicable à tous les cas de courbure de l'épine » ; on y joindra des tentatives de redressement ; le père de la médecine se servait, pour arriver à ce résultat, d'un soufflet de forge, qu'on gonflait après avoir placé le patient entre une de ses faces et un plan résistant ; on avait employé d'autres procédés « trop violens » : comme celui qui consiste à allonger « la colonne au moyen de

(1) Le mémoire de Pervical Pott (1783) établissait simplement le rapport existant entre certaines paralysies des membres inférieurs et la déformation vertébrale ; il ne distingue pas la maladie qui devait porter son nom, des autres déviations.

tractions violentes par les pieds et les aisselles, le corps étant rendu immobile sur un plan horizontal ». C'est ce procédé, condamné par Chambon, qui devait avoir après cent ans d'oubli une si bruyante — sinon brillante — résurrection ! Elle fut heureusement éphémère, et n'a pas remplacé l'extension ni l'immobilisation qu'on réalisait de cette façon un peu compliquée : « on soutient la tête à l'aide de cercles solides, fixés à une barre de fer plat, à laquelle on donne un point d'appui sur les hanches. C'est une espèce de crémaillère dont on augmente graduellement la longueur à proportion que la courbure s'efface. On maintient cette machine en situation la nuit et le jour, sans que ceux qui la portent en éprouvent une gêne sensible. M. le Vacher (1) a été l'inventeur de cette machine, perfectionnée depuis par M. Tiphène et quelques autres. On a opéré des guérisons radicales par ce moyen mécanique : j'en ai obtenu de parfaites. On fait des machines d'après les mêmes principes, pour le redressement des cuisses et des jambes : toutes m'ont paru utiles ».

Les *accidents de la dentition* sont énumérés avec soin, et nous passons sans autre transition, à l'étude de la *coqueluche*. L'absence d'expectoration franche et la fréquence des vomissements faisaient placer l'origine de cette affection dans un état de souffrance de l'estomac. Chambon admet cette pathogénie. Cela ne l'empêche pas de donner une description saisissante de la « toux, sèche à son invasion, et qui ne fait point expectorer. Elle prend par accès, qui, dans le commencement, laissent entr'eux des intervalles assez éloignés.... Ensuite elle fait rendre des crachats séreux et sans couleur..... A cette époque les accès se marquent par une répétition instantanée, et se succédant sans relâche, d'une toux opiniâtre qui se prolonge jusqu'au sentiment de suffocation... On remarque dans ce cas que les veines de la tête se gorgent d'une quantité excessive de sang, les yeux deviennent rouges,

(1) Le docteur le Vacher de la Feuterie, de Caen, en dehors d'une tragédie (Coriolan devant Rome), écrivit un *Traité du rakitis, ou l'Art de redresser les enfans contrefaits* (Paris, 1772) ; cet auteur n'établit aucune classification des diverses déviations de la colonne vertébrale.

il s'en échappe des larmes involontaires ; la face acquiert quelquefois une couleur noirâtre, après avoir paru d'un rouge très foncé, à la manière des personnes étranglées. On voit les malades faire des efforts violens pour aspirer ; mais la toux trop fréquente empêche l'air d'entrer dans les poumons ; le thorax s'élève inutilement pour dilater la poitrine et faciliter la respiration, l'air ne s'introduit qu'en petite quantité ; le pouls s'accélère, languit, puis disparaît sous les doigts. C'est alors que la suffocation est extrême, et que les malades sont prêts à perdre connoissance ; tous sont haletans dans les accès, à peu près comme une personne qui a fait une course précipitée et prolongée au delà de ses forces.... » La citation est longue, mais le passage n'est-il pas digne d'un de ces grands cliniciens du XIX[e] siècle, auxquels on se reporte toujours pour avoir des descriptions vivantes des maladies infantiles ? Les vomissements, et l'inanition qui provient de leur répétition, sont dépeints avec autant de vérité. Le traitement est trop compliqué pour être efficace.

La coqueluche se complique souvent de *catarrhe de la trachée et des poumons* ; si la maladie continue à progresser, l'enfant, s'il a moins de trois ans, succombera presque fatalement à la *léthargie catarrhale* ; la description de cette affection montre qu'il s'agit de la broncho-pneumonie L'aspect des malades est bien celui que nous voyons trop souvent encore dans les services de coquelucheux.

Les *vers des intestins* sont la cause des troubles les plus variés : si l'on voulait les énumérer tous, « on aurait peut-être l'histoire de toutes les lésions les plus graves qui puissent troubler l'ordre des fonctions essentielles à la conservation de la vie ». Tœnia, lombrics et ascarides se partagent la responsabilité de ces accidents ; ils sont résumés en soixante-dix pages !

Chambon n'avait observé que de très rares cas de *croup* ; sa description est inspirée de celle de Rosen, et n'a rien d'original.

La *scarlatine* et la *rougeole* étaient beaucoup plus fréquentes ; Chambon observa si bien les cas qu'il eut à soigner, qu'il nous en donne un tableau aussi précis que celui de la coqueluche. Les deux éruptions sont admirablement différenciées. Les suites de

chacune des deux maladies sont suffisamment indiquées ; pour la scarlatine, les bubons et les œdèmes ; pour la rougeole, les ophtalmies, la péripneumonie, la phtisie pulmonaire, etc... : « le caractère de malignité se développe particulièrement dans les hôpitaux, dans les lieux où on respire un air infecté de gangrène... ».

Une étude approfondie de la *petite vérole* termine l'ouvrage. Peu de sujets ont autant passionné Chambon ; durant son séjour à Blois, sa femme avait failli mourir d'une forme maligne de la terrible maladie ; jour par jour, les progrès, puis la lente amélioration de la maladie furent notés ; cette simple observation constitue à elle seule une description complète. Les formes légères, puis les complications, en particulier celles qui se caractérisent par le « pourpre ou les pétéchies », la petite vérole fausse ou adultérine (ou *variolette*), sont encore décrites de main de maître. Il ne manque à ces descriptions, pour être parfaites, que la concision et la simplicité du style ; Chambon aime trop les digressions et les commentaires.

Partisan résolu de l'*inoculation*, il indique, comme conclusion à son étude de la variole, tous les bienfaits qu'il faut attendre de cette méthode ; nous avons vu avec quelle passion il prit part à la lutte contre la vaccine ; inoculateur heureux, convaincu à bon droit des services rendus par cette pratique, il ne put jamais se laisser persuader de l'efficacité plus grande du nouveau procédé.

Les idées de Chambon sur l'allaitement maternel sont admirablement exprimées dans une lettre qu'il adressa à la duchesse de Berry ; nous en reproduisons quelques passages, où l'auteur des « *Maladies des enfans* » affirme ses principes avec une noble conviction ; il ne pouvait pas donner à son œuvre une plus belle conclusion.

A Son A. R. Mme la Duchesse de Berry (1).

... « On assure qu'on est parvenu à persuader Votre Altesse qu'il est de

(1) Lettre publiée par le Dr Cabanès in *Cabinet secret de l'histoire*, t. III, p. 214.

l'intérêt de sa santé de faire nourrir par une mère étrangère l'enfant qu'elle porte dans son sein. Cet enfant chéri, même avant sa naissance, attendue avec une tendre inquiétude par les François, serait-il destiné, en voyant le jour, à être déposé en des mains mercenaires ? A-t-on pu se déterminer à priver Votre Altesse des plaisirs si purs et si doux, inséparables des fonctions les plus essentielles de la maternité... Je me persuade que ceux qui sont attachés à Votre Altesse n'ignorent pas que la nature commande impérieusement aux mères de nourrir leurs enfants et que la désobéissance à ses lois est presque toujours sévèrement punie... Il y a quelques cas où l'on a raison de prohiber l'allaitement ; mais Votre Altesse ne se trouve nullement dans ces cas d'exception...

« Je n'ai point connu de bonne mère qui ne manifestât le désir ardent de nourrir son nouveau-né : et s'il m'étoit permis de rappeler la vérité tout entière, je citerais des filles malheureuses qu'un égarement momentané avoit rendu mères, et qui sont mortes de chagrin parce qu'on les avoit séparées du fruit de leur erreur...

« Quoi, Madame, vous aurez souffert pendant neuf mois les incommodités de la grossesse, les inquiétudes inséparables de cet état, par rapport à l'accouchement les douleurs et les dangers de cette fonction, et à peine Votre Altesse aura jeté un regard sur cet enfant si cher qu'il lui sera enlevé pour le déposer entre les mains d'une étrangère ? A peine Votre Altesse sera remise des souffrances de l'enfantement et de ses premières suites, que déjà cet enfant connoîtra sa nourrice et sera attiré à elle par un sentiment toujours croissant dont naîtront les premières affections de son cœur ?... Dès lors vous aurez cessé d'être sa véritable mère... Vous ne jouirez pas de ce trouble en quelque sorte voluptueux, que la nature a attaché à l'acte de l'allaitement, et qui contribue à resserrer les liens qui attachent une mère à son enfant, et réciproquement l'enfant à sa mère... La considération des sensations dont je viens de rendre compte ne fut pas, à mon sens, une des moindres causes qui rendirent si intime l'attachement de Blanche de Castille pour Louis IX, et celui de ce grand prince pour la reine. Un lien si pur procura à cette reine un ascendant qui lui donna la facilité d'inspirer au prince son fils tous les sentiments vertueux et les grandes qualités qui le rendirent si recommandable ; tandis que d'un autre côté, une éducation qui avoit eu un résultat si heureux, devint l'origine de la vénération de tous les peuples pour Blanche. »

Après quelques considérations fort louangeuses sur le rôle que jouera le futur prince « dans ce beau royaume, pour en relever les ruines », Chambon reprend son discours sur les avantages de l'allaitement maternel.

« Je pose d'abord en fait que le lait d'une nourrice, aussi saine qu'elle

puisse paroître, n'a pas toujours les qualités qu'on lui suppose. On voit tous les jours les vices cachés dans quelques générations successives, se reproduire dans la race de ceux en qui les vices s'étoient manifestés dans les temps antérieurs. Sous ce rapport on ne peut donc pas être rassuré sur le sort d'un enfant nourri par une personne étrangère... J'ajoute que le lait d'une mère qui ne seroit pas tout à fait pur nourrit mieux l'enfant qui vient d'elle que le lait d'une autre femme qui seroit parfaitement saine. Pourquoi la chose se passe-t-elle ainsi ? C'est que l'enfant de la première continue l'usage d'un aliment auquel il était accoutumé et dont il a été formé...

« Si la santé d'un nouveau-né a besoin d'une surveillance ctive (et l'on pourroit ajouter *continuelle*) qui s'étende à la durée de plusieurs mois, mettra-t-on en doute que les soins d'une bonne mère en soient dirigés avec plus d'intelligence que ceux d'une étrangère ?.. La tendresse de l'une, sans cesse occupée du bien-être de son nourrisson, lui fait en quelque sorte deviner ce qui lui convient le mieux. Jusque dans le sommeil, elle paroît conserver une certaine portion de l'exercice des sens internes, veillant sans interruption sur les choses qui concernent la conservation de son enfant ; espèce de sentiment intérieur qui ne peut pas subsister dans une nourrice étrangère...

« Si l'on m'objectoit que la foiblesse de la constitution de Votre Altesse s'oppose à l'allaitement, je demanderois sur quoi repose la base de cette objection, quand trois grossesses successives, dans un court espace de temps n'ont pas porté atteinte à sa santé ? On ajoutera que Votre Altesse ne supportera pas les fatigues de l'allaitement jusqu'à sa terminaison. On oublie donc combien l'amour d'une mère lui donne de forces réelles. On dira encore que l'enfant en grandissant ne puisera pas assez de lait dans les seins de sa mère pour satisfaire ses besoins, etc. Depuis des siècles on a élevé des enfants, qui sont devenus des hommes robustes, sans qu'ils aient pris une seule fois du lait : on ne peut pas ignorer cette vérité ; j'en ai fait élever ainsi avec le plus parfait succès... Après 54 ans d'expériences, des travaux sans cesse continués et des écrits sur l'objet de cette lettre, qui m'ont valu assez de considérations de la part des médecins étrangers (1), il me semble que j'ai cru pouvoir et devoir donner enfin mon avis sur la conservation d'un enfant à la santé duquel toute la France est intéressée. Citons cependant un fait... : deux jeunes pages, M[rs] de Rose, combattoient sous les ordres du prince (le duc de Bourbon) et se sont signalés par leur bravoure. Ils avoient donc acquis une excellente constitution, pour supporter, comme ils ont fait, les fatigues de la guerre, souvent manquant de vivres et même de vêtements. Mme la Marquise de Rose n'avoit pour lait que quelques cuillerées de sérosité louche blanchâtre. En suivant la méthode que je lui ai indiquée ses fils

(1) Chambon fait allusion ici aux décoctions de céréales dont il donne le mode d'emploi et de préparation dans son *Traité*.

ont été parfaitement alimentés ; elle même avoit acquis plus de santé tandis qu'elle en prenoit soin : particularité essentielle à remarquer.

« Je ne prévois pas qu'on élève d'autres difficultés contre mon conseil ; je terminerai donc ici ce que je pourrois dire sur la nécessité où se trouve Votre Altesse de nourrir son enfant. Son exemple engageroit un grand nombre de femmes à remplir les devoirs de la maternité. Elles en seroient plus respectées ; car rien n'inspire davantage aux hommes le respect qu'ils doivent aux femmes, que la vue d'une mère sans cesse environnée de ses enfants et tenant dans ses bras celui qu'elle nourrit. Cette conduite d'ailleurs pourroit contribuer à la régénération des bonnes mœurs, sorte de changement dans les esprits, sans lequel la France disparaîtra du nombre des nations. »

Je suis, Madame, avec le plus profond respect,

de Votre Altesse Royale,

le très humble et très obéissant serviteur,

CHAMBON DE MONTAUX.

4. — De la médecine pyrotechnique et des différentes manières d'employer dans la curation des maladies, le feu, ou la chaleur sèche ou humide (Traité inédit, *Mss. de la Fac. de méd.*, 231, T. III).

Ce manuscrit, qui compte 131 folios, devait former un volume in-8°. Il est daté de 1805, et précédé d'une introduction où, après avoir démontré l'utilité de son ouvrage, Chambon déplore les événements actuels ; il invective l'« étranger » qui mène la France à sa perte, et dénonce l'aveuglement de ses contemporains. Sa santé « se ressent du trouble où ces malheurs plongent son esprit » ; si son ouvrage est incomplet, ce sont ces tristes circonstances qu'il faudra en accuser.

« La médecine pyrotechnique est celle qui fait usage du feu ou de la chaleur dans la curation de certaines maladies. » La chaleur s'emploie sous des formes multiples, et il n'est pas besoin qu'elle provoque une sensation douloureuse pour donner des résultats heureux. La pyrotechnie a donc un sens très élargi, et comprend les médications les plus diverses où la chaleur, sous une forme quelconque, entre en jeu ; c'est ainsi que l'auteur s'occupera indifféremment des frictions et des bains chauds, des cataplasmes et des étuves, de la cautérisation et des eaux thermales. A côté de petites prescriptions et de remèdes de bonne femme, on trouve dans ce manuscrit une quantité de renseignements qui démontrent l'étendue de l'érudition de Chambon ; il ne décrit pas seulement les étuves et les bains de vapeur tels qu'on les employait de son temps, mais il donne aussi un aperçu historique sur ces installations chez les Grecs et les Romains ; il établit une classification des eaux thermales françaises, accompagnée de réflexions sur leur action et leurs indications, qui prouve la sagacité avec laquelle il les employait ; à l'occasion du traitement par le fer rouge des morsures venimeuses, il donne une description complète des accidents qu'elles provoquent, et il étudie les diffé-

rentes espèces de serpents avec les caractères de leurs venins. A ces sujets si variés, il faut encore ajouter une foule d'observations sur des états pathologiques dont la cautérisation constituait le principal traitement; et l'on se rendra compte de la somme des connaissances réunies par Chambon dans cet ouvrage de second ordre ; la compilation y tient, il est vrai, une place importante ; mais l'esprit critique et les commentaires de l'auteur suffisent à donner de l'intérêt et de l'originalité à ces emprunts eux-mêmes.

Chambon étudie d'abord l'action physiologique de la chaleur qui « est toujours un des agens principaux de tous les phénomènes qui ont lieu dans l'économie animale » ; elle est la cause de modifications profondes dans la circulation du sang ou la fluidité des humeurs ; de là découlent ses effets thérapeutiques ; c'est encore une application de la théorie hippocratique ; il est d'ailleurs frappant de voir combien il est facile d'adapter cette doctrine à nos conceptions nouvelles de l'inflammation et de la révulsion. Pour aller du simple au composé, on doit examiner en premier lieu les effets provoqués par les applications très localisées de la chaleur, par les *caustiques actuels* (1) ; ceux-ci sont infiniment variés : le charbon, le fer rougi, la flamme, etc... ; suivant qu'on place ce « corps brulant » plus ou moins près des téguments, suivant qu'on le pose à leur surface avec ou sans pression, l'action est plus ou moins violente. Dans tous les cas il y a « destruction du tissu de l'organe » avec lequel le cautère est en contact ; cette destruction provient de la suppression brusque des « liquides » qui entrent pour une grande part dans la composition de tous les tissus. Pour compenser la perte brusque de l' « humidité » dans les tissus atteints par le feu, il se produit bientôt un afflux de liquides plus fluides : la partie malade se trouve donc imprégnée par des humeurs dont la circulation est facile, et qui entraînent les « humeurs épaissies dont les engorgemens sont formés, dans les routes ordinaires de la circulation, vers le

(1) On distinguait les caustiques en *actuels* et en *potentiels* : les premiers produisant un effet immédiat, les autres ne détruisant les tissus que par une action prolongée.

siège des exutoires naturels qui les transportent hors du corps ». C'est ce qui se passe dans les cautérisations violentes ; si au contraire l'application du feu est modérée, les tissus sont à peine désorganisés ; dans ce cas il se produit une « division des principes de l'humeur épaissie », à la condition que l'engorgement ne soit pas trop considérable ; la circulation peut dès lors se rétablir normalement.

Telle doit être l'idée directrice de la curation par le cautère actuel : se rendre compte de l'intensité de l'inflammation ou de l'engorgement, pour y opposer une action caustique proportionnelle. Les mêmes résultats peuvent parfois être obtenus avec les cautères potentiels : mais s'ils produisent les mêmes effets, c'est avec plus de lenteur et aussi plus de persistance ; on les opposera donc de préférence aux engorgements chroniques ou aux affections d'allures modérées.

Ce n'est là que le côté théorique de la question : de nombreux chapitres nous donnent toutes les indications pratiques nécessaires sur : *la formation et la séparation de l'escarre, sur l'utilité des exutoires dans quelques maladies fébriles et dans les maladies locales chroniques, sur le défaut de prudence dans la suppression des exutoires*, etc.

La seconde partie de l'ouvrage est consacrée aux *effets de la chaleur sèche*. Les *frictions* provoquent de la chaleur ; elles sont donc décrites ici. Exercées avec force, elles constituent un excellent moyen de chasser du corps les « humeurs excrémentielles » produites par la grande fatigue physique et de dissiper cette fatigue elle-même ; c'est un vrai cours de massage que Chambon refait après les auteurs anciens, et après une longue période d'oubli de cette excellente méthode

Les *fumigations* consistent à « exposer une partie malade à l'action de la fumée d'un corps actuellement en combustion ». Leurs usages sont multiples, leur utilité moins fréquente ; on les emploie contre les douleurs errantes, contre la syncope (en dirigeant la fumée sous le nez), contre les maladies des femmes, d'après le procédé d'Hippocrate qui consiste à faire asseoir la malade sur une chaise percée sous laquelle brûlent des substances

aromatiques ; on administre aussi le mercure par ce procédé, en enfermant hermétiquement dans une caisse le malade dont la tête seule émerge, et en soumettant tout son corps à l'action du cinabre ou du mercure doux.

L'*insolation* est un autre moyen de soumettre les malades à l'effet de la chaleur ; de même les *bains de sable ou de sel* ; les *étuves sèches* établies d'après les modèles des Grecs, des Romains, des Turcs ou des Russes, ont des inconvénients à cause de l'impression trop vive que provoque cet air chaud et sec, cet air « igné, si l'on peut dire » ; tous les spécialistes en ces matières liraient avec beaucoup d'intérêt la très riche documentation de Chambon.

Sans autre transition nous revenons à la révulsion ; les « *synapismes rubéfians, les ventouses sèches et scarifiées, les vessicatoires, les sétons* », sont soigneusement étudiés dans leurs indications et leur action thérapeutique.

La troisième partie de l'ouvrage est consacrée à l'étude de *l'action et des effets de la chaleur humide*. Des procédés multiples y sont encore décrits, sur lesquels nous n'insisterons guère : les *cataplasmes* de toutes substances, les *fomentations* ou applications de linges mouillés, de sacs ou vessies remplis de divers liquides, les *fomentations mixtes* ou applications de substances pâteuses (boues chaudes, pain, feuilles macérées, etc.) ; les substances employées sont les plus hétéroclites, et on peut obtenir par un choix judicieux les effets les plus variés.

L'*eau chaude* peut être employée de différentes façons : irrigations, ablutions et bains. Ces derniers ont été trop négligés par les médecins modernes, alors que les anciens savaient tirer grand profit de leur usage ; si l'on veut ajouter à l'eau certaines substances médicamenteuses, on obtiendra des effets thérapeutiques plus actifs. Le sujet est traité à fond, les renseignements pratiques sont aussi nombreux que les considérations théoriques.

L'auteur est amené tout naturellement à parler des *eaux minérales* : la pyrotechnie de Chambon va jusqu'au feu central, source de la chaleur des eaux thermales ! Malgré les nombreuses analyses de ces eaux, leur composition reste souvent incertaine :

les chimistes ne tombent pas toujours d'accord dans les résultats de leurs recherches. C'est ainsi que certains considèrent les eaux de Plombières comme de simples « eaux chauffées », tandis que d'autres affirment qu'elles contiennent des sels minéraux. Qui croire? Si ces eaux ne contiennent aucune substance active, à quoi doivent-elles leur évidente efficacité dans les maladies des intestins et les inflammations mésentériques? Malgré les incertitudes des chimistes, les eaux minérales peuvent être classées en *salines*, *sulfureuses*, *alcalines*, *bitumineuses*, *ferrugineuses*, *alumineuses*, etc... Les qualités et les propriétés de chacune de ces eaux, puis les indications thérapeutiques de la plupart des stations françaises sont passées en revue. La conduite à tenir par le malade durant son traitement est exactement spécifiée ; Chambon indique la manière dont il doit boire l'eau thermale, et l'utiliser par les bains ou les douches. Toute cette série de chapitres constitue une documentation très complète sur les connaissances qu'avaient les médecins d'il y a cent ans sur la nature et les indications des eaux minérales.

Les *bains de vapeur* devraient être utilisés très souvent ; les anciens savaient tout le bien que procure la fréquentation des étuves ; si on joint leur action à celle de la douche, ou des bains simples et des frictions, on augmentera encore leur efficacité, et on sera surpris des guérisons rapides des rhumatismes, des douleurs, des engorgements, etc.

Le feu détruit rapidement toutes les parties qu'il atteint : d'où son utilisation dans les piqûres venimeuses, vénéneuses, ou anatomiques. Le procédé est simple : le fer rougi est enfoncé là où poison a pénétré ; on agira très vite, car certains venins sont très subtils, et ont vite envahi les organes essentiels. Mais Chambon ne s'en tient pas à l'exposition du procédé : son érudition va très loin ; après avoir décrit les effets des piqûres anatomiques (1), il rappelle les accidents causés par les blessures des flèches empoi-

(1) Corvisart se fit le 20 avril 1786 une piqûre qui faillit lui coûter la vie. Il fut opéré par Desault : c'est cette observation très complète que Chambon prend comme type de sa description.

sonnées avec lès sucs des plantes vénéneuses ; les morsures de quatorze espèces de serpents, depuis la vipère jusqu'au crotale, sont encore l'objet de descriptions complètes.

Plus que toute autre, la morsure d'un animal enragé demande une rapide cautérisation ; son utilité sera souvent illusoire, et le médecin aura la douleur de voir son malade succomber dans une terrible agonie.

Sous le prétexte de discuter le traitement d'un certain nombre de maladies, par le feu ou par la chaleur, Chambon donne de ces diverses affections des descriptions cliniques intéressantes : la céphalée et la migraine sont nettement différenciées ; les cautérisations légères des épaules sont conseillées chez les phtisiques ; mais les maladies des os retiennent surtout l'attention de l'auteur. Il donne sur la *carie*, sur la *gibbosité*, sur les *tumeurs gommeuses des os*, des aperçus pathogéniques originaux. Il conseille surtout d'observer soigneusement l'évolution des *exostoses* : ce sont des affections peu connues, presque toujours rapportées au *vice vénérien*, et qui en réalité doivent quelquefois survenir chez des sujets indemnes de toute tare. Les cautérisations peuvent encore être employées dans l'anthrax, la goutte et les maladies pestilentielles, pour provoquer des suppurations dérivatives.

De l'énumération des maladies où les caustiques peuvent être employés avec succès, il ne faut pas conclure que c'est un remède universel : trop de médecins en ont abusé. Et la conclusion de Chambon est qu'en médecine il faut savoir ne pas être exclusif : il est quelquefois bon de continuer les usages légués par les anciens, mais il est sage de les abandonner quand l'expérience a démontré qu'ils étaient nuisibles ou inutiles.

5. — Traité de la goutte essentielle suivi d'une étude sur la goutte symptomatique (Traité inédit, *Mss. de la Fac. de Méd.*, 231, T. IV).

Chambon eut, en quelque sorte, une meilleure fortune que Sydenham : il souffrit, tout jeune encore, de la goutte ; et il put enrichir son ouvrage de vivantes notes personnelles ; tandis que le savant anglais n'eut que la triste consolation de vérifier sur lui même la merveilleuse exactitude de la description qu'il venait à peine d'achever quand survint son premier accès. Ce triste privilège ne porta pas bonheur au pauvre Chambon : comme tant d'autres de ses œuvres son traité ne vit jamais le jour. Il serait pourtant un des ouvrages dignes de faire époque dans l'histoire de la goutte.

En dehors de la goutte aiguë, dont l'accès ne lui était que trop facile à dépeindre, Chambon connaissait fort bien les localisations viscérales de la maladie ; la *goutte remontée* est décrite dans ses diverses modalités. Il nous donne aussi, sur la pathogénie de l'affection, des aperçus alors tout nouveaux : il emploie plusieurs chapitres à démontrer l'*excès d'acidité* des humeurs des goutteux, la présence d'*urates* dans les concrétions tophacées, la coexistence fréquente de ces dépôts uratiques avec des calculs du rein ou de la vésicule biliaire.

Etant en possession d'une pathogénie aussi particulière, il devient impossible à Chambon d'admettre que la goutte soit de la même nature que les autres variétés d'arthritis ; il s'efforce donc de démontrer les caractères spéciaux du *rhumatisme inflammatoire* et de la *goutte chronique*; malheureusement ses raisons sont confuses et ses conclusions fort obscures. Il croit aussi à l'existence de *gouttes symptomatiques ou secondaires*, simples épisodes d'une maladie dont elles ne sont qu'une localisation articulaire ; il les attribue naturellement à une « métastase de l'humeur morbifique ». Mais il y a là encore beaucoup de con-

fusion ; on se perd entre les désignations anciennes et les noms nouveaux ; les vocables d'arthritis, goutte, rhumatisme, douleurs articulaires, sont concurremment employés pour désigner les variétés d'*arthrites* que Chambon essaie d'isoler ; il n'avait pas encore une conception très nette de la classification qu'il convenait d'adopter ; il l'avoue d'ailleurs dans les conclusions de son ouvrage ; et il charge ses successeurs de débrouiller une question à laquelle il n'avait pu apporter que le résultat de ses observations.

Chambon commence son traité par un historique très complet. Il réfute l'étymologie classique du mot « goutte » qui viendrait du dépôt, « goutte à goutte » de l'humeur morbifique sur la partie affectée ; et il rappelle le sens attribué au même mot par certains plaisants : « *qui aime la goutte a la goutte* ». Les opinions de Galien, Hippocrate, Cœlius Aurelianus, Aetius, etc... sont fidèlement rapportées ; Boerhave et Sydenham sont souvent cités.

La description de l'accès doit à la triste expérience de l'auteur une grande force d'expression : « le malade éprouve (au niveau du gros orteil) une sensation de tension déchirante ; d'autres fois, celle de l'arrachement des ligamens, ou celle que feroient endurer les morsures d'un chien qui arracheroit les parties souffrantes : quelquefois, la sensation ressemble à l'action d'une compression que feroit un poids capable d'écraser les organes sur lesquels il pèse ; ou bien encore on ressent l'effet d'un coin qu'on enfonceroit à coups de marteau entre les os. Le contact des draps, et à plus forte raison des couvertures, est tout à fait intolérable. La moindre secousse du lit, pour le déplacer, fait jeter les hauts cris. On est obligé de mettre des cerceaux dans le lit pour soutenir à une certaine hauteur les draps et les couvertures. Cet état est accompagné d'un besoin insurmontable de changer, à chaque instant, le pied, ou les pieds malades, d'un lieu à l'autre. L'agitation de tout le corps n'est pas moins insoutenable que la douleur et l'*inquiétude* tourmentante des organes affectés Ces symptômes rendent infructueuses toutes les tentatives, continuellement répétées qu'on fait pour trouver quelque soulagement, dans des attitudes différentes. »

Cet accès, qui a surpris le malade dans son premier sommeil, disparaîtra « un peu avant l'aurore ». Mais quelquefois, des *signes précurseurs* permettront de déceler la présence dans l'organisme d'une « humeur capable de causer des accidens aussi violens » ; troubles de l'appétit, fatigue rapide, etc... ; souvent les malades accusent une sensation spéciale, éprouvée par Chambon lui-même, « analogue à l'effet d'une petite quantité de liquide tiède qui descendant du tronc, parcourroit les chairs de la cuisse ». Mais de ces très nombreux petits signes, il ne faut retenir comme « signes prognostiques » de l'accès, que « les douleurs fugaces, semblables à celles que produit l'étincelle électrique », et les changements d'aspect et d'odeur des urines, qui brunissent ou rougissent et « frappent l'odorat par des émanations désagréables, un peu fétides, aromatiques et âcres, ayant quelque rapport avec celles qui s'échappent du phosphore échauffé ».

Toute cette partie descriptive est des plus vivantes. L'étude des différences existant entre la *goutte régulière* et l'*irrégulière*, entre celle-ci et la *goutte vague* est beaucoup plus confuse. La goutte irrégulière frappe indistinctement n'importe quelle articulation, tandis que la goutte vague, partant d'une jointure va de là errer sur différents viscères. Puis viennent les discussions sur l'*arthritis*, suivant la conception des anciens et des modernes, sur l'analogie entre les faits décrits sous les deux vocables de *goutte universelle* et de *rhumatisme goutteux*. Toutes ces discussions nosologiques sont dépassées en intérêt par les idées pathogéniques que Chambon développe avec une précision toute nouvelle, dans son chapitre sur l'*Acidité de la matière primordiale de l'arthritis* Il fait d'ailleurs un rapprochement très intéressant entre la formation des concrétions tophacées, et le « ramollissement du tissu osseux » dans le cas de la femme Soupiot et dans le « rakitis des enfans » (1).

(1) Le rachitisme était rapporté par Boerhave, Van Swieten, etc., au « vice vénérien » ; c'était l'opinion classique dans la seconde moitié du XVIIIe siècle. La notion de la *dyscrasie acide*, habituellement reçue aujourd'hui, est considérée par les auteurs comme une acquisition moderne. Cf. in *Traité*

« Si pour donner naissance aux tumeurs tophacées des goutteux, il est nécessaire qu'il ait existé un acide qui ait dissous une portion de la terre osseuse contenue dans le sang pour servir à la réparation des os ; si dans quelques cas cet acide est assez développé ou assez abondant, pour attaquer les os mêmes dans les corps vivans, comme nous avons prouvé que cela avoit lieu, en quelques occasions, *nous sommes fondés à considérer cet acide, comme la matière première et essentielle de la goutte...* ; ce fait suffiroit à établir mon opinion : personne, à ce que je sache, n'a eu la goutte d'une façon plus cruelle que moi. Dans les paroxysmes que j'ai éprouvés il m'est arrivé plusieurs fois d'être délivré, tout à coup, des symptômes arthritiques, par le vomissement d'un liquide si acide, qu'il faisoit sur l'œsophage et la bouche, l'impression d'une liqueur caustique. MM. Andry, de Chamseru, et Hallé ont été, un jour, témoins de ce fait. »

L'acide phosphorique, qui entre en combinaison avec la « terre osseuse » pour former la substance des os, avait été tout d'abord considéré comme l'élément primordial des productions tophacées. Mais l'analyse chimique de la sécrétion sudorale montra l'existence d'un autre acide que « les chimistes modernes ont distingué par la dénomination d'*ourétique* ; acide qui, suivant leurs expériences, se combine aussi avec la terre des os ; il en résulterait, au moins, qu'il existe véritablement plusieurs acides, dans nos liquides, avec la propriété de former des sels neutres, par leur union avec la terre osseuse, et de devenir indistinctement la cause matérielle de l'arthritis ». Cette nouvelle donnée pathogénique est d'ailleurs d'accord avec un fait d'observation bien précisé ici : « Les goutteux sont sujets aux calculs des reins et de la vessie, les calculeux deviennent souvent goutteux ». Or, il a été démontré que « l'*acide ourétique* offre dans les calculs un *ourate de chaux* et d'autres combinaisons (1) ».

---

de médecine Charcot-Bouchard, t. I, l'article très documenté du Dr P. Le Gendre).

Nous avons vu d'autre part (*Traité des maladies des enfans*) que Chambon considérait les fautes d'alimentation comme la cause de ce vice humoral.

(1) C'est en 1797 (date que porte le manuscrit de Chambon) que Tennant

Après avoir ainsi adapté aux faits cliniques les nouvelles acquisitions de la chimie, Chambon cherche à déterminer les « causes qui favorisent le développement de l'acidité qui donne naissance à la goutte ». Il admet d'abord l'action de l'hérédité dans la transmission des « vices des liquides » : ce vice peut ne pas exister au moment de la naissance, il peut même ne jamais se développer ; mais si d'autres causes viennent s'ajouter à cette prédisposition, l'arthritis se développera plus aisément que chez les sujets indemnes de toute tare. La vie sédentaire et oisive, qui n'apporte aucune aide au fonctionnement des émonctoires naturels, les excès de ceux « qui se livrent sans réserve aux plaisirs de la table », sont les causes les plus habituelles du mal.

Après cet exposé fondamental, Chambon s'attarde à l'examen de questions d'importance secondaire : *Pourquoi la goutte se porte-t-elle habituellement aux pieds ? — Des saisons où la goutte est la plus fréquente. — Pourquoi la goutte attaque-t-elle plus souvent les hommes que les femmes ?* — etc..., des citations de tous les auteurs possibles, des observations sans nombre, pour aboutir à des conclusions des plus vagues.

Les *différences de la goutte avec les autres maladies des articulations*, sont nombreuses : si bien que « la goutte se distingue aisément des autres affections purement inflammatoires ». Dans les cas où l'accès de goutte est brutal, quand il est suivi de productions tophacées, le diagnostic est facile. Mais quelquefois la maladie est insidieuse, les concrétions manquent souvent, et dans ces cas Chambon s'avoue embarrassé : on reconnaît bien, à lire ce chapitre, que les différentes affections articulaires n'étaient plus confondues ; mais leur classification n'était pas encore nettement établie. Les formes chroniques, survenant à la suite des crises aiguës, les rhumatismes chroniques d'emblée, les coïncidences du rhumatisme et de la goutte, les rhumatismes compli-

---

et Pearson reconnurent la présence de l'acide urique dans les concrétions articulaires. Fourcroy et Wollaston démontrèrent la même année que ces concrétions étaient composées d'urate de soude. Chambon était évidemment au courant de leurs recherches.

quant les maladies infectieuses, sont tour à tour énumérés, sans être franchement caractérisés. Nous citerons seulement ce passage relatif au *rhumatisme inflammatoire* : « la plupart du temps il ne s'étend que sur les muscles vers leurs extrémités tendineuses, sur les membranes aponévrotiques, etc..., c'est pourquoi les douleurs rhumatismales sont peu profondes ».

Le traitement est l'objet de longues controverses : faut-il pratiquer la saignée ? Oui, si l'on accepte l'opinion de presque tous les anciens (et ils sont dûment cités). Non, si on croit Sydenham ; mais Chambon estime que le savant anglais est un peu timide. Dans quelques cas on pourra saigner ; mais il faudra prendre des précautions, et un praticien très instruit sur la maladie pourra seul décider de l'opportunité de l'intervention ; les purgatifs, condamnés sans appel par Sydenham, pourraient, eux aussi, trouver grâce dans quelques cas. Mais lesquels ? Et de longues pages sont consacrées à ces incertitudes. Les scarifications locales, d'usage tout aussi ancien, doivent être remplacées par l'application de sangsues. Les douleurs de l'accès seront calmées par les fomentations ou les applications de substances émollientes et calmantes, etc...

Le traitement interne, au moment de la crise, se bornera à l'administration de boissons chaudes diurétiques et diaphorétiques. Il n'est point question de préparations médicamenteuses à base de colchique.

Le véritable traitement de la goutte doit être prophylactique ; aussi Chambon consacre-t-il un chapitre à chacune des prescriptions qui lui paraît indispensable : le goutteux doit prendre de l'exercice ; son alimentation doit être choisie ; il doit s'abstenir de tout excès, etc.

Malgré le grand développement donné à ces recommandations, elles sont l'objet de nouveaux commentaires dans de nombreuses pages ajoutées au manuscrit ; c'est sans doute après avoir traduit le livre de Musgrave que Chambon jugea utile d'allonger ainsi la partie prophylactique et thérapeutique de son traité. Ces notes, amassées jusqu'en 1817 (1) (alors que l'ouvrage avait été terminé

(1) Ces notes sont pour la plupart écrites au verso de prospectus, de let-

en 1797) forment une compilation énorme et sans grand intérêt : elles contiennent, entre autres sujets, « l'histoire des principaux remèdes internes et externes qui ont été le plus universellement en usage ». La cautérisation, l'urtication, l'ustion, la sinapisation, pour ne citer que les traitements externes, ont chacune leur chapitre ! Tous les auteurs anciens y sont passés en revue : c'est une somme de travail considérable, pour un sujet dont l'intérêt, même historique, est très restreint.

A ce premier travail sur la goutte essentielle, Chambon ajouta en 1816, un fascicule assez volumineux sur la *goutte simptomatique*. Il précise d'abord son sujet, et si nous remplaçons le mot *goutte* par le mot *rhumatisme* (expression moderne, mais tout aussi défectueuse), nous trouverons dans ce préambule la définition exacte de ce qu'on est convenu d'appeler, depuis Bouillaud, les rhumatismes secondaires : « Quelquefois la nature détermine une espèce de mouvement critique qui déplace la matière morbifique et la cantonne dans des organes étrangers à ceux qu'elle avoit d'abord attaqués ; ces maladies *secondaires* sont généralement appelées simptomatiques, parce qu'elles ne sont en vérité qu'un accident de l'affection préexistante »....

« Ces principes sont applicables à la goutte, car il en est une essencielle qui existe par ses causes particulières, capables de former la matière arthritique, indépendamment de toute autre affection, et c'est celle dont on a donné l'histoire ; mais il en est une autre qui dépend tellement d'une maladie antécédente que, sans elle, l'arthritis n'existeroit pas. On la nomme dans ce cas *dérivée, secondaire, simptomatique, fausse, simulée*, etc... »

Le point de départ des recherches de Chambon était excellent ; il nota avec soin toutes les maladies au cours ou au décours desquelles il constata des manifestations articulaires ; et ce sont ces observations réunies et commentées, qui forment le fond de son ouvrage. Malheureusement une certaine confusion régnait encore

tres de faire-part, et autres paperasses, on retrouve de cette façon amusante les dates de leur rédaction.

dans l'esprit de l'auteur ; il néglige les symptômes qui permettent, à eux seuls, de différencier les maladies des articulations ; que l'affection soit aiguë ou chronique, fluxionnaire ou suppurative, « chaude » ou « froide », il n'en tient pas grand compte ; la notion étiologique suffit à la caractériser ; aussi trouvons-nous, parmi ces observations de goutte ou rhumatisme secondaires, des cas que nous rangerions aujourd'hui parmi les tuberculoses articulaires ou les rhumatismes chroniques. C'est une classification qui nous déroute ; il est vrai de dire que celles de nos classiques manquent encore un peu de netteté, et prêtent sans doute à révision.

La goutte secondaire a été rencontrée par Chambon dans un grand nombre de maladies : la chlorose, l'hydropisie, la mélancolie ; sous ces vocables, étaient réunies bon nombre d'affections individualisées aujourd'hui et il est difficile de reconnaître quelles formes de rhumatismes secondaires ont accompagné des cas si mal définis. La *goutte scorbutique* prête également à confusion ; plusieurs faits rapportés par Chambon ont pourtant une grande analogie avec ce qu'on a appelé depuis l'érythème noueux. « L'arthritis succédant à la maladie vénérienne » comprend les affections peu douloureuses, survenant longtemps après le début de la vérole, et dues à la « viciation en masse du sang » par cette maladie ; il faut y joindre le rhumatisme le plus douloureux, « tel qu'aucun autre n'arrache de cris plus violens aux malades quand on les remue » ; ce dernier rhumatisme survient chez les malades dont la gonorrhée a été trop vite arrêtée.

De nombreuses observations établissent encore l'existence de « l'arthritis qui succède à la fièvre », « de l'arthritis à la suite de coliques »; le cadre est si large que Chambon s'y perd.

Dans sa conclusion, il rappelle d'ailleurs qu'il n'a pas eu l'intention de faire un ouvrage définitif ; il a voulu seulement démontrer l'existence de « gouttes simptomatiques » ; « si en désignant chacune d'elles, il est démontré que nous sommes dans l'erreur (car dans l'examen de questions si multipliées et si difficiles à résoudre, ne laisser échapper aucune erreur seroit s'élever au-dessus de l'humanité) il n'en seroit pas moins certain

que chaque goutte simptomatique est d'une nature particulière, et exige un traitement qui lui soit aussi particulier ».

Le problème est posé ; Chambon n'a pas la prétention de le résoudre ; s'il a donné le résultat de ses recherches, c'est dans l'espoir qu'elles seront utiles à l'« histoire des gouttes simptomatiques, qui pourront être mieux expliquées, mieux développées et augmentées en nombre par le résultat des observations de nos successeurs ».

Des scrophules ou écrouelles.

(Traité inédit. — *Mss de la Fac. de Méd.*, 231, T. X).

Ce manuscrit, mis au net et prêt à livrer à l'impression, est daté de 1815. Mais Chambon avait commencé à en réunir les matériaux bien avant cette époque ; des cachets de la poste, restés sur les lettres dont l'auteur utilisait le verso pour écrire son brouillon (1), les dates des billets de faire-part ou de convocation utilisées de la même façon, montrent qu'il accumula pendant plusieurs années les observations et les notes dont devait sortir ce traité.

Cette documentation est considérable ; la bibliographie ne donne pas moins de 242 noms d'auteurs cités au cours de l'ouvrage ! On ne sera donc pas surpris d'y rencontrer de longs chapitres qui ne sont au fond qu'une vaste compilation. Les auteurs dont l'opinion est le plus souvent invoquée, sont Russell et Bordeu ; leurs traités (2) faisaient alors autorité en la matière.

Ces larges emprunts n'empêchent pas l'œuvre de Chambon d'avoir son originalité et un certain intérêt historique ; en effet, ce *Traité des scrophules* ne comprend pas seulement l'étude des engorgements ganglionnaires : à la description de ces « humeurs froides » succède celle de la carie des os, de certaines formes de phtisie, de l'engorgement des ganglions voisins de la trachée et des bronches. Et ce rapprochement n'est pas dû au simple hasard : nous verrons plusieurs fois Chambon établir des rapports entre la phtisie pulmonaire et les scrophules ; ce ne seront jamais que des rapports de coïncidence, basés sur l'observation, car la

---

(1) Ce brouillon forme, avec celui du *Traité de la goutte*, le tome V des Manuscrits de Chambon.

(2) Russell (d'Edimbourg), *Essai pratique sur certaines affections des os nommées nécroses* (1794) ; *Traité des affections des jointures* (1802) ; *Traité de la Scrophule* (1808). — Bordeu, *Dissertation sur les écrouelles* (1753).

communauté de cause des diverses affections tuberculeuses était alors impossible à démontrer. Il est toutefois intéressant de constater le lien de parenté établi par Chambon entre des affections étudiées jusque-là isolément, et qu'il a réunies par simple analogie d'évolution, en dehors de toute notion sur leur véritable pathogénie.

« La dénomination de *scrophules* vient de *scropha* qui désignait une truie chez les Romains. On a prétendu trouver quelque analogie entre cet animal et la maladie dont on parle, en remarquant qu'il fait un grand nombre de petits, fruits d'une seule gestation, comme on voit beaucoup de glandes engorgées à la fois par le vice écrouelleux qui sont le produit d'une seule affection. »

La partie descriptive est extrêmement détaillée ; elle est enrichie de multiples citations qui deviennent souvent l'origine de longues discussions : *Existe-t-il une époque précise de la vie où se déclarent les écrouelles ? Pourquoi les glandes parotides sont-elles plus rarement atteintes de scrophules que les cervicales et les autres ? Les scrophules sont-elles héréditaires ?* Ces questions, développées au début de l'ouvrage, n'ont pas un grand intérêt pratique. La pathogénie des écrouelles, encore fort obscure, donne lieu à d'aussi longues controverses : *Faut-il considérer les glandes comme un égout auquel se rendent les humeurs pour engendrer les scrophules ? Peut-on regarder le terain scrophuleux comme un principe acide et coagulant ?* Chambon tombe là dans les dissertations d'école : il a trop lu les classiques de son temps et les auteurs anciens pour ne pas tenir compte de leurs idées. Il veut au moins les discuter, et il oublie un peu les avantages de la simple observation.

Il ne tarde pas d'ailleurs à y revenir ; et nous aurons plusieurs fois l'occasion de constater la perspicacité et la clairvoyance de Chambon dans les chapitres qu'il consacre à des sujets moins théoriques.

Il reconnaît d'abord l'existence de « *certains signes qui annoncent une disposition aux scrophules* ». Il faut en premier lieu tenir compte de l'hérédité et de la coexistence d'écrouelles dans

la même famille ; les parents faibles et surtout les *phtisiques* auront des enfants écrouelleux. Plusieurs frères et sœurs seront souvent atteints en même temps, ce qui a pu faire croire à la contagion de la maladie. Avant l'augmentation de volume des glandes on pourra remarquer des troubles de la santé chez les enfants ; ils seront pâles, d'aspect chétif, le cou maigre et long, etc... Tout ceci permet de croire que les humeurs sont viciées bien avant l'apparition des scrophules.

Un autre fait d'observation élémentaire est que les *scrophules sont rarement isolées*; à moins qu'on ne confonde avec les *écrouelles essentielles*, celles qui surviennent au cours « d'affections suppurantes de la tête », ou au cours des maladies de la gorge et des dents (1)». Il est habituel en effet que les ganglions soient augmentés de volume non seulement au cou, mais aux aines, aux aisselles, etc... De plus les os et les articulations peuvent être le siège de caries, les poumons de suppurations : d'où cette conclusion que « *le vice écrouelleux infecte la masse entière des humeurs* », ou en d'autres termes que « le levain écrouelleux est universel ».

Pour les mêmes raisons, il ne faut pas croire qu'on a fait disparaître les maladies quand on a dissipé l'*engorgement* de quelques glandes: « Les prétendues guérisons des scrophules n'ont été qu'une disparition des symptômes extérieurs de la maladie ; comme cela arrive particulièrement toutes les fois qu'on se borne à une curation locale... Ce n'est qu'après avoir combattu les terrains écrouelleux par des moyens actifs et dont l'action a été longtemps soutenue, que les sujets traités dans leur jeunesse et parvenus à un âge très avancé, peuvent être considérés comme ayant obtenu une parfaite guérison. »

Le diagnostic, puis le pronostic des scrophules, inspirés des mêmes principes, prêtent encore à de longues considérations ; mais les chapitres où le traitement est discuté nous montreront mieux les idées personnelles de Chambon sur le sujet.

---

(1) Cette distinction entre les adénopathies inflammatoires et les « humeurs froides » n'était pas encore classique. Chambon précise leurs caractères différentiels en deux chapitres : *Symptômes des scrophules essensielles* et *Symptômes des scrophules symptomatiques*.

Tous les moyens thérapeutiques imaginables avaient été employés contre les scrophules. Chambon proposera une médication beaucoup plus simple ; mais ne voulant pas condamner sans procès les méthodes classiques, il discute d'abord les avantages et surtout les inconvénients des plus usitées d'entre elles : la saignée, les purgatifs, les exutoires, les régimes, etc...

La première des indications est, pour Chambon, de tenter « *la curation de la disposition aux scrophules* ». Dès qu'un enfant est dans un état de santé chancelant, surtout s'il a des antécédents fâcheux, il faut le soumettre à un « régime fortifiant », l'alimenter de substances très faciles à digérer, et si c'est possible, le conduire aux eaux ; celles de Bourbonne-les-Bains lui paraissent surtout recommandables.

Les scrophules ont été traitées de toutes les façons possibles : tous les topiques, tous les médicaments internes ou externes, les dépuratifs, les apéritifs et les incisifs, tout a été essayé ; et les résultats ainsi obtenus sont bien incertains. Chambon ne proscrit pas absolument toutes ces anciennes médications ; mais il accorde ses préférences à un traitement qui lui a donné beaucoup de succès ; de nombreuses observations prouvent les heureux résultats qu'on en peut attendre.

L'*eau de mer* (1), ou à son défaut l'*eau salée* constituent tout ce traitement : on doit l'employer en bains prolongés, même si les scrophules sont ulcérées. L'eau de mer prise en boisson, grâce aux nombreuses substances qu'elle contient, complète efficacement l'action des bains. C'est là pour Chambon le traitement idéal : « Pour dire enfin ma pensée, conclut-il, sans aucune réserve, j'ajouterai qu'il n'est pas de meilleur moyen pour combattre les suppurations scrophuleuses, et à plus forte raison les autres accidens inhérens à cette maladie ».

Dans les cas rebelles à tout traitement, doit-on *pratiquer l'extirpation des tumeurs scrophuleuses*? On obtiendra la guérison

(1) Le traitement des scrophules par l'eau de mer avait été recommandé par Bordeu, qui considérait aussi comme très efficace l'usage des eaux de Barèges, son pays natal.

toutes les fois que les glandes seront « parfaitement isolées ». Mais on aura souvent des surprises, au cours de l'opération ; « dans les cas qui paroissent les plus simples, et où l'excision sembleroit de la plus grande facilité, on n'a pas toujours la possibilité de la terminer. Après avoir enlevé une glande, on voit qu'elle pousse des prolongemens qu'il seroit dangereux de suivre avec le feu ». L'opération sera dès lors illusoire, car on verra le plus souvent les scrophules se reproduire.

Le *Traité des scrophules*, celles-ci étant considérées comme une affection distincte, devrait se terminer ici. Bordeu et Russel avaient ainsi limité leur sujet. Chambon, reconnaissant un lien de parenté étroit entre cette affection ganglionnaire et certaines affections osseuses, complète son ouvrage par l'étude de ces dernières.

Sous le nom *d'hypérostoses* les anciens réunissaient des affections que nous considérons aujourd'hui comme très différentes les unes des autres. Chambon n'a pas bien défini ce qu'il comprenait sous cette désignation ; mais à lire ses descriptions on retrouve les signes évidents de certaines ostéites ; ce n'est en somme qu'un premier degré de la lésion qu'il décrit plus loin sous le nom de *carie des os* : « l'hypérostose se forme aux jointures et sur les os, comme aux pieds, aux genoux, aux coudes, aux mains et particulièrement aux doigts..., où l'on peut d'abord la confondre avec des engelures. Mais quand le vice scrophuleux est bien développé,le retour de la saison d'été ne dissippe pas cet engorgement... Bientôt un ramollissement profond annonce une congestion purulente à proximité du périoste ; la matière purulente cause la carie de l'os sur lequel elle a séjourné ; elle se procure une issue en amincissant les tégumens par corrosion. » Il s'agit là du spina ventosa ; Chambon n'a pas vu que la lésion osseuse était la cause première de la maladie ; mais il est déjà méritoire de l'avoir rattachée au vice scrophuleux.

La *carie des os* ne prête pas à pareille confusion ; son origine et son évolution sont parfaitement connues de Chambon :« Le levain scrophuleux attaque les articulations des os de préférence à leurs autres parties ; il est donc simple que les têtes soient très

souvent rongées par la carie... ;leur tissu réticulaire et spongieux, facilement envahi par l'ichor de la carie, est le siège de délabremens irrémédiables... » la suppuration en est d'autant plus abondante que le tissu osseux est moins dense, et comme elle n'a pas d'issue au dehors, « les liquides errans dans les parties voisines, forment des sinus fistuleux qui s'étendent en tous sens et multiplient chaque jour les désordres qui naissent de leur contact avec les parties saines ». « Si le malade ne succombe pas à la fièvre lente qui résulte de cette suppuration prolongée, la cicatrisation des lésions ne se fera pas sans laisser des difformités révoltantes et la privation des fonctions de quelque membre. »

« La carie ne peut pas avoir lieu dans la colonne vertébrale sans que l'engorgement n'ait occasionné des accidens fâcheux..: La colonne fléchit et forme ordinairement un angle en arrière. Cette déviation commençante comprime la moelle épinière ou les nerfs, et la compression occasionne la paralysie des parties dans lesquelles ces nerfs se distribuent ; la paralysie des extrémités reste incurable, la nutrition y devenant nulle : le malade succombera souvent aux affections de la vessie ou du rectum... » Des complications d'une telle gravité ne laissent pas d'espoir de guérison : ceci prouve encore une fois, qu'il est nécessaire de traiter le *vice scrophuleux* avant qu'il ait amené ces complications ; et c'est de préférence aux bains prolongés d'eau de mer qu'on aura recours.

La phtisie pulmonaire accompagne souvent ces différentes maladies des os. Mais, même dans les cas où la suppuration n'atteint pas le parenchyme des poumons, Chambon a toujours constaté, à l'ouverture des corps des scrophuleux, qu'il existait de « l'obstruction écrouelleuse des glandes de la trachée-artère, et de celles qui accompagnent les divisions des bronches ». Ces glandes peuvent quelquefois être remplies de « matière crétacée, et être accompagnées d'accidens presque insensibles ». Leur suppuration est beaucoup plus grave.

Toutes ces affections ne sont que des manifestations du vice scrophuleux. Mais elles peuvent venir compliquer un état morbide antérieur ; c'est ainsi que chez les rachitiques, il y aura une

prédisposition aux scrophules, et que celles-ci y évolueront avec des caractères particuliers ; de même chez les scorbutiques.

Au cours de la vérole, les scrophules sont fréquentes ; ces *scrophules vénériennes* ont une grande ressemblance avec les *scrophules essencielles*. Mais leur nature étant reconnue, leur traitement sera différent : « Le mercure agissant avec plus de promptitude sur l'obstruction des glandes scrophuleuses et attaquant directement le vice vénérien, j'ai cru devoir l'employer dans le traitement des scrofules vénériennes ». Dans les scrophules essentielles le mercure serait au contraire nuisible, « la poitrine, ou plutôt les poulmons étant disposés à souffrir de ce traitement » ; il y a là encore une distinction aussi intéressante qu'originale.

Recherches sur les maladies des voies urinaires.

(Ouvrage inédit. — *Mss. de la Fac. de Méd.*, 231, T. VIII).

Cet ouvrage n'est qu'une partie du « *Traité des maladies chroniques* », traité qui n'a pas été publié et dont nous n'avons pas retrouvé le manuscrit. Il fut terminé en 1808, mais corrigé et annoté les années suivantes.

Il n'existait pas, à l'époque de Chambon, de recueil traitant isolément des affections urinaires ; les chirurgiens avaient beaucoup écrit sur le sujet, et la Société de chirurgie « dont l'anéantissement fut pour le pays une perte irréparable » s'en était maintes fois occupé : ce sont ces travaux épars que Chambon a réunis, en y ajoutant le résultat de ses propres recherches.

Le plan de l'ouvrage est très simple, c'est à proprement parler, un traité de séméiologie ; en effet l'auteur passe en revue les grands syndrômes urinaires, et il décrit succinctement, à propos de chacun d'eux, les maladies qui peuvent les provoquer.

Son premier chapitre est consacré au *diabète*, maladie alors peu connue, et caractérisée par l'émission d'une « quantité très exagérée des urines » ; c'est pour cette raison qu'elle est étudiée avec les maladies des voies urinaires. On sait pourtant que cette affection n'est que la « suite du vice organique de quelque viscère, et *en particulier du foie* » ; parmi les diabètes, « il en existe un qu'on a désigné sous le nom de *sucré* ; cette maladie a été cette année (1808) l'objet des conversations des cercles à Paris. Il paroît, qu'on l'a présentée (dans un ouvrage que je n'ai pas lu) comme une nouveauté. C'est assez la coutume des gens de ce temps-ci, de publier comme leur *découverte*, ce qui a été dit quelques centaines d'années avant qu'ils n'apprissent un peu à lire. Ettmüller et Willis, qui écrivoient en 1660, ont traité ce sujet il y a 148 ans ; ce qui n'empêche pas qu'on ne se fasse une petite réputation parmi les habitans de Paris, qui dissertent sur tout objet avec hardiesse, le ton tranchant et la gaucherie insé-

parable de leur mauvaise éducation. » Il n'y a rien de changé, ni dans les habitudes médicales, ni dans les bavardages mondains, si ce n'est que le diabète ne défraye plus les chroniques, et qu'il a laissé la place à des maladies plus « à la mode », sinon plus nouvelles.

Malgré la description déjà ancienne du diabète (1), on ne lui avait pas encore opposé un traitement efficace ; celui que propose Chambon, encore que compliqué, ne comprend aucune prescription véritablement utile.

L'*ischurie* est un sujet beaucoup plus important ; ce défaut d'émission des urines est sous la dépendance d'affections multiples des divers organes chargés de leur sécrétion ou de leur excrétion ; on pourrait, à l'exemple de quelques auteurs, réserver le nom d ischurie au défaut de sécrétion des urines par les reins ; pour n'user que de dénominations faciles à comprendre et pour ne pas compliquer son sujet, Chambon conservera au mot d'ischurie son sens général, mais il le précisera en indiquant l'organe en cause de l'accident. Il établit ainsi une classification très logique, qui facilitera beaucoup l'étude de ces maladies, jusque-là confondues, ou mal présentées par les auteurs ; le praticien en présence d'un malade qui « ne pisse pas n'aura qu'à se demander si cette ischurie naît d'une affection morbifique du rein, des uretères, de la vessie, ou de l'urèthre ».

L'*ischurie qui naît d'une affection morbifique du rein*, peut avoir différentes causes ; le rein peut d'abord être dans l'impossibilité de « laisser passer l'urine quand le sang est trop visqueux ». Cela se voit chez les malades pléthoriques. D'autres fois le sang est « irritant » ; il détermine l'inflammation du rein, comme on le voit quelquefois après l'usage exagéré des « vessicatoires aux cantharides ».

Le rein peut encore être obstrué par un calcul, ou plus simplement par du « pus ou un caillot de sang coagulé ». L'absence d'un rein rend ces accidents beaucoup plus graves.

(1) Chambon donne naturellement les références précises de tous les ouvrages qu'il a consultés sur le sujet. Ce manuscrit, comme tous les autres, est d'une richesse bibliographique inouïe.

« *L'ischurie qui naît des affections morbifiques des uretères* », est aussi soigneusement étudiée ; obstruction par calcul, ou compression par tumeur abdominale, forment une division très naturelle du sujet ; un tel ordre n'est pas habituel chez Chambon, ni d'ailleurs chez ses contemporains !

Les affections de la *vessie*, puis celles de *l'urèthre et des organes qui y adhèrent* sont classées avec le même soin ; dans l'urèthre il y a à considérer les « changemens survenus dans son diamètre, dans sa substance même, ou dans les compressions auxquelles il est exposé ».

Les chapitres suivants sont consacrés à la curation de ces ischuries de diverses origines ; Chambon y rapporte surtout les avis des auteurs qui se sont spécialement occupés de ces sujets ; mais toujours avec beaucoup d'ordre. De larges emprunts sont faits à Desault ; son élève Bichat est lui-même cité et quelque peu malmené ; il proposait l'incision de la prostate pour aller rechercher un calcul situé dans la portion correspondante de l'urèthre, alors qu'il recommandait expressément de la ménager en cas d'abcès ; et Chambon de juger avec sa sévérité habituelle pour ses contemporains : « Voilà ce me semble des contradictions bien étranges pour un homme si vanté ! » Le cathétérisme de la vessie, les résultats qu'on en peut obtenir pour le diagnostic, les différents procédés inventés pour l'opération de la taille, les interventions pour les calculs du rein et de l'uretère, la néphrotomie, la ponction de la vessie, tous ces traitements de l'ischurie, bien anciens pour la plupart, mais toujours perfectibles, sont clairement exposés par Chambon, qui ne manque pas de donner un historique complet de chacun d'eux.

La *dysurie*, qui n'est souvent qu'un premier degré de l'ischurie, est caractérisée par la « difficulté d'expulser avec douleur une petite quantité d'urine ». Elle reconnaît les mêmes causes que l'ischurie, et nécessite le même traitement. Enfin la *strangurie* n'est que « l'envie continuelle d'uriner, accompagnée d'une contraction permanente de la vessie » ; elle est due à la « qualité des urines chargées de matière morbifique » ; ce sera donc la nature de ce liquide qu'on s'efforcera de modifier, en faisant

absorber au malade « une grande quantité de liquides relachans ». On y joindra les bains et les fomentations émollientes.

Le *pissement de sang* doit être d'abord distingué de la simple coloration rouge de l'urine par une substance quelconque. On s'efforcera ensuite de reconnaître si le sang vient du rein, de la vessie ou de l'urèthre : s'il provient du rein, la coloration de l'urine rappelle « celle d'une eau dans laquelle on aurait lavé de la chair crue » ; le pissement de sang uréthral, est de coloration plus foncée ; la recherche des causes de cette hémorrhagie est complexe ; Chambon cherche à indiquer leurs caractères différentiels.

L'*incontinence d'urine* a aussi de multiples origines : elle provient d'un relâchement du sphincter, soit par paralysie, soit par distension exagérée, ou encore à la suite d'une lésion organique ou traumatique. Nous n'avons pas à insister sur les descriptions de Chambon, qui sont loin d'être originales, mais la manière dont son ouvrage a été conçu méritait d'être signalée ; c'est un véritable manuel de séméiologie urinaire ; la partie thérapeutique y est traitée avec beaucoup de clarté.

A l'inverse des autres ouvrages de Chambon, celui-ci est rédigé avec beaucoup de méthode, et dans une forme très didactique ; la lecture en est rendue facile par un grand nombre d'observations intéressantes. Le titre en est trop modeste, car ce manuscrit contient plus que des « recherches sur les maladies des voies urinaires ». Il est sans doute le premier des ouvrages rédigé dans une forme « classique » sur le sujet, et il est certainement le plus oublié.

8. — De l'influence de l'organisation de l'homme et des choses placées hors de lui, sur l'exercice des facultés intellectuelles.

Ouvrage suivi d'un ESSAI SUR LES EFFETS DES PASSIONS SUR LA SANTÉ *et d'un autre sur les* MALADIES DE L'ESPRIT.

(Traités inédits, *Mss. de la Fac. de Méd.*, 231, T. XVII).

Chambon s'était beaucoup intéressé à l'évolution des doctrines philosophiques : il connaissait à fond Descartes et Bacon, et il suivait avec attention les nouvelles idées émises par ses contemporains. L'étude des conditions sociales l'avait passionné, et nous avons vu la part active qu'il avait prise au mouvement libéral de la fin du XVIIIe siècle. Depuis longtemps il recueillait des notes pour la rédaction d'un ouvrage d'une plus large portée philosophique. La doctrine cartésienne avait été adoptée d'une façon à peu près universelle par tous les savants du XVIIe siècle et de la première moitié du XVIIIe. Les philosophes de l'Encyclopédie, puis les habitués du salon de Mme Helvétius, avaient porté de rudes coups à cette doctrine. La Mettrie et Holbach avaient même édifié des systèmes reposant sur un matérialisme absolu et étroit. La métaphysique sortait du domaine purement spéculatif ou dogmatique, pour être livrée à la discussion des savants et des « physiciens ».

Chambon suivit ce courant : « Je ne dois pas, dit-il, prendre dans les livres saints les preuves de l'existence de l'âme ». Et s'il arrive à se convaincre de cette existence, il devra encore poursuivre ses recherches pour vérifier si les doctrines qu'on lui a enseignées sont en rapport avec les faits révélés par l'observation.

Nous devons dès maintenant reconnaître que les résultats auxquels arrive Chambon sont purement négatifs : il admet, après Descartes, la dualité de deux principes, l'un matériel, l'autre immatériel, c'est-à-dire l'existence de l'âme et celle du corps.

Mais les rapports réciproques de ces deux principes sont à préciser : l'expérience et l'observation démontrent que l'existence de chacun d'eux est loin d'être indépendante ; on est même obligé d'admettre que l'âme et ses attributs subissent l'influence des objets matériels. Comment expliquer ce fait paradoxal d'un être immatériel se modifiant au gré de phénomènes physiques ? Ici Chambon constate son impuissance, et arrête ses méditations sur un modeste aveu : « *Nescio.* »

Ce n'est donc pas dans sa doctrine philosophique qu'il faut rechercher l'originalité de notre auteur ; pas plus que Cabanis (1) il n'arrive à édifier un système satisfaisant pour la raison. C'est la méthode même employée par Chambon qui doit être retenue ; en mettant les doctrines métaphysiques sous le contrôle des recherches scientifiques et expérimentales, elle ouvrait la voie à l'école philosophique moderne et préparait l'avènement de la psycho-physiologie.

Les moralistes et les philosophes avaient, par occasion, signalé les désordres que peuvent provoquer, diverses maladies ou certains états physiques dans l'exercice des facultés intellectuelles ; ils avaient, quelquefois aussi, montré comment des troubles profonds de l'âme peuvent être la cause de maladies organiques. Mais nulle part, le sujet n'avait été traité à fond. De leur côté, les médecins n'avaient attaché d'importance qu'aux affections provenant « de lésions immédiates du cerveau ». Ce sont ces « omis-

(1) Les mémoires de Cabanis furent en partie publiés en 1802. L'ouvrage de Chambon datant de 1804, on pourrait en conclure qu'il est directement inspiré des « *Rapports du physique et du moral* ». Mais nous avons trouvé dans les manuscrits antérieurs à 1800 de nombreuses observations réunies en vue de l'ouvrage que Chambon préparait depuis longtemps.

Cabanis n'a d'ailleurs pas la même doctrine que Chambon ; il ne se prononce pas sur l'existence de l'âme ; il reste dans un état d'incertitude qui ne permet pas de le considérer comme partisan de la doctrine matérialiste. Chambon, lui, était franchement spiritualiste ; il s'attache à démontrer que la croyance à l'existence de l'âme n'est pas incompatible avec les recherches scientifiques, sur lesquelles les matérialistes avaient fondé leur doctrine. Cette affirmation sépare nettement Chambon de ses contemporains, et contribue grandement à l'originalité de son ouvrage.

sions faites par ses prédécesseurs » que Chambon va s'efforcer de réparer.

Il ne tarda pas à s'apercevoir, au cours de ses recherches et de ses méditations, que de « nombreux phénomènes morbifiques sont en parfaite opposition avec les principes qu'ont admis les plus recommandables métaphysiciens, sur les attributs de l'âme»; il y aura donc lieu de renouveler « les maximes métaphysiques contenues dans tous les livres » quand on connaîtra les « modifications que l'âme ou ses attributs » sont capables de subir.

De tous les systèmes publiés sur la « nature de l'âme », il n'y en a pas un qui puisse satisfaire le « *physicien* ». Faut-il pour cela adopter l'opinion des matérialistes. Ils prétendent qu'une « âme distincte du corps ne souffriroit pas la moindre gène, quelque accident qui survint dans la composition, ou seulement dans les fonctions des parties dont nos corps sont composés ». Cette affirmation repose sur un défaut de connaissance « des lois qui unissent l'être immatériel avec le corps ». Chambon est convaincu que la croyance à l'existence de l'âme, n'est pas incompatible avec les phénomènes qu'il va étudier : « Attaché d'abord à la religion de mes pères, je me suis aussi livré dès ma jeunesse aux sciences physiques, et sous ce double rapport, j'ai deux devoirs à remplir qui ne doivent pas être séparés l'un de l'autre : il me sera facile de prouver que ces devoirs qui paroissent généralement indépendans l'un de l'autre, s'accomplissent plus parfaitement et se procurent réciproquement une force dont ils n'auroient pas joui dans leur séparation. »

Ayant mis sa conscience d'accord avec les idées souvent hardies qu'il va exprimer, Chambon commence par faire, suivant son habitude, une étude historique de son sujet. Il passe en revue, et critique en même temps, toutes les anciennes doctrines sur l'*existence* et sur le *siège* de l'âme, sur son *origine* et sur son *mode d'action*. Il arrive à cette conclusion que rien, dans ces théories, n'est satisfaisant pour l'esprit qui observe et raisonne.

Trouve-t-on une explication plus complète des phénomènes primordiaux de la vie, dans les connaissances fournies par l'anatomie ou la physiologie ? On savait, à cette époque, que les nerfs

étaient des *conducteurs*, transmettant aux muscles l'ordre d'accomplir des mouvements. On attribuait à certaines régions du cerveau, jusqu'où l'on avait suivi les origines du nerf, le rôle de *sensorium*. Lancisi et Morgagni avaient considéré les ganglions comme aboutissants de la sensibilité (1).

En admettant que ces fonctions du cerveau et des nerfs soient vérifiées, suffisent-elles à rendre compte de tous les « mouvements de l'âme » ? En faisant intervenir l'action d'un « fluide nerveux comparable au fluide électrique » (2), on peut jusqu'à un certain point expliquer l'action du cervenu sur les muscles. Cette hypothèse n'est pas d'ailleurs très différente de celle des anciens qui admettaient l'existence d'un *fluide igné*, capable par des déplacements très rapides, de se porter dans les différentes parties du corps. Stahl et ses disciples avaient déjà combattu cette théorie « trop dépendante des lois de la mécanique » ; et ils l'avaient remplacée par leur hypothèse d'une âme tantôt intelligente, tantôt seulement sensitive, multiple dans ses attributs et ses localisations ; mais cette hypothèse comporte des distinctions « qui ne reposent que sur des raisonnements d'une subtilité inintelligible ».

Chambon arrive à cette conclusion que la conception de l'âme, suivant la doctrine des métaphysiciens ne permet pas d'expliquer tous les phénomènes de la vie normale ou pathologique ; d'autre part, le cerveau et les nerfs, si délicates que puissent être leurs fonctions, ne peuvent être capables que de *sensibilité*, et non de *sentiment*. Il n'est pas possible de croire que « nous n'ayons pas d'autres idées que celles qui nous sont suggérées par les impressions faites sur nos sens » ; force est donc d'admettre *l'existence et l'action simultanées « d'un organe physique, qui est le cer-*

(1) Ce n'est que plus tard que Gall tenta son *Essai de localisation des fonctions dans le cerveau*. Cf. la très intéressante critique historique du Dr P. Marie, sur cet auteur et sa théorie (*Semaine médicale*, 28 nov. 1906).

(2) Chambon avait publié en 1781, à la Société royale de médecine un mémoire contenant les observations par lesquelles il essayait de démontrer « l'existence *probable* d'un fluide ayant des analogies avec l'électrique ». Une de ces observations lui est commune avec Hallé.

veau, et d'un être immatériel, qui est l'âme ». Tel est le fond de la doctrine de Chambon.

Mais il reste un problème à résoudre, et la solution en est si ardue que notre philosophe renonce à la chercher. Comment préciser les rapports qui existent entre l'âme et le système nerveux? Comment l'âme agit-elle sur les nerfs, comment arrive-t-elle à la connaissance par l'intermédiaire des organes des sens? Les théories de Descartes, Malebranche, Leibnitz, n'expliquent rien : celle de Duhamel (sans doute l'oratorien, cartésien) qui admet une action directe des mouvements et des vibrations sur l'âme, laisse nécessairement supposer que l'âme est elle-même capable de se mouvoir ; comment concilier cette manière de comprendre l'âme, avec la « spiritualité » que l'auteur lui accorde? Chambon, lui, est bien d'avis qu'il se passe là quelque chose de difficile à expliquer : comment l'âme « immatérielle » peut-elle mettre des « corps matériels en mouvement », c'est-à-dire agir sur la matière? C'est cependant la croyance à laquelle il s'arrête ; il espère ne « pas plus s'écarter du dogme qui nous enseigne la spiritualité de l'âme que les savants théologiens dans les explications qu'ils nous donnent sur ce sujet. Et puis si ce raisonnement ne plaît pas à quelques personnes, nous leur dirons de traiter cette question comme elles le voudront : *verum ipsi viderunt* ». C'est là une conclusion facile! Elle est développée dans un nouveau chapitre, où est démontré « notre défaut de connaissance sur la manière dont s'exécutent les opérations des sens internes ». Le plus sage est de faire aveu complet d'ignorance, et de répéter avec La Motte :

...Notre âme esclave ambitieuse,
Cherche encore à se pénétrer ;
Vaincue, elle ne peut se rendre,
Et ne saurait ni se comprendre,
Ni consentir à s'ignorer.

On peut se demander pourquoi Chambon a discouru si longtemps, pour arriver à une conclusion aussi négative. Il s'est fait d'ailleurs à lui-même semblable objection, et il avoue avoir eu « cent fois l'intention de supprimer tous ces longs chapitres (ils

occupent en effet plus de la moitié de l'ouvrage !) qui ne contiennent rien de positif, que l'aveu de mon impuissance à résoudre les questions qui y sont traitées ».

Si nous en avons donné le résumé, c'est uniquement pour inquer le sens général de l'ouvrage de Chambon, et les idées dominantes de sa doctrine.

Il nous suffira maintenant de signaler les sujets traités par l'auteur; de nombreuses et intéressantes observations viennent toujours à l'appui de la thèse qu'il soutient; il ne s'attarde plus aux discussions de métaphysique pure et il s'occupe seulement des faits capables de démontrer l'influence des phénomènes physiques et extérieurs sur les « attributs de l'âme », en particulier sur les facultés intellectuelles.

Les différentes périodes de la vie humaine sont marquées par des modifications profondes de notre constitution physique ; ces modifications ne s'accomplissent pas sans apporter des changements appréciables dans l'exercice de nos facultés, tel est l'objet de la première démonstration. Chambon expose ensuite que les individus, arrivés au même âge, ont des « *tempéramens* » variés : suivant qu'ils seront *bilieux*, *sanguins*, *séreux*; leurs facultés intellectuelles éprouveront des variations qu'il tâche de définir. Certaines maladies provoqueront un semblable résultat.

Ce qui est vrai pour la *constitution physique* du sujet lui-même, le sera encore pour les *conditions matérielles* de son existence ; la *constitution morale* d'un individu sera susceptible de variations suivant le milieu où il vivra ; d'où *influence des lieux*, des *usages civils* et même des *gouvernements*, sur les états psychiques.

Jean-Jacques Rousseau avait bien indiqué l'influence que peut avoir la société sur la constitution morale des hommes ; mais Chambon lui refuse le droit de conclure à la malfaisance constante de la vie sociale ; son jugement sur l'auteur de l'*Emile* mérite d'être rapporté : « On ne conçoit pas quel pouvoit être le but de cet écrivain, quand il avançoit, lui ! que l'homme est né bon, et ne devient méchant que par les habitudes qu'il contracte dans la société. Etoit-il né bon celui qui dans sa première jeunesse voloit

pour les vendre les outils de l'horloger qui lui apprenoit sa profession ? Etoit-il né bon celui qui trois fois reçoit d'une dame qui l'avoit retiré de sa profonde misère, l'argent qui lui restoit, et qui pour témoignage de sa gratitude s'attache à la déshonorer par les propos les plus odieux ? Etoit-il né bon celui qui vola la partition du *Devin du village,* en profitant d'une attaque d'épilepsie de son auteur, et vint la présenter comme sienne à l'Opéra ? Puisque nous avons parlé de la bonté de M. Jean-Jacques Rousseau nous terminerons ce qui regarde cet homme extraordinaire, en rappelant au public le trait qui met sa bonté au plus grand jour, c'est de faire porter à l'hôpital chaque enfant qui augmentoit sa famille : quelle tendresse ! »

Certains philosophes anciens, dont la valeur n'a pas à être comparée à celle de Rousseau, avançaient des idées complètement opposées aux siennes ; Epicure voulait que « nous apportions en venant au monde la méchanceté innée... Aristote était persuadé que nous naissons avec une opposition entière, les uns et les autres, dans nos inclinations naturelles ; il rapportoit celles-ci à la diversité des tempéramens, et les nommoit *constitutions de l'âme* », c'est cette dernière opinion que Chambon adopte ; nous naissons avec des tempéraments variés, qui font que les uns ont une propension naturelle à la bonté, les autres à la méchanceté ; le *milieu social* dans lequel nous vivrons pourra, suivant sa composition, corriger ou développer les défauts ou qualités avec lesquels nous sommes nés.

Après avoir malmené Rousseau, Chambon discute Helvétius ; celui-ci « prétend que l'*esprit* est uniquement le fruit de l'éducation et non un don de la nature ». C'est tomber d'un excès dans un autre ; la société n'est pas capable de tout le mal que veut Rousseau, ni de tout le bien que voit Helvétius. Il ne suffit pas « d'être bien conformé, doué de tous ses sens, et n'avoir aucun défaut d'organisation... pour avoir en partage infiniment plus d'esprit qu'aucun autre... Une jolie femme qui surpasse en agrémens extérieurs toutes les *délicieuses* de la société, doit être la plus spirituelle ; quel dommage pour la solidité des principes contenus dans le gros livre d'Helvétius, que depuis la création

du monde, on ait rencontré tant de beaux hommes et de belles femmes très idiots ! » Pour que l'*éducation par le milieu social* produise d'aussi beaux résultats que ceux rêvés par Helvétius, il faut que le « terrain soit fertile », que le sujet soit né avec des dispositions favorables.

Chambon ne prend même pas la peine de réfuter les théories purement matérialistes qui commençaient à être accueillies avec tant de faveur ; il a suffisamment insisté, dit-il, dans ses premiers chapitres, sur la nécessité d'admettre un *principe immatériel et intelligent*, qui complète le système nerveux, et permet d'expliquer le développement et la perfection de nos facultés intellectuelles. Il ne s'occupera donc pas de juger les opinions de La Mettrie, qui ne reconnaissait dans l'homme « qu'une matière organisée » ; il ne discutera pas non plus Cabanis : « Dans ces derniers tems, un homme qui n'étoit connu que parmi les personnes des deux sexes qui avoient succédé à celles dont s'étoit formée la coterie d'Helvétius (je parle de M. Cabanis) a traité quelques questions métaphisiques plus gauchement que son prédécesseur ; son livre, dans un tems où la raison était bannie des cercles de beaux esprits, devoit avoir et a eu du succès. Il ne vaut pas l'honneur d'une réfutation. La nature avoit créé cet homme pour être un sénateur rampant aux pieds de Bonaparte. »

Ce ne sont pas là des arguments ; et Chambon aurait été plus sage s'il s'était contenté de formuler contre ses adversaires les appréciations très raisonnables qu'il donne dans ses conclusions : une doctrine métaphysique n'est pas faite pour un petit cercle d'individus, réunis pour s'exercer à des « jeux d'esprit ». Elle doit avoir une plus large portée ; c'est en effet aux « philosophes qu'il appartient d'enseigner aux hommes l'étendue de leurs devoirs et de leurs responsabilités ». En réfutant « des systèmes publiés par des hommes fameux, afin d'en dévoiler la fausseté », Chambon est persuadé d'avoir fait œuvre utile, « car toute erreur a des inconvéniens plus ou moins graves parmi les hommes réunis en société ».

L'*Essai sur les effets de la passion sur la santé*, est plutôt un manuel de psychologie et de morale qu'un ouvrage de médecine ;

son principal intérêt réside dans ce fait que Chambon emploie dans l'examen des phénomènes psychiques les mêmes méthodes que celles en usage dans l'étude des maladies organiques. Comme nous l'avons dit, il y a là une tendance nouvelle, qui devait aboutir à la conception de la *psychologie expérimentale*.

La colère, la tristesse, la crainte, la jalousie, etc., peuvent devenir la cause de maladies : de nombreuses observations en sont la preuve : nous n'entrerons pas dans tous leurs détails (1).

L'*Essai sur les maladies de l'esprit* fut écrit « dans un temps où les françois étoient plongés dans la plus profonde tristesse. Les familles les plus respectables par leurs vertus, ne pouvoient pas encore se consoler des pertes qu'elles avoient faites... ; le tourment horrible de voir par la pensée leurs parens dans l'état où l'on met sous les yeux du public les scélérats qu'on a punis du dernier supplice, occasionnoit dans le cerveau des secousses tellement violentes qu'on a vu beaucoup d'individus perdre la vie dans le désordre extrême des facultés intellectuelles. Un plus grand nombre en survivant à ce tourment n'ont plus récupéré l'exercice de ces facultés. Les autres tomboient dans une sombre mélancolie, et une grande partie de ces derniers ont également perdu l'usage des facultés. Ces lamentables circonstances m'ont inspiré le projet de faire l'ouvrage qui suit ces tristes réflexions. »

Dans l'espoir d'être utile aux jeunes médecins, Chambon entreprit de faire des conférences sur le même sujet. « J'avois choisi, dit-il, cette occasion pour leur parler des vertus que doit avoir un médecin, sans lesquelles il n'exerce pas convenablement sa profession ; j'insistois pour qu'ils se livrassent entière-

(1) Chambon a négligé de parler de l'*ambition* : « Je n'ai rien dit des infortunes qu'entroînent à leur suite les projets des ambitieux ; je n'ai pas traité non plus quelques autres vices hideux si communs de mon tems. Ceux qui me connoissent n'attribueront pas cette omission à la crainte. Mais j'ai pensé qu'il n'étoit pas raisonnable de perdre le fruit de mes veilles, en paroissant attaquer de front ceux qui l'auroient anéanti. L'histoire des passions restera donc un peu incomplète. Mes successeurs plus heureux que moi répareront cette faute involontaire. » Ce n'est qu'une attaque de plus contre Napoléon !

ment à l'étude ; ils furent effrayés du tableau de la conduite qu'il falloit, selon moi, tenir sans intermission. Ils s'étoient réunis en grand nombre ; le lendemain je n'en vis paroître qu'environ 8 ou 10. Ces derniers furent les seuls qui assistèrent ensuite aux conférences... le lecteur jugera s'il doit espérer de trouver facilement des médecins qui aient les qualités nécessaires pour rendre des services réels à ceux qui leur demanderont des secours (1). »

Dans cet essai Chambon traitera « les questions de la morale avec celles de la thérapeutique, parce qu'on ne peut pas les séparer sans rendre la science incomplète ». Il ne faut pas conclure de là que les maladies de l'esprit atteignent cet être immatériel qu'est l'âme : les troubles de l'esprit ne sont que les manifestations « d'accidents survenus dans les organes habituellement chargés de transmettre les sensations provoquées par les objets extérieurs, ou de recevoir les impulsions que l'âme exerce sur eux ». La doctrine spiritualiste adoptée par Chambon reste donc intacte.

Les sujets traités par Chambon ne répondent guère à notre conception moderne de la pathologie mentale. Deux grandes classes de maladies sont d'abord exclues de l'ouvrage : celles qui sont « liées à un défaut complet d'organisation et qui sont incurables », puis « celles qui ne dépendent que d'une affection aiguë, comme les troubles résultant de l'action des fièvres ».

L'auteur s'occupe successivement de l'« affoiblissement et de la perte de la mémoire », de la catalepsie, du somnambulisme, de l' « incube ou cochemar », des rêves, du défaut de sommeil; à ces troubles, qui intéressent autant les psychologues que les médecins, Chambon oppose une riche thérapeutique. Il convient que les médicaments sont souvent bien superflus : les distractions, les « soins d'un ami dévoué », la patience de l'entourage, sont les

(1) C'est sans doute à ce cours que Chambon fait allusion dans cette lettre adressée au D[r] Bailly, de Blois : « Je commence un cours qui déplaira aux petits grands hommes de notre tems, mais je ne peux me faire plus d'ennemis que ma loyauté ne m'en a suscités par le passé » (*Revue des Autographes de Charavay*, mai 1906.

meilleurs remèdes à apporter à des malades qui guériront le « jour où le calme sera revenu dans leur esprit ».

Chambon essaie de donner une classification des états psychiques graves ; il trouve, à ces différents états, des caractères distinctifs assez nets. Il n'arrive pas toutefois à débrouiller cette question complexe ; il n'abandonne pas tout à fait la conception hippocratique ; la folie peut résulter de l'excès de l'atrabile, de métastase d'humeurs, ou de réplétion sanguine. La mélancolie grave ou vraie reconnaît une origine analogue, dans l'excès de la bile noire. Mais à côté de ces maladies de l'esprit, explicables par des vices humoraux, il en est qui ne reconnaissent pas de cause physique : telles les manies, ou la mélancolie simple. Celles-ci, soignées à temps, sont parfaitement curables ; elles n'exigent que des « soins moraux », variables avec chaque individu ; la « douceur ou la bienveillance », la « persuation lente ou les ordres énergiques », auront raison de l'apathie ou de l'excitation de ces malades.

Cette conception d'une folie inorganique et guérissable était alors toute nouvelle ; on la retrouve dans Cabanis et dans Pinel ; les mémoires du premier sont un peu antérieurs au manuscrit et aux conférences de Chambon (1804), les travaux de Pinel datent de quelques années plus tard. L'œuvre seule de Chambon est restée méconnue.

9. — Œuvres diverses.

Traité de l'anthrax ou de la pustule maligne (Paris, 1781, 1 vol. in-12). — Cet ouvrage fut écrit par le père de Chambon, chirurgien gradué à Langres, qui obtint pour ce travail un prix de l'Académie de Dijon en 1780 : les annotations seules sont de son fils. Les deux maladies (anthrax et charbon) ne sont pas aussi complètement confondues que le titre le ferait supposer. Le même traitement leur est applicable : ce sera toujours l'*ustion* par le fer rouge, précoce et profonde.

Observationes clinicæ, curationes morborum (Paris, 1789, 1 vol. in-4°). — Ce recueil renferme une centaine d'observations sur des sujets variés. La plupart ont été reproduites par l'auteur dans le cours de ses différents ouvrages.

Manuel de l'éducation des abeilles (Paris, 1799, un vol. in-8°), *par Mme Chambon de Montaux, avec des notes critiques par son mari.* — « Il existe sur ce traité un rapport de l'Institut très flatteur. Le ministre de l'intérieur, M. François de Neufchateau, actuellement sénateur, en a pris 400 exemplaires pour le répandre en France. L'auteur est sur le point d'en publier une seconde édition dans laquelle il réfute de nombreuses erreurs qui se sont produites dans cette partie de l'économie rurale (1). »

Traduction du traité d'agriculture de Columelle, *avec des remarques et additions tirées de Caton, Varron, Palladius*, etc. (Manuscrit inédit écrit à Blois, 1803. *Mss. de la Fac. Méd.*, 231. T. II).

Le manuscrit est accompagné de plusieurs notes :

Comparaison des mesures des Romains avec celles qui étoient usitées en France jusqu'à la fin du XVIIIe siècle.

Les heures civiles des Romains.

---

(1) Appréciation donnée par Chambon sur quelques-uns de ses ouvrages, dans une note destinée à être présentée à l'empereur Napoléon (*Arch. administr. du Minist. de la guerre*).

De la manière dont les Romains distinguoient les jours des mois, ou de ce qu'ils entendoient par ides, calendes et nones.

« M. le préfet de la Seine, qui connoit l'excellence des préceptes de Columelle, s'occupe d'en hâter la publications ; il y est d'ailleurs déterminé par des rapports de la Société d'agriculture sur cette traduction » (note des *Arch. de la Guerre*).

Traité des maladies des bêtes à laine (Manuscrit inédit. *Mss. Fac. Méd.*, 231. T. XII). — « M. le comte de Montalivet, convaincu de l'importance du sujet va nommer incessamment des commissaires qui lui rendront compte de la manière dont l'auteur a traité cette matière qui intéresse essentiellement la prospérité de l'agriculture, du commerce et des manufactures de France » note des *Archives de la Guerre*).

Traité des asphyxies (Manuscrit inédit, terminé en 1817.*Mss. Fac. Méd.*, 231. T. VI). — Chambon avait essayé de faire publie cet ouvrage par le ministère de l'intérieur. Le préfet de police du département de la Seine, comte Anglès, nomma deux commissaires pour examiner l'ouvrage ; Andry et Hallé communiquèrent ce rapport : «.. nous y avons trouvé une étude approfondie des anciens auteurs, une pratique sage et bien motivée, et une réunion intéressante d'exemples et de faits curieux... Nous pensons que l'impression de cet ouvrage sera très utile, surtout aux médecins ; et qu'en en extrayant sous une forme plus concise et moins savante, les pratiques qu'il est important de faire connoître aux hommes moins instruits, qui peuvent se trouver dans la nécessité de donner des secours aux personnes frappées d'apoplexie, cet extrait pourra devenir utile à toutes les classes de citoyens.

« Nous pensons que sous ces deux rapports l'ouvrage de M. Chambon pourra mériter l'intérêt du gouvernement et sa faveur, et devra être bien accueilli du public ».

C.-L. Cadet de Gassicourt, commissaire suppléant, avait jugé l'ouvrage « un beau et grand travail. »

Toutes les variétés d'asphyxie étaient en effet soigneusement étudiées dans cet ouvrage : asphyxie par le gaz, la « vapeur de charbon », les « fermentations spiritueuses » ; asphyxie des mi-

neurs ; « coup de chaleur et de froid » ; asphyxie par la foudre, l'étranglement et la submersion, etc...

Recherches sur le croup (Manuscrit inédit. *Mss. Fac. Méd.*, 231, T. VII). — L'auteur avait fait, sur le même sujet, une communication à la Société royale (*Mém. de la Soc. roy.*, 31 août 1784). La nature et l'évolution de la maladie sont complètement ignorées de l'auteur, qui confond dans la même description les angines à fausses membranes et les broncho-pneumonies suffocantes. Il discute longuement sur l'origine de la maladie. Résulte-t-elle d'une « diathèse purulente », est-elle simplement « catarrhale ». La symptomatologie elle-même est très confuse. On pourra essayer de guérir la maladie par la *bronchotomie* ; elle sera utile quand elle permettra l'issue des fausses membranes. Quand la maladie est due à la « matière purulente », l'opération ne sera d'aucune utilité.

Cours de pathologie ou *Etudes et recherches pour servir à l'histoire des maladies aiguës et chroniques* (manuscrit inédit qui devait fournir la matière de 10 volumes. *Mss. Fac. Méd.*, 131. T. XIV. XV. XVI). — Ce cours n'est qu'une réunion sans ordre d'observations sur les sujets les plus variés ; l'auteur en a utilisé un grand nombre pour ses différents ouvrages.

Communications, mémoires, etc... inédits (Tous ces opuscules, sauf ceux marqués d'une astérisque, sont conservés avec les Manuscrits de la Faculté : 231, t. XVIII) :

— *Observations sur les bons effets de l'électricité combinée avec l'usage des eaux minérales, d'après les expériences faites par ordre du Roi en 1781, à l'hôpital militaire de Bourbonne-les-Bains.

— De l'existence probable d'un fluide ayant de l'analogie avec l'électricité, servant à transmettre aux muscles les ordres du cerveau (deux mémoires, dont l'un avec Hallé, *Soc. Roy. de Méd.*, 1781).

— De l'existence d'une tunique musculaire dans les vaisseaux (Mémoire communiqué à l'Académie des sciences en 1780).

— Sur l'abus qu'on fait généralement du quinquina dans le traitement des fièvres intermittentes et dans celui des continues.

avec redoublemens réguliers ou irréguliers, mais sans malignité (3 mémoires lus à l'Académie des sciences).

— Remarques sur les dangers auxquels les anatomistes sont exposés en disséquant, et sur les moyens curatifs des accidens dont ils sont atteints (Mémoire lu à l'Académie des sciences le 22 février 1813).

— Mémoire sur l'utilité de la saignée pratiquée à la base et à l'intérieur du nez (lu à l'Institut en 1815).

— Des dangers de l'application abusive des sangsues aux organes de la génération externe.

— De la récidive de la petite vérole.

— D'une erreur dans le diagnostic de la fracture du col du fémur (lu à l'Institut le 8 juin 1807).

— Remarques sur l'asphyxie causée par les vapeurs de charbon (7 et 14 juillet 1816).

— Mémoire sur les contusions et les brûlures.

— *Traduction du *Traité de la fièvre miliaire* de David Hamilton, avec des remarques critiques.

— *Essai sur les devoirs de l'homme en société, envers ses semblables et envers lui-même.

— *Essai sur l'éducation civile et morale des jeunes gens au sortir du collège.

— *Des dangers de considérer les militaires comme une corporation particulière dans l'Etat.

— Des signes de la mort en général.

— De la nécessité de former une pépinière générale où l'on réunira les arbres fruitiers de toute espèce pour de là les propager dans toute l'étendue de la France.

— De l'insalubrité des eaux de la Seine clarifiées par les filtres-charbon prises en boisson.

(Nous n'avons pas retrouvé les manuscrits des mémoires dont les noms sont précédés d'une astérisque.)

CONCLUSION

Chambon fut une victime de la Révolution ; après avoir connu, jeune encore, les grandes satisfactions que donnent une réussite rapide et une renommée précoce, après avoir occupé des postes aussi honorifiques que recherchés, il éprouva toutes les déceptions que la politique réserve à ceux qui se laissent prendre aux séductions d'une popularité éphémère. Honnête et convaincu, profondément pénétré de l'idéal social rêvé par les philosophes de son temps, il avait cru servir ces nobles aspirations en se consacrant à la chose publique ; comme tant d'autres, il dut apprendre à ses dépens que les grandes transformations sociales ne se réalisent pas sans terribles secousses, et qu'il est des mouvements dont on ne peut pas prévoir l'énorme amplitude au moment où on les provoque.

Les deux mois durant lesquels Chambon fut maire de Paris, marquèrent la fin de sa fortune. Il n'avait pas le caractère de ceux qui ne voient dans la politique qu'une occasion de se procurer des avantages honorifiques ou matériels. Il avait confiance dans un meilleur avenir social pour son pays ; il avait tout sacrifié à cet idéal, et après avoir perdu, à courir ce beau rêve, son repos et sa situation, il ne trouva plus jamais dans la vie que des tristesses et d'amères déceptions.

Malgré ses souffrances physiques et ses peines morales, Chambon ne se découragea jamais : « il y a peut-être en cela quelque mérite », juge-t-il lui-même. Grâce à cette courageuse persévérance, il nous a laissé une œuvre qui méritait un meilleur sort que l'oubli où elle est restée.

Cette œuvre est surtout intéressante parce qu'elle est très complète ; en dehors des questions où Chambon apporte une particulière compétence, en dehors de celles où il peut être considéré comme un novateur, il a étendu son activité à tant de sujets

divers, qu'on pourrait établir, d'après ses seuls ouvrages, l'état des connaissances médicales à l'époque de la Révolution.

Ces connaissances étaient déjà très vastes ; Chambon et ses contemporains leur donnèrent, par l'emploi raisonné de l'observation, un caractère d'exactitude scientifique qui leur avait manqué jusque-là. Ces médecins préparèrent ainsi la voie aux grands cliniciens et aux savants expérimentateurs du siècle qui commençait.

Malgré l'étendue des progrès accomplis depuis Chambon, bien des passages de ses livres sont restés d'actualité ; à les lire, on pense souvent au vieil adage : *Nil novi sub sole.*

Vu :
Le Président de la Thèse,
R. BLANCHARD.

Vu :
Le Doyen,
M. DEBOVE.

Vu et permis d'imprimer :
Le Vice-Recteur de l'Académie de Paris,
L. LIARD.

BIBLIOGRAPHIE

Archives nationales (Dossier **Chambon**).

Archives adm. de la guerre (1).

Cabanès. — *Coup d'œil sur les révolutions et réformes de la médecine*. Paris, an XII.

Commentaires de la Fac. de méd. de Paris (1777-1886), publiés par **Varnier, Pinard, Hartmann, Widal**, Steinheil. Paris, 1903.

Cabanès. — Un médecin maire de Paris sous la révolution. In *Cabinet secret*, t. III.

Delaunay. — *Le monde médical parisien au XVIIIe siècle*. Paris, 1906.

Dechambre. — *Dict. encyclopéd.*

Durand-Fardel. — *Centenaire de l'Internat*. Paris, Steinheil, 1902.

Froussard (**V.**). — *Notice sur Chambon de Montaux*. Arcis-sur-Aube.Frémont, 1884.

Grandvilliers. — *Essai historique sur l'inoculation de la variole*. Thèse, Paris, 1854.

Hist. et mém. Soc. roy. méd.

Journal de la municipalité et des districts. N° du 8 avril 1750.

Jolibois. — *La Haute-Marne ancienne et moderne*.

Mém. de l'ac. des sc. Années 1797 et suiv.

Le Moniteur. N^os du 5 et du 14 janvier 1793.

Mac-Auliffe. — *La Révol. et les hôpit*. Thèse, Paris, 1901.

Manuscrits de la Faculté de méd. de Paris, 231 (18 liasses ou volumes).

Retz. — *Nouvelles Annales ou Annales de l'art de guérir à l'usage des gens du monde*, 1789 (t. VII, p. 266 ; 1790, t. VI, p. 221, Bibl. nat., t. XXXII, III (imprimés).

Revue des autographes de Charavay (passim).

Sigismond-Lacroix.. — *Actes de la commune de Paris*. Paris, 1895 (t. IV, p. 604).

(1) Dans ce dossier Chambon de Montaux est confondu avec un Chambon, médecin militaire, qui après avoir pris part à de nombreuses expéditions lointaines, fut de longues années médecin du Gros-Caillou.

TABLE DES MATIÈRES

Imp. J. Thevenot, Saint-Dizier (Haute-Marne).

